CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES – PRIORITE 1 (MODELE SFC)

1. Réponse à la question évaluative liée au DP 1.a

Question d'évaluation commune n°1	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 1A [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

Aucune mesure n'est programmée à titre principal sur la priorité 1, car l'autorité de gestion a considéré que cette priorité était transversale.

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 1A :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 2.1 / TO 1.2.1 et TO 1.2.2), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M4 (SM 4.2 / TO 4.2.1), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.11, 10.1.21, 10.1.22, 10.1.23, 10.1.24, 10.1.25, 10.1.31, 10.1.32), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1 et SM 11.2 / TO 11.2.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1, SM 16.2 / TO 16.2.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
1.1 Les projets soutenus ont été innovants et ont permis le développement de la base des connaissances dans les zones rurales	T1 : Pourcentage de dépenses au titre des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) 1305/2013 en ce qui concerne le montant total des dépenses pour le PDR	Pourcentage de dépenses au titre de projets innovants sur l'ensemble des projets soutenus par le programme de développement rural
1.2 Des groupes opérationnels ont été créés dans le cadre du PEI		
1.3 Variété des acteurs impliqués dans les groupes opérationnels PEI		O16 : Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération
1.4 Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels PEI		Nombre d'opérations innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées dans le cadre du PEI

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 1, 2 et 16 afin de disposer d'un premier état des lieux sur les projets innovants.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant indirectement au DP 1A et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017, mais relève de sujets importants que sont l'innovation et l'amélioration des compétences des acteurs du monde rural, transversaux à tous les autres domaines prioritaires. Quelques dossiers seulement sont programmés sous les TO 111, 121, 122 et 16.2.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs de la CTG ont permis de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires concernant les actions portées par la sous mesure 16.2 et un échange téléphonique avec le CFPPA de Matiti a permis de recueillir des informations qualitatives sur les actions des mesures 1 et 2.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives pour préciser les analyses sur l'innovation. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, les groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) et les autres bénéficiaires de la mesure 16.

Définition des projets innovants (source : PDR de Guyane) :

Sont considérés comme « projets innovants » les projets reposant a minima sur la mise au point de nouveaux produits, procédés, pratiques agricoles ou itinéraires techniques, ou technologies, dans le cas où ils ne sont pas appliqués / diffusés en Guyane.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	Nombre de bénéficiaires des actions de conseil soutenues	0						Données de suivi de l'autorité de gestion en lien avec la mesure 2. *[mesure 2 non ouverte au 31/12/2016]*
	Nombre de groupes opérationnels (GO) créés	7						Données de suivi de l'autorité de gestion en lien avec les sous mesures 16.1 et 16.2 [sous mesure 16.1 sera ouverte en 2017]
	O16 : Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération	25						Données de suivi complémentaires de l'autorité de gestion en lien avec les sous-mesures 16.1 et 16.2 *[suivi RITA]*
Indicateurs de résultat communs	T1 : Pourcentage de dépenses au titre des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) 1305/2013 en ce qui concerne le montant total des dépenses pour le PDR		2,9%					Données de suivi de l'autorité de gestion en lien avec les mesures 1, 2 et 16. *[Dépenses publiques totales (fin 2016)* *M01 : 1 567 083,43 €* *M02 : 0* *M16 : 3 452 252,35 €* *Total PDR : 173 553 000 €]*

Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage de dépenses au titre de projets innovants sur l'ensemble des projets soutenus par le programme de développement rural		0					Données de suivi de l'autorité de gestion relatifs à la sous mesure 16.2
	Nombre d'opérations innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées dans le cadre du PEI	0						Données de suivi de l'autorité de gestion relatifs à la sous mesure 16.2 *[Donnée indisponible – nécessite d'avoir le recul nécessaire sur les réalisations effectives]*
Indicateurs de contexte communs	C 24 : Formation agricole des chefs d'exploitation	- part du nombre total de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète : 4,2% du total - part des chefs d'exploitation < 35 ans ayant une formation agricole élémentaire ou complète : 2,7% du total						Valeur 2010 PDR :

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 1, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis et chiffrés sur l'innovation et l'amélioration de la base de connaissances en Guyane. Des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires des mesures 1, 2 et 16 seront nécessaires pour affiner les analyses.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 1 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

La question vise à analyser les effets des actions liées au développement de l'innovation, de la coopération et du développement des connaissances.

Réponse au critère de jugement 1.1 : Les projets soutenus ont été innovants et ont permis le développement de la base des connaissances dans les zones rurales

2,9 % des dépenses prévues du PDR de Guyane relèvent des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 (mesures 01, 02 et 16) fin 2016. L'objectif fixé au sein du PDR en fin de programmation est de 13 %. Cette cible semble atteignable, notamment en comptant sur :

- l'ouverture prochaine de la mesure 2 (appel à projet lancé en juin 2017),
- l'atteinte du rythme de croisière de la mise en œuvre du programme en 2017 devant permettre d'accompagner davantage les acteurs du monde rural dans ce type de projets,
- L'animation délivrée dans le cadre du Réseau Rural de Guyane et du RITA qui devrait démarrer au second semestre 2017.

L'impossibilité d'ouvrir la mesure 2 en 2016 n'a pas facilité l'accompagnement des acteurs et le conseil auprès des agriculteurs. Par ailleurs, l'ouverture échelonnée des différents TO de la mesure 1 en 2016 et la mesure 2 n'intervenant qu'en 2017, les acteurs locaux notent une difficulté de mise en œuvre de certains projets sur le terrain à cause de cette approche « cloisonnée » et le manque de moyens humains pour assurer une animation suffisante et de qualité. Ces constats viennent nuancer l'effet du PDR sur sa capacité à soutenir le renforcement de la base des connaissances (cf. analyse de la QEC 3, très liée).

Réponse aux critères de jugement 1.2, 1.3 et 1.4 (2 -des groupes opérationnels ont été créés dans le cadre du PEI, 3 - variété des acteurs impliqués dans les groupes opérationnels PEI, 4 - des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels PEI)

7 projets de GO du PEI ont été programmés au 31 décembre 2016 (sélection 1er mars 2017) mais l'émergence de ces GO n'a pas été soutenue par le PDR à ce stade (aucune programmation sous la sous-mesure 16.1).

Lancement de l'AAP au second semestre 2017 pour démarrer la mesure 16.1.

L'objectif du PDR de Guyane sous ce DP est de soutenir :

- 90 projets de coopération sur l'ensemble de la programmation (coopération PEI et hors PEI) ;
- L'émergence de 5 GO du PEI.

Les acteurs impliqués sur ces projets en Guyane sont très variés :

- partenaires techniques,
- partenaires de l'enseignement agricole,
- partenaires scientifiques et organismes de recherches,
- associations et acteurs privés,
- organisations professionnelles agricoles.

Les 25 partenaires concernés par les actions d'innovation sont les suivants : CIRAD, CFPPA, APROFEL, ARAG, Bio Savane, Guyane Forest Initiative, SOLICAZ, EPLEFPA, WATINE DUCAT Ségolène, EPAILLY Brice, INRA-ECOFOG, Agronomie Service SARL, Ingagen, PFFLG, GDA Mana, Exploitation du lycée Agricole de Matiti, MFR de Mana, MFR de Régina, Institut de l'élevage, Chambre d'agriculture de la Guyane. Certains de ces acteurs sont impliqués au sein de plusieurs projets de coopération (cas du CIRAD, de l'IDELE et de Bio savane par exemple).

Le démarrage concernant la mise en place de projets innovants et la dynamique de coopération est satisfaisant en

Guyane, avec un nombre important de partenaires impliqués et des projets répondant aux préoccupations guyanaises : autonomie des exploitations agricoles, augmentation de la valeur ajoutée des productions et développement de pratiques agro-écologiques. Ils concernent aussi bien les cultures végétales que l'élevage.

De manière plus précise, les innovations proposées portent sur :

- La mise en place de parcelles expérimentales de 1 ha de cacaoyers « guiana » (Apatou, St Laurent, Régina/Cacao, St Georges, Sinnamary) pour l'initiation d'une filière cacao à haute valeur ajoutée ;
- Le développement de techniques de lutte biologique en productions végétales (approfondissement des connaissances sur les auxiliaires indigènes à la Guyane, étude technico-économique sur l'utilisation des auxiliaires non indigènes et leur possibilité d'importation, transfert des connaissances par l'organisation de formations et l'édition de livrets) ;
- Le développement de pratiques innovantes sur les principes de l'agro écologie - production de références technico-économiques en agroforesterie intégrant des arbres fixateurs d'azote ;
- L'amélioration des performances technico-économiques de production animale via la recherche de l'autonomie alimentaire et la réduction du coût de l'alimentation ;
- La promotion d'une agriculture de type organique, intégrée dans une démarche de transition écologique ;
- L'essai d'alimentation des porcs en ferme à partir des matières premières locales. Conseil technique et suivi des élevages sur les techniques de production conventionnelles. Formation des éleveurs à l'élevage porcin.

Il est encore trop tôt fin 2016 pour juger du niveau de diffusion des pratiques, itinéraires techniques, technologies, procédés expérimentés. En effet, les projets n'en sont qu'aux premières phases de mise en œuvre, davantage orientées vers les études de faisabilité ou comparatives, les expérimentations de terrain, etc.

La réponse à ces critères devra donc être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important sur le degré de diffusion effective des bonnes pratiques innovantes développées dans le cadre de ces projets.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un plan d'évaluation FEADER à préciser.	**R1** Réaliser une évaluation spécifique sur la thématique de l'innovation, de la coopération et du renforcement de la base de connaissances des exploitants, problématique très importante en Guyane et transversale aux autres priorités de développement rural.
C2 Un bon niveau global de sollicitation des types d'opération des mesures 1 et 16 depuis leur ouverture, fragilisé cependant par la complexité des dossiers et les retards de paiements qui commencent à freiner les acteurs du monde rural.	**R2** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente. Soutenir l'émergence de groupes opérationnels du PEI via le PDR pour renforcer l'effet bénéfique attendu de l'innovation et du renforcement des connaissances sur le territoire.
C3 Une mesure 2 non opérationnelle au 31 décembre 2016 ne permettant pas de participer au développement de la base de connaissances dans les zones rurales.	**R3** Ouvrir le plus rapidement possible la mesure 2 portant sur le conseil aux exploitants. Un appel d'offres sera lancé en en juin 2017. Et il y aura le lancement également au 2nd semestre 2017 de la mesure 16.1.
C4 Un défaut d'animation sur le territoire guyanais depuis 2015.	**R4** Débuter le plus rapidement possible la mission d'animation et la réalisation des actions du RRG et du RITA pour poursuivre la dynamique entamée fin 2016-début 2017 sur le lancement du RRG et la mise en place de son plan d'actions.

2. Réponse à la question évaluative liée au DP 1.b

Question d'évaluation commune n°2	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles favorisé le renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 1B [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

Aucune mesure n'est programmée à titre principal sur la priorité 1, car l'autorité de gestion a considéré que cette priorité était transversale.

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 1B :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 2.1 / TO 1.2.1 et TO 1.2.2), M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M4 (SM 4.2 / TO 4.2.1), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.11, 10.1.21, 10.1.22, 10.1.23, 10.1.24, 10.1.25, 10.1.31, 10.1.32), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1 et SM 11.2 / TO 11.2.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1, SM 16.2 / TO 16.2.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
2.1 Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers	T2 : Nombre total des actions de coopération bénéficiant d'une aide au titre de la mesure de coopération (article 35) (groupements, réseaux et pôles, projets pilotes,…)	
2.2 Des opérations de coopération pour la recherche et l'innovation ont été mises en place, dans l'objectif d'améliorer la gestion et la performance environnementale des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers		

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 1B et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet,

seuls quelques dossiers sont programmés sous le TO 16.2.1 et 16.5.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs de la CTG et de la DAAF ont permis de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires concernant les actions portées par la sous mesure 16.2 et un échange téléphonique avec le CFPPA de Matiti a permis de recueillir des informations qualitatives sur les actions des mesures 1 et 2.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides ciblées sur la coopération.

Remarque sur le renseignement de l'indicateur cible T2

Les projets de coopération LEADER pourront également être analysés de manière qualitative pour répondre à cette question évaluative en plus de ceux de la mesure 16.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	Nombre et types de partenaires impliqués dans les projets de coopération	25						Données de suivi complémentaires de l'autorité de gestion en lien avec les sous-mesures 16.1 et 16.2 *[Suivi RITA]*
	Nombre d'actions de coopération ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des performances environnementales	5						Données de suivi de l'autorité de gestion liées à la mesure 16 en lien avec la thématique ciblée *[Nombre d'opérations programmées dans la mesure 16 (dont le libellé concerne la gestion et des performances environnementales)]*
Indicateurs de résultat communs	T2 : Nombre total des actions de coopération bénéficiant d'une aide au titre de la mesure de coopération (article 35) (groupements, réseaux et pôles, projets pilotes,…)	8						Données de suivi de l'autorité de gestion liées à la mesure 16 *[Nombre d'opérations programmées au titre de la mesure 16]*

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 1, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont relativement faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis et chiffrés sur la coopération et les effets des actions menées sur le terrain. Des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires des mesures 1, 2 et 16 seront nécessaires pour affiner les analyses.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 1 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Cette question évaluative se focalise sur les effets des mesures de coopération sur le développement de démarches partenariales pérennes entre les différents acteurs des filières agricole, agro-alimentaires et forestière, et des secteurs de la recherche et de l'innovation. Elle prend en compte l'intégralité des actions entrant dans le cadre de la mesure 16 (PEI et mesures de coopération hors PEI). Elle analyse plus particulièrement les actions de coopération visant à l'amélioration de la gestion et des performances environnementales.

Un des objectifs prioritaires du PDR de Guyane est de soutenir près de 90 projets de coopération sur l'ensemble de la période de programmation. Cette thématique de coopération et de mise en réseau est centrale en Guyane pour à la fois :

- structurer des filières et améliorer la performance économique et environnementale des exploitations et entreprises agroalimentaires ;
- faire que les acteurs se rencontrent et travaillent davantage ensemble pour pallier les contraintes locales : éloignement, cherté des produits et intrants, concurrence des pays voisins hors UE (Surinam, Brésil), etc.

Synthèse de l'état d'avancement de la mesure 16

8 dossiers ont été programmés sur la mesure 16 au 31 décembre 2016, pour un montant total de 2 229 202,257€ (FEADER + cofinancement + autofinancement), dont 1894821,91€ de FEADER. Les TO 16.2.1 et 16.5.1 (1 seul dossier) ont été mobilisés.

Total des dépenses publiques associées à la mesure 16 du PDR (€)

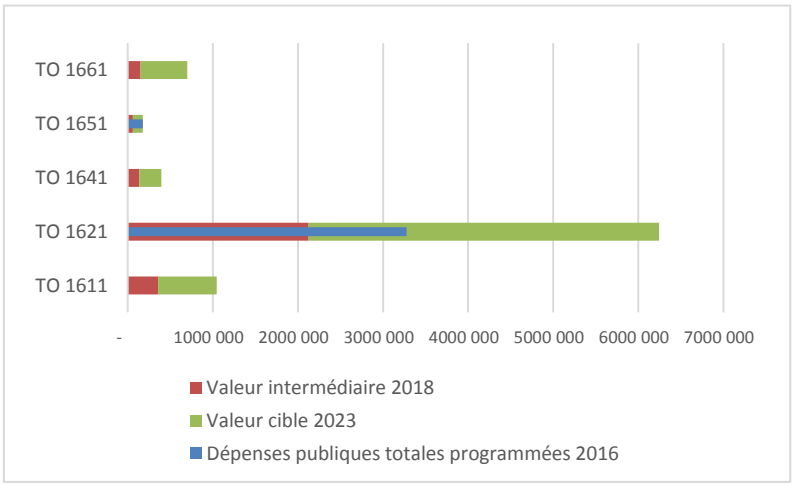

Les dépenses publiques programmées sont globalement plus importantes que prévu, en particulier pour le TO 16.5.1, qui atteint 52 % des dépenses publiques totales prévues pour l'ensemble de la programmation 2014-2020, alors que sa valeur intermédiaire pour 2018 est de 34 %. Il s'agit d'un projet de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) sur de l'animation environnementale.

Réponse au critère de jugement 2.1 : des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers

10 projets de GO du PEI ont été programmés au 31 décembre 2016 (sélection 1er mars 2017). Comme précisé à

la réponse de la QEC 1, les acteurs impliqués sur ces projets en Guyane (au nombre de 25 fin décembre 2016) sont nombreux et très variés :

- partenaires techniques,
- partenaires de l'enseignement agricole,
- partenaires scientifiques et organismes de recherches,
- associations et acteurs privés,
- organisations professionnelles agricoles.

Certains partenariats existaient déjà sous la programmation précédente (en continuité du RITA 1) et témoignent donc d'un bon niveau de coopération qui dure dans le temps. La plupart des acteurs impliqués dans les partenariats sont pérennes et existent depuis longtemps en Guyane (CIRAD, ECOFOG, INRA ect.).

Le lancement réussi du Réseau Rural fin 2016-2017 laisse également présager un fort niveau de mobilisation des acteurs du monde rural et un soutien significatif aux dynamiques de coopération engagées. L'animation du RRG et du RITA doit être relancée très rapidement par la CTG pour éviter que l'intérêt et la motivation des acteurs ne retombe.

Le démarrage concernant la mise en place de projets innovants et la dynamique de coopération apparaît satisfaisant en Guyane, avec un nombre important de partenaires impliqués et des projets répondant aux préoccupations guyanaises : autonomie des exploitations agricoles, augmentation de la valeur ajoutée des productions et développement de pratiques agro-écologiques. Ils concernent aussi bien les cultures végétales que l'élevage.

A noter également que les retards de paiement constatés risquent de péjorer l'avancée des projets et ralentir les dynamiques de coopération mises en place.

Aucun projets d'animation « bois-énergie et biomasse-énergie » n'est programmé pour le moment (TO 16.6) mais un référent technique forêt-biomasse a été recruté à la DAAF fin 2016 pour traiter spécifiquement de ces sujets. Il pourra donc soutenir la dynamique dans cette filière.

Des projets de coopération susceptibles de porter des innovations territoriales et techniques sont également attendus au sein des programmes LEADER des 5 GAL guyanais (TO 19.3). Des sujets communs ont d'ailleurs été pré-identifiés par les animateurs et le PAE sur la valorisation et la préservation des patrimoines guyanais et le soutien aux filières traditionnels dont fait partie le secteur agricole.

Critère de jugement 2.2 : Des opérations de coopération pour la recherche et l'innovation ont été mises en place, dans l'objectif d'améliorer la gestion et la performance environnementale des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers

L'implication de partenaires variés sur des projets pluriannuels sur lesquels chacun s'investit en apportant ses compétences, manières de travailler favorise la transmission d'informations, la coopération et la mise en application sur le terrain de pratiques et procédés innovants par les agriculteurs du territoire.

Plusieurs projets du TO 16.2 contiennent des actions permettant d'améliorer la gestion et la performance environnementale du secteur agricole et forestier. En effet, les enjeux agro-environnementaux sont au cœur de ces actions : limiter le recours à l'utilisation d'intrants chimiques, développement de méthodes de lutte alternatives pour la filière fruits et légumes, amélioration des itinéraires techniques. 5 projets du TO 16.2 intègrent ces enjeux :

- Améliorer et promouvoir une agriculture de type organique, intégrée dans une démarche de transition écologique (projet GUYAFER 2) ;
- Installation d'une filière Cacao à haute valeur ajoutée : développement de la production locale en Cacao, en agroforesterie en agriculture familiale (projet « Cacao Guiana ») ;
- Améliorer les connaissances des systèmes de cultures économes en intrants chimiques (projet de Bio Savane)
- Améliorer les performances technico-économiques de production animale via la recherche de l'autonomie alimentaire et la réduction du coût de l'alimentation en développant des pratiques innovantes sur les principes de l'agro écologie (projet « Guyagroforesterie ») ;
- Améliorer les performances technico-économiques des systèmes fourragers des élevages guyanais en intégrant les principes de l'agro écologie (projet « Trans Elevage SYSFOU »)

1 projet de l' l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) concerne de l'animation environnementale (TO 16.5.1), pour un montant de dépenses publiques total de 176 000 euros.

Les actions de formation, diffusion de connaissance et de conseil protées sous les mesures 1 et 2 en faveur de l'agro écologie viendront compléter les actions de la mesure 16 en garantissant une appropriation plus pérenne des procédés, pratiques, technologies développés.

La réponse à ces critères devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important sur la pérennité et le degré de diffusion des actions innovantes

mises au point au sein d'actions de coopération.	
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	**RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]**
C2 Un bon niveau global de sollicitation du TO 16.2 depuis son ouverture, mais un niveau d'avancement global relativement faible de la mesure 16 (dont les TO 16.1, 16.4 et 16.6 sans programmations), fragilisé par la complexité des dossiers et les retards de paiements qui commencent à freiner les acteurs du monde rural.	**R2** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente. Soutenir l'émergence de groupes opérationnels du PEI via le PDR pour renforcer l'effet bénéfique attendu de la coopération sur le territoire. Engager une réflexion commune PAE – Réseau Rural de Guyane pour cibler des appels à projets adaptés aux besoins locaux.
C2 Aucune action de coopération LEADER (sous mesure 19.3) n'est réalisée à ce stade de la programmation. Des opportunités de coopération entre GAL guyanais existent et ont déjà été pré identifiées lors de l'élaboration des stratégies de développement local des GAL.	**R2** Une fois tous les GAL conventionnés en Guyane, entamer une réflexion collective avec les animateurs des GAL, le Réseau Rural de Guyane et le PAE pour cibler le plus rapidement possible les actions de coopération possibles et les porteurs de projets associés.

3. Réponse à la question évaluative liée au DP 1.c

Question d'évaluation commune n°3	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 1C [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

Aucune mesure n'est programmée à titre principal sur la priorité 1, car l'autorité de gestion a considéré que cette priorité était transversale.

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 1C :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 2.1 / TO 1.2.1 et TO 1.2.2), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M6 (SM 6.1 / TO 6.1.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
3.1 Le nombre de personnes ayant bénéficié d'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	T3 : Nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 (mesure 1)	
3.2 Les actions de formation ont permis une montée en compétences des bénéficiaires		Pourcentage de participants ayant reçu des formations diplômantes d'établissements de formation reconnues

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées afin de disposer d'un premier état des lieux. Le critère de jugement sur la montée en compétence des acteurs trouvera une réponse dans les évaluations ultérieures.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 1C et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, seuls quelques dossiers sont programmés sous le TO 111, 121 et 122 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016). L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs de la CTG et de la

DAAF ont permis de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires concernant les actions portées par la mesure 1 et un échange téléphonique avec le CFPPA de Matiti a permis de recueillir des informations qualitatives sur les actions des mesures 1 et 2.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, les bénéficiaires des aides ciblées sur la formation et enfin, les bénéficiaires finaux des actions de formation.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	T3 : Nombre total de participants formés en vertu de l'article 14	3302						Données de suivi de l'autorité de gestion et des bénéficiaires des aides de la mesure 1, sur la base du recueil d'informations sur les feuilles d'émargement des réunions de formation
	O11 : Nombre de jours de formation dispensés	222.11						Données de suivi de l'autorité de gestion et des bénéficiaires des aides de la mesure 1, sur la base du recueil d'informations sur les feuilles d'émargement des réunions de formation
	O14 : Nombres de conseillers formés	0						Données de suivi de l'autorité de gestion relatives à la mesure 2 *[Mesure 2 non ouverte au 31 décembre 2016]*
Indicateurs de résultat supplémentaires	Pourcentage de participants ayant reçu des formations diplômantes d'établissements de formation reconnues		0					Données de suivi de l'autorité de gestion relatives à la sous mesure 1.1
Indicateurs de résultat	C 24 : Formation agricole des chefs	- part du nombre total						Valeur 2010 PDR

communs	d'exploitation	de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète : 4,2% du total - part des chefs d'exploitation < 35 ans ayant une formation agricole élémentaire ou complète : 2,7% du total						

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 1, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont relativement faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis et chiffrés sur la formation et la diffusion des connaissances. Des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires des mesures 1 et 2 seront nécessaires pour affiner les analyses.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 1 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

La question évaluative 3 analyse en particulier les effets de la mesure 1 soutenant les actions de formation dans les secteurs agricoles et forestiers. Il s'agit d'abord d'analyser la diffusion des actions de formations en matière de nombres de bénéficiaires et, dans un second temps, l'effet sur la montée en compétences réelle des acteurs. Seules les actions du TO 1.1.1 visant la formation professionnelle sont comptabilisées dans le calcul des indicateurs. Les actions d'information et de diffusion de connaissances sont également très importantes en Guyane et l'analyse en fera état également (TO 1.21. et 1.2.2).

Synthèse de l'état d'avancement de la mesure 1

21 dossiers ont été programmés sur la mesure 1, pour un montant total de 1 571 083,43 € (FEADER + cofinancement + autofinancement). 24 % du montant FEADER total prévu sur la mesure 1 a été programmé fin 2016.

Cette mesure respecte à peu près les taux de programmation des dépenses publiques escomptés à horizon 2018 :

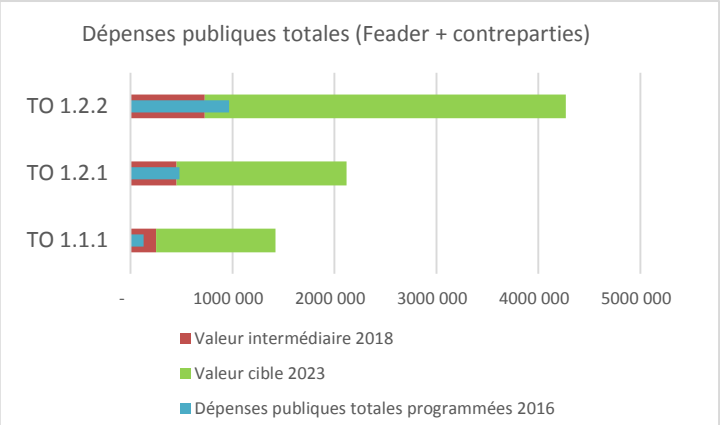

Le TO 122 « Information et diffusion de connaissances et pratiques agricoles, agroalimentaires et forestières » est le plus mobilisé avec 14 dossiers.

La répartition géographique des bénéficiaires de la mesure 1 (formation et diffusion de connaissances) sur le territoire Guyanais est présentée à la figure suivante :

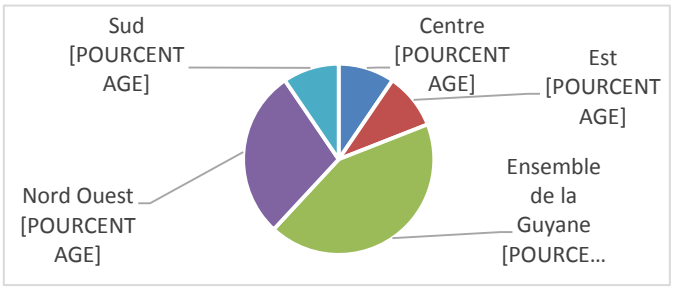

Réponse au critère de jugement 3.1 - Le nombre de personnes ayant bénéficié d'apprentissage tout au

long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté

Le PDR s'est fixé un objectif de 1 098 participants aux formations dans les secteurs agricole et forestier. Le TO 1.1.1 a été ouvert par appel à projet en 2016. Les données de suivi disponibles fin 2016 ne permettent pas d'apporter une réponse précise sur le nombre de personnes formées grâce au PDR, via les actions menées sous ce TO.

2 projets de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) ont été programmés sous ce TO concernant la zone littorale et la zone ouest pour un montant total de quasiment 128 000 euros.

La nouvelle logique de décomposition des projets par « sous-actions » complexifie le dépôt des dossiers selon les bénéficiaires des mesures 1 et 2. Certains bénéficiaires ne se sont donc pas positionnés en début de programmation en Guyane sur ces sujets, alors qu'ils le faisaient sous l'ancienne programmation. L'ouverture échelonnée des différents TO et mesures (la mesure 2 ne sera disponible qu'au second semestre 2017) a également compliqué l'élaboration des projets de formation et conseil. Par ailleurs, les avances n'étant pas possibles pour le fonctionnement mais uniquement l'investissement, certains bénéficiaires n'ont pas été en capacité d'avancer les fonds pour réaliser les actions de formation, information et diffusion d'information qu'ils prévoyaient de mettre en place (exemple de l'APOCAG). Les acteurs guyanais semblent se détourner fortement du TO 1.1.1 en raison de son manque de souplesse et des contraintes règlementaires non adaptées au cas de la Guyane.

Les actions d'information et de diffusion de connaissances (aussi bien techniques qu'administratives) ont bien démarré avec les TO 1.2.1 et 1.2.2, bien que les bénéficiaires regrettent que le PDR ne puisse plus financer des voyages d'études. Ces derniers étaient en effet très appréciés des professionnels et apportaient de bonnes retombées sur le territoire. Les pays voisins tels que le Brésil développent en effet des pratiques adaptées aux conditions spécifiques de l'Amérique du sud et les retours d'expérience sont souvent bénéfiques pour la Guyane.

Réponse au critère de jugement 3.2 - Les actions de formation ont permis une montée en compétences des bénéficiaires

Comme précisé dans le paragraphe de méthode, il est trop tôt à ce stade pour se prononcer sur ce critère de jugement.

La non ouverture de la mesure 2 en Guyane fin 2016 a été très préjudiciable pour les exploitants agricoles. En effet, les thématiques de formations et de conseil sont très liées ; le besoin de conseil post-formation est très important pour assurer une bonne assimilation des connaissances et pratiques acquises lors des formations ou des sessions d'information.

La réponse à ces critères devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important sur la portée réelle des actions de formation réalisées et le niveau d'appropriation des pratiques, méthodes diffusées.

Une méthode de récolte des données spécifique devra être adoptée pour disposer de données qualitatives pertinentes. Des focus groups pourront être organisés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un besoin de réflexions sur la thématique de la formation et du renforcement de la base de connaissances des exploitants, problématique très importante en Guyane et transversale aux autres priorités de développement rural.	**R1** Réaliser des réunions de travail partenariales, en lien avec les services métiers et la chambre d'agriculture.
C2 Un niveau global de sollicitation de la mesure 1 correct dans l'ensemble, mais fragilisé par la complexité des dossiers et les retards de paiements qui commencent à freiner les acteurs du monde rural.	**R2** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente
C3 Des agriculteurs, organismes de formations et OPA qui commencent à se détourner des aides du PDR (mesures 1 et 2) en raison de la lourdeur des procédures, des contraintes règlementaires non	**R3** Engager une réflexion commune avec les professionnels (EPLEFPA, MFR, OP, etc.) sur les marges de manœuvre existantes pour assouplir les modalités de souscription aux TO de la mesure 1.

adaptées au cas de la Guyane et du manque de souplesse des dispositifs d'aide. A noter néanmoins les efforts réalisés par l'autorité de gestion pour former les agriculteurs et accompagner leurs démarches auprès du PAE, par une animation renforcée au cours de cette programmation.	Se rapprocher d'une ou deux Régions françaises (dont une dans les DOM-TOM) pour bénéficier de retours d'expériences réussis sur les thématiques de formation et d'apprentissage. Et pourquoi pas étudier la possibilité au titre de l'article 349 d'avoir des assouplissements du fait du contexte régional particulier.
C4 Une mesure 2 non opérationnelle au 31 décembre 2016 ne permettant pas de consolider les acquis des acteurs des secteurs agricole et forestier.	**R4** Ouvrir le plus rapidement possible la mesure 2 portant sur le conseil aux exploitants. Un appel à projets a été lancé en juin 2017.

CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES - PRIORITE 2 (MODELE SFC)

4. Réponse à la question évaluative liée au DP 2.a

Question d'évaluation commune n°4	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à l'amélioration des performances économiques, à la restructuration et à la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et la diversification agricole ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 2A [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M1 (SM 1.1/TO 1.1.1, SM 1.2/TO 1.2.1 et 1.2.2), M2 (SM 2.1/TO 2.1.1, SM 2.2/TO 2.2.1, SM 2.3/TO 2.3.1), M4 (SM 4.1/TO 4.1.1), M6 (SM 6.3/TO 6.3.1), M16 (SM 16.1/TO 16.1.1, SM 16.2/TO 16.2.1)

Tableau 1 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations programmées
SM 1.1 (TO 1.1.1)	2
SM 1.2 (TO 1.2.1 + TO 1.2.2)	19 (5 + 14)
SM 2.2 (TO 2.2.1)	0 (mesure non ouverte au 31/12/2016)
SM 2.3 (TO 2.3.1)	0 (mesure non ouverte au 31/12/2016)
SM 4.1 (TO 4.1.1)	39
SM 6.3 (TO 6.3.1)	0
SM 16.1 (TO 16.1.1)	0
SM 16.2 (TOM 16.2.1)	10
TOTAL	**70**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 2A :

M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M8 (8.2 / TO 8.2.1), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1 et SM 11.2 / TO 11.2.1), M13 (SM 13.2 / TO 13.2.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]

4.1 La production agricole et le revenu par unité de travail annuelle (UTA) a augmenté dans les exploitations soutenues	R2 : Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA	
4.2 Les exploitations ont été modernisées et / ou restructurées	R1/T4 : Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation	Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements de modernisation
		Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique
		Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la diversification agricole

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017, en particulier, l'indicateur commun de résultat R2 « Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA » qui nécessite la mise en place d'une analyse contrefactuelle pour mesurer l'effet net du PDR. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 1, 4 et 16 afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 2A et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs (en particulier le R2, dont la méthodologie sera à adapter pour la Guyane). Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et quelques dossiers seulement sont programmés sous la mesure 1 et les TO 4.1.1 et 16.2.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs de la DAAF ont permis de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires concernant les investissements agricoles et un échange téléphonique avec le CFPPA de Matiti a permis de recueillir des informations qualitatives sur les actions des mesures 1 et 2.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives pour préciser les analyses sur la performance économique des exploitations (revenus agricoles, productivité, etc.). Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

Remarques sur le calcul de l'indicateur R1 :

Le calcul de cet indicateur pourra prendre en compte les exploitations bénéficiant d'un soutien au titre des projets LEADER pour la restructuration ou la modernisation.

Remarques sur le calcul de l'indicateur R2 :

Afin de mieux délimiter le périmètre d'analyse et la cohérence avec l'indicateur R1/T4, les opérations principalement visées pour le calcul de l'indicateur R2 relèveront de la sous-mesure 4.1.

Les données à exploiter et les critères à étudier devront être définis en lien avec les partenaires locaux et adaptés aux spécificités de la Guyane afin que l'analyse soit la plus réaliste et utile possible. Les défis identifiés à ce stade sont les suivants :

- Sensibilité des données sur la performance économique des exploitations agricoles et réticence des exploitants à faire état de leurs revenus agricoles et autres critères économiques ;
- Les exploitants agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR ne sont pas tous en mesure de fournir des données financières précises et fiables, certains ne disposant pas de véritable comptabilité ;
- Difficulté de réunir un échantillon témoin représentatif d'exploitations en Guyane pour réaliser une analyse contrefactuelle qui ait du sens,
- Pour obtenir des données de contexte, la plupart des Régions françaises s'appuient sur les enquêtes structures Agreste (Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)), disponibles tous les 3 ans. Les données en question concernent la métropole, et par manque de données en Guyane, il sera difficile, voire impossible de calculer certains indicateurs.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O3 : Nombre d'opérations soutenues	70						Données de suivi de l'autorité de gestion liées au DP 2A *[Opérations programmées à titre principal sur le DP 2A jusqu'à fin 2016]*
	O4 : Nombre d'exploitations bénéficiant du soutien à l'investissement pour les exploitations agricoles	39						Données de suivi de l'autorité de gestion liées au TO 4.1.1 *[Opérations programmées dans le TO 411 – Modernisation des exploitations agricoles jusqu'à fin 2016 (toutes programmées dans le DP 2A)]*
Indicateurs de résultat communs	R1/T4 : Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation		0,65 % *[39/5990]*					Données de base du PDR Calculé à partir de la donnée du nombre total d'exploitations agricoles en 2010
	R2 : Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel)		Donnée indisponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir

Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements de modernisation *(axé sur les investissements productifs)*		Donnée indisponible					Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives au TO 4.1.1 [non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]
	Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique	Donnée indisponible						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives au TO 4.1.1 [non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]
	Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la diversification agricole		Donnée indisponible					Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives au TO 4.1.1 [non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]
Indicateurs de contexte communs	C14 : Productivité du travail dans l'agriculture	Absence de données mises à jour						Valeur 2009-2011 PDR : 14 885,8 €/UTA
	C26 : Revenu d'entreprise agricole	Absence de données mises à jour						Niveau de vie des agriculteurs - Valeur 2011 PDR: 20 000 €/UTA
	C27 : Productivité totale des facteurs dans l'agriculture	Absence de données mises à jour						Valeur 2011 PDR : 103,7 (Indice 2005 = 100)

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 2, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont faibles fin 2016. , notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés sur la performance économique des exploitations soutenues par le PDR en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données à utiliser pour répondre de manière la plus pertinente possible à la question évaluative en prenant en compte les spécificités de la Guyane et les défis à relever (précisés dans la section 3 « méthodes appliquées » sur l'indicateur R2 en particulier).

Par ailleurs, certaines opérations visent à la fois l'amélioration de la performance économique des exploitations et à la fois, le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, certaines auraient pu être fléchées à ce stade sur les DP de la priorité 4.

Des méthodes alternatives, basées en partie sur du recueil de données qualitatives à travers des focus groups d'exploitants agricoles guyanais seront nécessaires à déployer pour affiner et adapter les analyses.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 2 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

L'amélioration des performances économiques, la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles peut s'apprécier à travers la mise en œuvre de plusieurs actions qui agissent de manière complémentaire dans le PDR (formation, conseil, investissements, actions innovantes, etc.).

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 2A

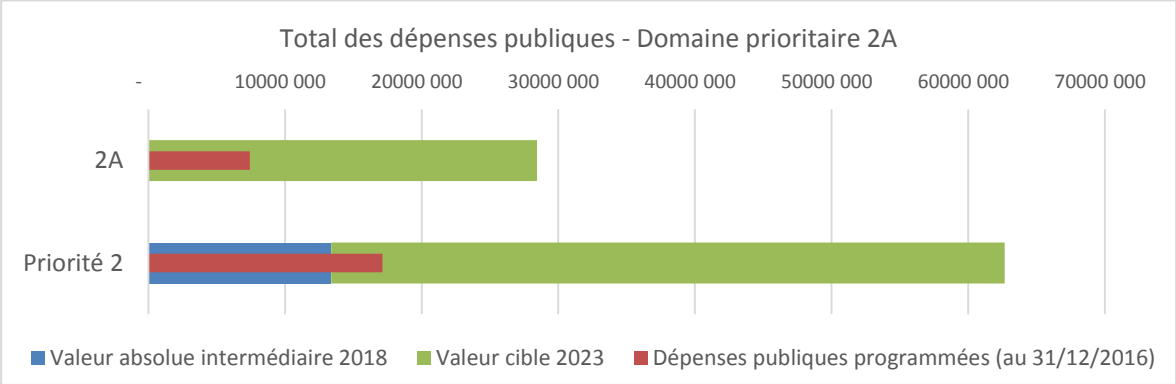

70 dossiers ont été programmés fin 2016 sur le DP 2A, pour un montant total de 8 352 420,52 € (Feader + cofinancement + autofinancement), dont 6 315 862,15 € de Feader. Ce montant de FEADER programmé représente 36 % de la participation totale prévue sur le DP 2A pour 2014-2020.

La répartition des opérations programmées sur le DP 2A est la suivante :

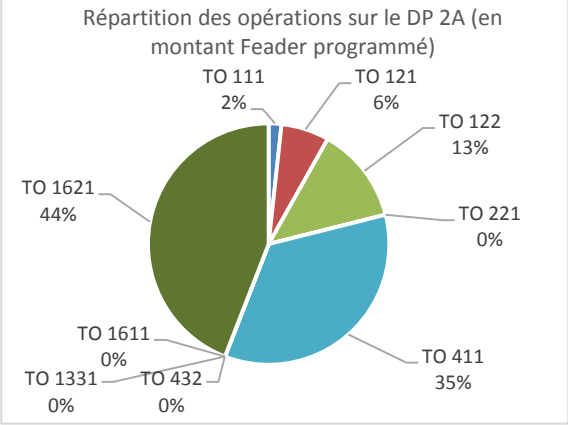

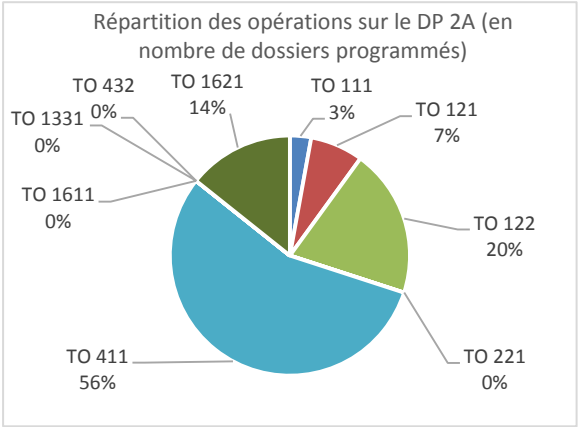

De manière plus précise, les programmations comptabilisées concernent :

- Des actions de formation et d'information/diffusion de connaissances (TO de la mesure 1) pour un montant de 1,5 million d'euros. Ces actions traitent en majorité de :
  - l'amélioration des pratiques agricoles en élevage (APOCAG), multi-filières pour les projets portés par la chambre d'agriculture,
  - la professionnalisation des acteurs dans l'Est, le Littoral, l'Ouest et le Sud (projets portés par EPLEFPA pour un montant total de 275 000 euros) avec des thématiques variées allant des pratiques agro écologiques aux projets de mécanisation en passant par des diffusion de techniques d'agro transformation.
  - la formation des acteurs de l'agriculture familiale de l'est guyanais et du Haut Maroni.
- Des investissements dans les exploitations agricoles (TO 4.1.1) pour un peu plus de 3,5 millions d'euros :
  - 11 projets concernent des investissements relatifs à une installation agricole (détail non disponible),
  - Les autres projets sont très variés soutenant la création de pistes internes au matériel d'irrigation en passant par l'achat de matériel d'élevage (détail non disponible).
- Le soutien aux projets agricoles et agroalimentaires innovants (mesure 16) pour plus de 3,2 millions d'euros qui concernent plusieurs filières et intègrent également une dimension d'Agroécologie avec un projet de lutte biologique pour la protection des cultures maraîchères et fruitières de Guyane porté par Bio savanes.

Aucune opération n'a été programmée sur les autres TO reliés au DP 2A. En particulier, les besoins en accompagnement et en conseil n'ont pas pu être soutenus en 2016, faute de possibilité d'ouverture de la mesure 2 (constat généralisé à l'échelle française). Un appel à projet a été lancé en juin 2017 et pourrait laisser présager une augmentation du nombre de demandes de dossiers de modernisation (TO 4.1.1).

L'aide au démarrage des petites exploitations agricoles, nouvellement mise en place sous cette programmation, ne compte pas encore de programmations. Portant, ce TO avait été identifié comme très important à l'échelle de la Guyane compte tenu de la structure de ses exploitations agricoles (très grande majorité de très petites exploitations non professionnalisées tournées vers l'autoconsommation). Le PDR s'est fixé une cible ambitieuse de 120 exploitations soutenues sur l'ensemble de la programmation. Ce dispositif est encore peu connu et souffre d'un déficit d'animation en milieu rural observé depuis la fin de la précédente programmation (fin du DRADL, période de transition des fonds européens, mesure 2 non ouverte, TO de la mesure 1 ouverts par appels à projets de manière échelonnée, etc.). Un effort d'animation et d'accompagnement devra être fourni sur cette thématique pour impulser une dynamique dans l'Ouest, le Sud et l'Est.

Critères de jugement

39 exploitations possèdent un dossier programmé pour des projets de modernisation ou de restructuration. Ce chiffre est relativement faible et peut s'expliquer à la fois par le retard de paramétrage des outils et par la crise de confiance existant dans le monde agricole vis-à-vis des aides du PDR et des retards de paiement observés. Cette situation devrait se débloquer dans le courant de l'année 2017 et revoir des rythmes de souscription plus élevés. L'objectif fixé dans le plan des indicateurs du PDR pour ce DP est de 353 exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation. Il devrait être atteignable en fin de programmation une fois le rythme de croisière atteint et sous réserve d'une bonne communication des services concernés (PAE et DAAF principalement).

Sans préjuger des réalisations effectives pour chaque projet, on peut estimer que les actions soutenues auront un impact direct ou indirect sur la productivité des exploitations agricoles :

- Par le biais d'investissement directs sur les exploitations agricoles permettant de mieux maîtriser les itinéraires techniques (achat de matériels agricoles, mise en place de matériel d'irrigation, etc.) et donc de gagner en performance au quotidien,
- Par le biais des projets innovants mis en place via le TO 16.2.1 qui pourront avoir des retombées plus larges et à plus long terme sur de nombreuses exploitations, une fois les techniques et bonnes pratiques diffusées (exemple d'un projet de SOLICAZ sur la gestion de la fertilité des sols en Guyane, projet de lutte biologique pour la protection des cultures permettant aux producteurs de lutter efficacement contre les ravageurs, etc.)
- Par le biais des actions de formation et de diffusion de connaissances sur des pratiques agricoles, les itinéraires techniques, l'agro transformation, projets de mécanisation, etc. permettant d'augmenter la productivité par actif agricole et de diversifier les activités des exploitants en vue de dégager des revenus plus élevés. Ces actions pourront porter des effets à long terme et garantir une bonne appropriation des bonnes pratiques au sein de la profession agricole qui manque de professionnalisation à l'heure actuelle.

Il est à noter que certaines actions soutenues par le PDR pourront être très structurantes en Guyane, comme la création de pistes qui est souvent une problématique contraignante pour l'accès aux parcelles défrichées. E l'absence de données plus précises, il n'est pas possible de préciser l'effet du PDR sur le degré de modernisation des exploitations bénéficiaires ni sur les potentialités de diversification de leurs productions.

La réponse à ce critère devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important notamment sur les plus-values et opportunités représentées par le PDR et l'effet observé des exploitants sur l'amélioration de la viabilité de leur exploitation. Des enquêtes et focus groups auprès d'échantillon représentatif de bénéficiaires guyanais pourraient être mises en œuvre pour recueillir ce type d'informations. En préalable figure également la nécessité de disposer d'un état zéro adapté pour analyser les changements observés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un bon niveau global de sollicitation de certaines mesures liées au DP 2A depuis leur ouverture, fragilisé cependant par la complexité des dossiers et les retards de paiements qui commencent à freiner les agriculteurs.	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente
C2 Un suivi insuffisant pour évaluer de manière fiable les effets des mesures reliées au DP 2A et assurer un pilotage opérationnel à court terme (le DP2A étant très transversal avec le critère de performance économique, beaucoup d'opérations peuvent y être rattachées au détriment d'autres DP). Exemple : opérations de la mesure 1 et du TO 16.2.1 attribuées systématiquement au DP 2A.	**R2** Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires). Le travail réalisé dans le cadre de la QEC 19 (cf. évaluation de mise en œuvre) pourra servir de point de départ à la mise en place d'un outil qui permettrait de systématiser l'attribution de chaque opération à un ou plusieurs DP, sur la base de critères discriminants à définir.
C3 Un TO dédié au démarrage des petites exploitations agricoles qui n'enregistre aucune programmation fin 2016, en raison d'un déficit d'animation rurale locale et d'un manque de communication sur cette nouvelle mesure inscrite au PDR 2014-2020.	**R3** Un effort d'animation et de communication doit être fourni sur le TO 6.3.1.
C4 Une méthode de calcul des indicateurs non adaptée aux spécificités et contraintes de la Guyane et des autres DOM-TOM.	**R4** Développer une méthode de réponse à la question évaluative n°4 qui soit adaptée aux spécificités de la Guyane et aux contraintes inhérentes au calcul de certains indicateurs en Guyane. Une mutualisation des travaux méthodologiques à l'échelle des différents DOM-TOM serait utile et bénéfique puisque les problématiques sont les mêmes.

5. Réponse à la question évaluative liée au DP 2.b

Question d'évaluation commune n°5	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 2B [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1), M4 (SM 4.3 / TO 4.3.1), M6 (SM 6.1 / TO 6.1.1)

Tableau : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations
SM 2.1 (TO 2.1.1)	0 (mesure non ouverte au 31/12/2016)
SM 4.3 (TO 4.3.1)	*8*
SM 6.1 (TO 6.1.1)	*23*
TOTAL	**31**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 2B :

M1 (SM 1.2 / TO 1.2.1), M4 (SM 4.1 / TO 4.1.1), M6 (SM 6.3 / TO 6.3.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
5.1 Des exploitants formés de manière adaptée sont entrés dans le secteur	R3/T5 : pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR	
5.2 La part de de jeunes exploitants formés de manière adaptée a augmenté dans le secteur agricole		
5.3 Stabilité ou croissance de la part des exploitants de moins de 35 ans		
5.4 Le PDR a soutenu des installations		Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations

programmées afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 2B et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et seuls deux dossiers sont programmés sous le TO 4.2.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs de la DAAF ont également permis de recueillir des informations complémentaires de suivi (hors OSIRIS) concernant les installations agricoles.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives (par exemple en sollicitant le point information installation (PII)) pour préciser les analyses sur le renouvellement des générations (nombre d'installations par rapport au nombre de départs, etc.). Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O4 : Nombre de bénéficiaires bénéficiant de la dotation jeunes agriculteurs	23						Données de suivi de l'autorité de gestion TO 6.1.1 *[Opérations programmées pour le TO 611 – DJA jusqu'à fin 2016 (toutes programmées dans le DP 2B)]*
	O4 : Nombre d'exploitations bénéficiant du soutien à l'investissement pour les exploitations agricoles	39						Données de suivi de l'autorité de gestion TO 6.1.1 *[Opérations programmées pour le TO 411 – Modernisation des exploitations agricoles jusqu'à fin 2016 (toutes programmées dans le DP 2A)]*
Indicateurs de résultat communs	R3/T5 : Pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR		0,38 % [23/5990)					Données de suivi de l'autorité de gestion concernant le TO 6.1.1 (aide au démarrage jeune agriculteur). Le TO 6.1.1 étant activé en Guyane, le calcul de l'indicateur se fait uniquement à partir des données de ce TO (non prise en compte du TO 4.1.1)
Indicateurs de résultats supplémentaires	Nombre d'installations soutenues par le	77%						Données de suivi de l'autorité de gestion concernant le TO 6.1.1 et données du PII et du

	PDR dans le total des installations							Centre de formalité des entreprises, et de la MSA sur le suivi de toutes les installations agricoles. [23 dossiers DJA programmés fin 2016 et total des installations en agriculture 30 selon l'ASP]
Indicateurs de contexte communs	C17 : Exploitations agricoles (fermes)	5990						Données du PDR (2010) Pas de données mises à jour
	C22 : Main-d'œuvre agricole	6 200 UTA						Données du PDR (2010) Pas de données mises à jour
	C23 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole Evolution du % de chef d'exploitation de moins de 35 ans	Donnée non disponible	<35 ans : 24,9 %					Données du PDR (2010) Pas de données mises à jour
	C24 : % d'exploitants de moins de 35 ans formés de manière adaptée dans le secteur agricole sur la zone de programmation		*2,7 %*					Données du PDR (2010) Pas de données mises à jour

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 2, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis et chiffrés sur le renouvellement des générations en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données relatives à la pérennité des installations agricoles (évolution des résultats économiques des exploitations) et au renouvellement des générations (nombre d'installation par rapport au nombre de départs et nombre de reprise d'exploitations dont l'exploitant part à la retraite). Des entretiens avec le point informations installation et des enquêtes auprès des bénéficiaires seront nécessaires pour affiner les analyses.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 2 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

En Guyane, l'aide à l'installation est constituée d'une dotation jeune agriculteurs (DJA) accordée sur la base d'un Plan d'Entreprise (PE) élaboré sur une période de 4 ans. Ce PE doit proposer un projet viable de développement de l'exploitation permettant d'envisager un revenu prévisionnel agricole minimum de 0,6 SMIC en 4ème année du plan d'entreprise (0,4 SMIC dans le cadre d'une installation à titre secondaire).

Au moment du dépôt de la demande d'aide, le jeune agriculteur doit justifier de sa capacité professionnelle agricole (CPA) à l'aide de deux éléments :

- Un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) validé, dont le contenu minimal est fixé au niveau national. Ce plan a pour finalité de compléter les compétences du candidat à l'installation déjà conférées par le diplôme afin de se préparer au mieux à l'exercice de la fonction de chef d'exploitation.
- Pour un candidat justifiant d'être dans l'obligation de s'installer sans pouvoir satisfaire à la condition de capacité professionnelle agricole, celui-ci devra être titulaire d'un diplôme ou titre d'un niveau équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles ou au brevet professionnel agricole ou titulaire d'un diplôme de niveau IV non agricole et s'engager à suivre une formation en vue d'acquérir le diplôme requis et à valider son PPP, dans un délai qui ne peut excéder trois ans à compter de la date de décision d'octroi des aides à l'installation. Ce candidat s'inscrit alors dans le cadre d'une acquisition progressive de la CPA qui lui est accordé par le Préfet.

Par ailleurs, la mesure 2 est censée soutenir les actions de conseil permettant de renforcer les capacités techniques ou administratives des agriculteurs, dont les jeunes installés. Cette mesure n'était pas ouverte à la programmation en 2016. Un appel à projet a été lancé en juin 2017.

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 2B

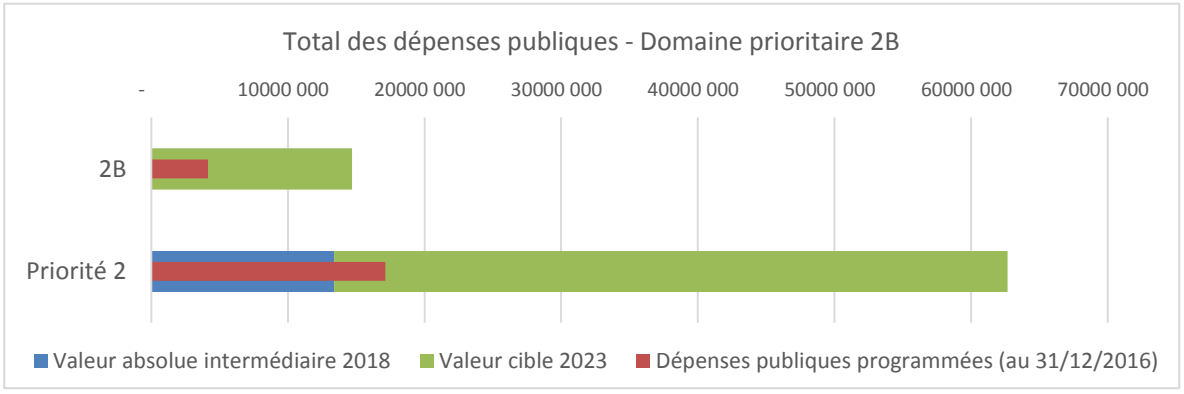

31 dossiers ont été programmés jusqu'à fin 2016 sur le DP 2B, pour un montant total de 4 153 242,55 € (FEADER + cofinancement + autofinancement), dont 3 530 256,17 € de FEADER. Ce montant FEADER programmé représente 30 % de la participation totale prévue sur le DP 2B pour 2014-2020.

Deux types d'opération ont été pour l'instant programmés sur le DP 2B, les TO 431 et 611. Notons que le TO 431 concerne des opérations plus coûteuses unitairement que le TO 611, puisqu'elles concernent l'aménagement et la

gestion du foncier agricole.

	Nombre de dossiers programmés	Total Feader programmé (€)
TO 431	8 *(soit 26% des dossiers programmés dans le DP 2B)*	2 621 946 *(soit 74% du montant total Feader programmé sur le DP 2B)*
TO 611	23 *(soit 74% des dossiers programmés dans le DP 2B)*	908 310 *(soit 26% du montant total Feader programmé sur le DP 2B)*

NB : Le TO 4.3.1 a été ciblé sous le DP2B, dans la mesure où les actions qu'il porte représentent un prérequis indispensable à l'installation agricole en Guyane (besoin de défrichement, bornage des parcelles, création de voiries, etc.). Il ne rentre toutefois pas dans le calcul des indicateurs relatifs à ce DP, axés principalement sur le renouvellement des générations. Ce TO est toutefois très important à prendre en compte dans le cas de la Guyane où la mise en valeur de nouvelles terres est au centre du processus d'installation pour répondre aux besoins alimentaires **Réponses aux critères de jugement**

Le PDR a soutenu 23 installations agricoles jusqu'à fin décembre 2016. L'objectif attendu est de soutenir 90 installations au cours de la programmation, ce qui semble atteignable d'ici 2020, une fois le rythme de croisière du programme atteint.

Le montant moyen de dotation est de 46 500 €, en augmentation significative par rapport à la précédente programmation (33 000 € pour rappel). Ces installations concernent 61% d'hommes et 39 % de femmes. L'âge moyen des nouveaux installés s'élève à 35 ans (médiane à 36 ans) avec des écarts importants, allant de 25 ans à 40 ans.

La répartition géographique de ces installations est présentée au graphique suivant. Le Centre et l'Ouest de la Guyane sont les principaux bénéficiaires des aides à l'installation fin 2016 (respectivement 61 % et 26 % des dossiers de DJA). L'Est et les Savanes comptent peu de dossiers et aucun dossier n'est programmé dans le Sud.

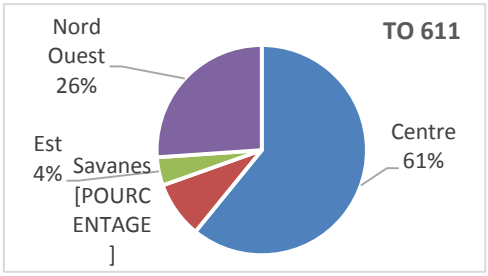

Les nouvelles installations représentent au total une surface agricole utile de 236,4 ha (soit 0,01 % de la SAU totale guyanaise de 2010). En moyenne, les installations se font sur 10,3 ha de superficie et la médiane se situe à environ 6,5 ha. 9 projets représentent moins de 5 ha. Ainsi, les surfaces installées sont relativement importantes en comparaison des chiffres guyanais (9 exploitations sur 10 en Guyane font moins de 5 hectares de superficie et sur celles-ci, la moitié fait moins de 2 ha).

Il est à noter que 6 projets d'installations concernent des productions en agriculture biologique (environ un quart des dossiers) et 14 porteurs ont prévu un projet agro-écologique appelant une modulation de l'aide accordée. 11 concernent des systèmes en polyculture végétale, 9 concernent des projets mixtes végétal-animal, 2 concernent de l'arboriculture et 1 projet du maraichage. Cela démontre une bonne diversité des installations en matière de productions et une volonté de se positionner sur des systèmes de productions différenciant.

Ainsi, la mise en œuvre de cette mesure devrait permettre d'assurer l'entrée de jeunes exploitants formés de manière adaptée dans le secteur agricole, même si le nombre de jeunes installés via le PDR fin 2016 est encore faible, à l'échelle du nombre total d'exploitations agricoles dénombrées en Guyane (quasiment 6000 exploitations). En effet, les installations s'inscrivent dans un processus de professionnalisation, qui garantit un niveau de qualification adapté. Cela répond à un fort besoin localement car 95 % des exploitants agricoles n'ont pas de formation agricole et, d'une manière générale, le niveau de connaissance est faible en termes de savoirs de base (lecture, écriture, calcul, etc.).

En particulier, la part des chefs d'exploitation de moins de 35 ans ayant une formation agricole élémentaire ou complète est très faible (2,7 %). 4,2 % des chefs d'exploitations bénéficiaient en 2010 d'une formation agricole

élémentaire ou complète. En comptabilisant les projets d'installations prévus fin 2016, ce chiffre s'élève à 4,5 % fin 2016 et en projection, avec les 90 installations attendues d'ici la fin de la programmation, à 5,7 %.

La diversité des types d'agriculture est bien représentée fin 2016 dans les projets d'installation agricole et on note une orientation plus marquée vers des systèmes en agriculture biologique, permettant une valorisation complémentaire des productions.

Toutefois, il n'est pas possible, au regard des données disponibles aujourd'hui, d'évaluer si le nombre d'installations compense les départs. Fin 2016, il n'y a pas de cas d'installation en reprise d'exploitation suite à un départ en retraite.

Les personnes qui souhaitent s'installer ont en moyenne 35 ans. Sur les 23 dossiers programmés, 10 demandeurs ont moins de 35 ans et 3 ont moins de 30 ans. L'évolution de la pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole pourra permettre de préciser la réponse à la question sur le renouvellement des générations. Pour rappel, en 2010, sur 5 980 exploitations agricoles, près de 25 % avaient moins de 35 ans, ce qui est plus élevé qu'en métropole de manière générale (la population guyanaise étant globalement plus jeune que la population métropolitaine).

Par ailleurs, le nombre d'installations en agriculture qui ne relève pas d'un soutien du PDR n'est pas connu. Il pourra être déterminé lors des prochaines évaluations en se rapprochant du PII, du centre de formalités des entreprises de la Chambre, ainsi que de la MSA pour obtenir cette information. Il est toutefois possible d'affirmer que l'effet levier du PDR est fort en Guyane pour les projets d'installations étant donné les montants importants à prévoir pour une nouvelle activité.

La question de la pérennisation de ces installations se pose, mais elle ne peut pas encore être étudiée dans ce RAMO. Les précédentes évaluations sur l'installation en France ont montré que la DJA constituait le plus souvent une aide à la trésorerie et qu'un certain nombre de projets d'installations périclitaient rapidement. Le PE doit permettre aux jeunes agriculteurs de mieux se projeter dans l'avenir de leur entreprise et d'autres mesures du PDR peuvent être sollicitées pour assurer la durabilité du projet (mesure 4 relative aux investissements et mesure 2 relative au conseil en particulier). Il est à noter que 11 jeunes agriculteurs ont souscrit une demande d'aide au titre du TO 4.1.1 fin 2016.

La réponse à ces critères devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important en particulier sur les sujets liés au renouvellement des générations dans le secteur agricole. La mesure 2 pourra également être prise en compte dans les analyses.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un bon niveau global de sollicitation de certaines mesures liées au DP 2B depuis leur ouverture, fragilisé cependant par la complexité des dossiers et les retards de paiements qui commencent à freiner les agriculteurs.	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente
C2 Un besoin de synergie avec d'autres aides du PDR afin de garantir une meilleure durabilité des installations et le renforcement des connaissances des agriculteurs.	**R2** Ouvrir le plus rapidement possible la mesure 2 portant le conseil aux exploitants. Un appel à projets a été lancé en juin 2017. Pendant les réunions d'informations sur le PDR, prévoir de présenter la DJA en synergie avec d'autres dispositifs d'aide pertinents (TO 4.3.1 et 4.1.1, mesure 2).
C3 Un suivi correct des installations agricoles, mais partiel pour répondre de manière exhaustive à la question évaluative.	**R3** Consolider le suivi réalisé sur le TO 6.1.1 en associant tous les partenaires impliqués : DAAF, ASP pour la pré-instruction, Point Information Installation, CFE et MSA pour disposer de données quantitatives consolidées et systématiques. Recueillir des données qualitatives complémentaires pour évaluer la pérennité des installations agricoles.

CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES – PRIORITE 3 (MODELE SFC)

6. Réponse à la question évaluative liée au DP 3.a

Question d'évaluation commune n°6	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 3A [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M1 (SM 1.2/TO 1.2.2), M2 (SM 2.1/TO 2.1.1, SM 2.3/TO 2.3.1), M3 (SM3.1/TO 3.1.1), (M4 (SM 4.2/TO 4.2.1), M16 (SM 16.4/TO 16.4.1)

Tableau 2 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations programmées
SM 1.2 (TO 1.2.2)	0
SM 2.1 (TO 2.1.1)	0
SM 2.3 (TO 2.3.1)	0
SM 3.1 (TO 3.1.1)	0
SM 4.2 (TO 4.2.1)	2
SM 16.4 (TO 16.4.1)	0
TOTAL	**2**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 3A :

M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1 et SM 11.2 / TO 11.2.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION	INDICATEURS DE RESULTAT	INDICATEURS DE RESULTAT

[MAXI. 255 CARACTERES]	COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
6.1 La mise en œuvre des systèmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté		% de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité, avec l'appui du PDR
6.2 La participation des producteurs primaires à des circuits courts, des groupes de producteurs orientés vers la qualité ou à des organisations interprofessionnelles a augmenté	R4 : % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/ organisations de producteurs	

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 3A et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, définition précise du terme « marché local » pour l'adapter au contexte guyanais, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et deux dossiers sont programmés sous le TO 4.2.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés mais aucun entretien spécifique n'a été réalisé sur cette priorité. Ce point devra être anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O4 : Nombre d'exploitations soutenues	2						Données de suivi de l'autorité de gestion Opérations programmées à titre principal sur le DP 3A jusqu'à fin 2016
	O9 : Nombre d'exploitations soutenues qui font partie d'un groupe de producteurs	-						Données de suivi de l'autorité de gestion à recueillir auprès des bénéficiaires des aides
Indicateurs de résultat communs	R4 : % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/ organisations de producteurs		0 %					Données de suivi de l'autorité de gestion concernant la mesure 3 et le TO 16.4.1 dans le cas de la Guyane. *[Pas de réalisations fin 2016]*
Indicateurs de résultats supplémentaires	% de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité, avec l'appui du PDR		0					Données de suivi de l'autorité de gestion concernant la mesure 3. *[Pas de réalisations fin 2016]*
Indicateurs de	C 14 : Productivité du	*Absence de*						Valeur 2009-2011 PDR :

contexte communs	travail dans l'agriculture	*données mises à jour*						Productivité totale : 14 885,8 €/UTA
	C 16 : Productivité du travail dans l'industrie agroalimentaire	*Absence de données mises à jour*						Valeur 2010 PDR : Productivité totale : 35 977,9 €/personne

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 3. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et deux dossiers sont programmés sous le TO 4.2.1. Les retards dans l'instrumentation sont en cause.

L'absence de données quantitatives ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la compétitivité des producteurs primaires mieux intégrés dans la chaîne agroalimentaire en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données relatives à l'évolution des résultats économiques et à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits régionaux, via des enquêtes auprès des agriculteurs en particulier.

Ainsi, le RAMO 2017 (alors que le programme n'a réellement débuté qu'en 2015) ne permet que d'apporter des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 3 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 3A

Définition préalable :

- *Circuits d'approvisionnement court : est défini comme un circuit d'approvisionnement court une chaîne d'approvisionnement en produits agricoles n'incluant pas plus d'un intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur.*
- *On entend par marché local le marché guyanais au sens large*

2 opérations ont été programmées au sein du domaine prioritaire 3A, pour un montant total de 1 312 448,50 € (Feader + cofinancement + autofinancement), dont 836 685,91 € de FEADER. Ces opérations correspondent au TO 4.2.1 relatif à la transformation et la commercialisation de produits agricoles.

Les opérations programmées sous le DP 3A correspondent à peu près au montant des dépenses publiques prévu pour 2018.

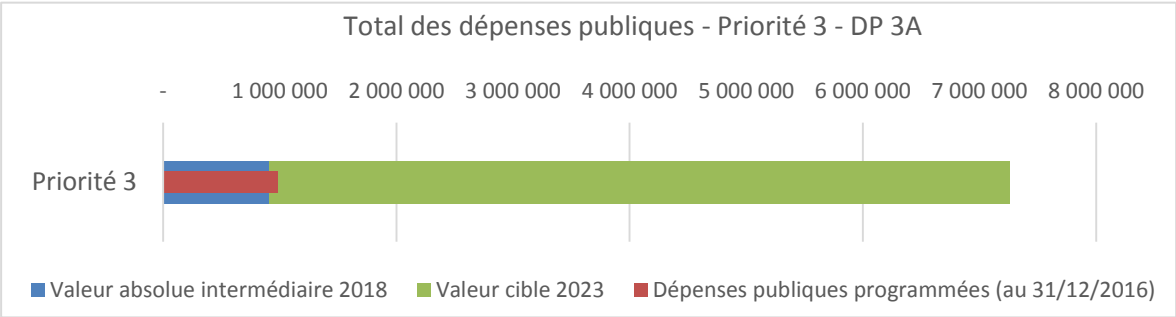

Les deux projets programmés devraient permettre d'améliorer la compétitivité des producteurs primaires, a priori, sans préjuger des réalisations effectives :

- Pour l'un, en permettant à une exploitante agricole de soutenir la création d'un atelier de tuerie pour volailles et ainsi, mieux répondre à la demande locale de produits transformés et accroître la valeur ajoutée des produits (montant total du projet de 66 000 euros environ). La problématique de l'abattage des animaux en Guyane est compliquée en Guyane en raison de l'éloignement géographique de bon nombre d'exploitations agricoles des abattoirs. Ce type de projet est donc stratégique pour les éleveurs guyanais.
- Pour l'autre, en permettant à la société Délices de Guyane d'augmenter sa capacité de production et de favoriser l'innovation de la transformation de certains produits (pour un montant total d'environ 1,25 millions d'euros). Cette action devrait permettre, par effet induit, de faire rentrer davantage de producteurs de fruits, ou bien davantage de productions des agriculteurs déjà partenaires, dans la chaine agroalimentaire.

Critère de jugement 6.1 : La mise en œuvre des systèmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté

Fin 2016, aucun système de qualité n'a été mis en œuvre à l'échelle de la Guyane via le PDR. Toutefois, au 31/12/2016, 15 exploitations ont déposé une demande d'aide. Ces demandes seront programmées au 1er semestre 2017 après instrumentation et instruction.

Le PDR prévoit, avec l'activation de la mesure 3, de soutenir :

- Les systèmes de qualité mis en place par la législation de l'Union Européenne (Agriculture Biologique notamment),
- Les systèmes de qualité mis en place par la législation nationale (Appellation d'Origines Protégées, Indications Géographiques Protégées, Label Rouge et autres régimes de qualité nationaux) préalablement reconnus par les autorités nationales compétentes,
- les systèmes de certification volontaires qui satisfont aux lignes directrices concernant la mise en place de meilleures pratiques de production et de distribution.

L'objectif fixé sur l'ensemble de la programmation est de soutenir 30 exploitations.

Critère de jugement 6.2 : La participation des producteurs primaires à des circuits courts, des groupes de producteurs orientés vers la qualité ou à des organisations interprofessionnelles a augmenté

Fin 2016, aucune réalisation ni programmation n'est observée au sein des TO 16.4.1 et T0 3.1.1, participant au calcul de l'indicateur R4.

L'animation et la structuration des filières agricoles est pourtant un besoin fort en Guyane où la mise en réseau et le regroupement d'agriculteurs n'est pas dans les habitudes. La valeur cible de l'indicateur lié à la priorité 3 dans le plan des indicateurs est fixé à 204 exploitations, traduisant bien ce besoin. La CTG a prévu de travailler spécifiquement sur ce sujet à partir de septembre 2017.

La réponse à ces critères devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important en particulier sur les sujets liés à la compétitivité des exploitations.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un retard important constaté sur le niveau d'engagement des dossiers de demande de subvention (dû à une adoption tardive du programme et des retards conséquents dans le paramétrage des outils OSIRIS et ISIS).	**R1** Finaliser le plus rapidement possible les formulaires de gestion (DDMO, formulaires, conventions) pour réaliser l'engagement des dossiers en attente.
C2 La Guyane n'a pas mis en place de systèmes de qualité en dehors de l'agriculture biologique, alors même que ceux-ci représentent de réelles opportunités en matière de réponse aux nouvelles attentes des consommateurs et d'amélioration de la valeur ajoutée des productions.	**R2** Prévoir une communication ciblée sur les systèmes de qualité (retours d'expérience réussis, etc.) dans le secteur agricole.
C3 La cible de 174 exploitations agricoles participant à la coopération / promotion locale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (T0 16.4.1) paraît difficilement atteignable si un effort de communication et de conseil n'est pas réalisé. Pourtant, cela représente un besoin fort en Guyane, démontré dans les précédentes évaluations de PDR.	**R3** Prévoir de communiquer précisément sur le TO 16.4.1, prioritairement par le biais du Réseau Rural de Guyane pour favoriser la dynamique commune entre les acteurs du monde rural guyanais.

CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES – PRIORITE 4 (MODELE SFC)

7. Réponse à la question évaluative liée au DP 4.a

Question d'évaluation commune n°8	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 4A [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M4 (SM 4.4 / TO 4.4.1), M10 (SM10.1 / TO 10.1.31, TO 10.1.32), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1, SM 11.2 / TO11.2.1), M13 (SM 13.2 / TO 13.2.1), M16 (SM 16.5 / TO 16.5.1)

Tableau : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure	Nombre total d'opérations
SM 1.1 (TO 1.1.1)	0
SM 2.1 (TO 2.1.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM 2.3 (TO 2.3.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM 4.4 (TO 4.4.1)	0
SM10.1 (TO 10.1.31 + TO 10.1.32)	0
SM 11.1 (TO 11.1.1)	0
SM 11.2 (TO11.2.1)	0
SM 13.2 (TO 13.2.1)	0
SM 16.5 (TO 16.5.1)	0
TOTAL	0

Mesures programmées dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4A :

M1 (SM 1.2 / TO 1.2.2), M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M6 (SM 6.4 / TO 6.4.1), M7 (SM 7.2 / TO 7.2.2, TO 7.2.5), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1, SM 8.6 / TO 8.6.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.21, TO 10.1.22, TO 10.1.23, TO 10.1.24, TO 10.1.25), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1, SM 16.8 / TO 16.8.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES

	[MAXI. 255 CARACTERES]	[MAXI. 255 CARACTERES]
8.1 Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre en priorité dans les zones à enjeux	R7 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages
8.2 Les interventions du PDR ont contribué à la diffusion et au maintien de pratiques favorables à la biodiversité		Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des pratiques favorables à la biodiversité suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s).
		Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la biodiversité et/ou la préservation des paysages, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s).
8.3 La biodiversité sur les surfaces contractualisées a été restaurée, préservée et améliorée		

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de programmation sous ce DP n'a pas permis de développer des méthodes permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017, en particulier l'indicateur de résultat commun R7 « Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages ».

La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur :

- L'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 1, 2, 4, 10,11, 13 et 16 afin de disposer d'un premier état des lieux ;
- Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 4A et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;
- Une analyse partielle des effets des TO concernés sur la biodiversité et les paysages : grille d'analyse des effets escomptés et observés (lorsque c'est possible, pour les opérations instruites) des TO sur plusieurs critères : effets levier, d'aubaine, fort/faible, direct/ indirect, etc.
- Un échange avec Sébastien Hoarau, agent instructeur de la DAAF de Guyane, qui a permis de recueillir des informations qualitatives sur la mise en œuvre des mesures 10, 11 et 13 (état d'avancement et projection, question de la définition de zones à enjeux, etc.).

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune programmation n'est comptabilisée sous les TO contribuant de manière prioritaire au DP 4A. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés.

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données (quantitatives et qualitatives) et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations, qui sera élaboré au second semestre 2017 dans le cadre d'une mission commanditée par la CTG. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

L'acquisition de données qualitatives sera en particulier primordiale pour la réponse à la question évaluative associée à ce DP au regard des critères de jugement identifiés. Elle devra être davantage anticipée dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données permettant de préciser les analyses sur l'évolution des pratiques favorables à la biodiversité et l'évolution de la biodiversité elle-même. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques (DEAL, Office de l'Eau,…), et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

Il est important de noter que certaines opérations mises en œuvre et ciblées sur d'autres DP (le 2A en particulier) devraient contribuer, au regard de leur intitulé et contenu, au DP 4A. Elles ont été intégrées, dans la mesure des

informations disponibles, dans la réponse à la question évaluative mais devront être mieux ciblées à l'avenir pour garantir leur prise en compte dans l'analyse lors des prochaines évaluations.

Remarques sur le calcul de l'indicateur R7 :

Le calcul de cet indicateur devra permettre d'éviter les doubles comptes entre les mesures 10 et 11 : une parcelle engagée à la fois en agriculture biologique et dans le cadre d'une MAEC ne doit être comptée qu'une fois. Il s'agit d'un point important à anticiper en Guyane, dans la mesure où de nombreux agriculteurs cumulent ces deux types d'aides. L'identifiant unique PACAGE pourra être mobilisé dans cette optique.

Remarques sur le calcul des indicateurs liés aux changements de pratiques

Le calcul de ces deux indicateurs nécessite en préalable d'identifier les pratiques favorables à la biodiversité. Il doit également permettre d'isoler les changements de pratiques imputables au PDR (analyse des facteurs externes).

Les données à exploiter et les critères à étudier devront être définis en lien avec les partenaires locaux et adaptés aux spécificités de la Guyane afin que l'analyse soit la plus réaliste et utile possible. Les défis identifiés à ce stade sont les suivants :

- Le manque de données de contexte sur l'état de la biodiversité : les indicateurs communs de contexte liés à la biodiversité ne sont pas renseignés dans le PDR (cf. sous-section suivante). Un état zéro de la biodiversité doit être défini afin de pouvoir suivre son évolution et d'évaluer la contribution du PDR.
- L'état zéro des pratiques des exploitants agricoles aidés n'est pas non plus toujours connu (le diagnostic initial d'exploitation n'est pas systématique avant l'attribution d'une aide).
- Il paraît difficile de réunir un échantillon témoin représentatif d'exploitations en Guyane pour réaliser une analyse contrefactuelle qui ait du sens (distinguer les effets du PDR par rapport aux effets des autres outils existants).

Pour obtenir des données de contexte, la plupart des Régions françaises s'appuient sur les enquêtes structures Agreste (Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)), disponibles tous les 3 ans. Les données en question concernent la métropole, et par manque de données en Guyane, il sera difficile, voire impossible de calculer certains indicateurs. Des études de cas, focus groupes ou enquêtes bénéficiaires pourront être mis en œuvre pour obtenir des données qualitatives auprès des bénéficiaires et autres exploitants agricoles.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O3 : Nombre d'opérations soutenues	0						Données de suivi de l'autorité de gestion liées au DP 4A *[Opérations programmées à titre principal sur le DP 4A jusqu'à fin 2016]*
	O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 (opérations affectées au DP 4A)
	O7 : Nombre de contrats bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 (opérations affectées au DP 4A)
Indicateurs de résultat communs	R7/T9 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages		Donnée indisponible					Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 *[non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]*
Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les		Donnée indisponible					Zones à enjeux à définir pour la Guyane

	paysages							
	Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des pratiques favorables à la biodiversité suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s).		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir
	Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la biodiversité et/ou la préservation des paysages, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s).		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir
Indicateurs de contexte communs	C35 : Indice des populations d'oiseaux des champs	Non disponible						Données non disponibles lors de l'établissement du PDR, pas de mise à jour
	C36 : État de conservation des habitats agricoles (formations herbeuses)	Non disponible						Données non disponibles lors de l'établissement du PDR, pas de mise à jour
	C37 : Agriculture à haute valeur naturelle	Non disponible						Données non disponibles lors de l'établissement du PDR, pas de mise à jour

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur le croisement de données qualitatives issues d'un entretien, et d'un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 4, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont très faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la situation de référence de la biodiversité en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données à utiliser pour répondre de manière la plus pertinente possible à la question évaluative en prenant en compte les spécificités de la Guyane et les défis à relever (précisés dans la section 3 « méthodes appliquées »).

Des méthodes alternatives, basées en partie sur du recueil de données qualitatives à travers des focus groupes d'exploitants agricoles guyanais devront être déployées pour affiner et adapter les analyses.

Au-delà de ça, le temps de retour pour mesurer ou même évaluer qualitativement l'évolution de la biodiversité est très long. La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 4 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

La Guyane est un territoire dominé par la forêt tropicale (95 % de sa superficie, soit 8 millions d'hectares), qui abrite une biodiversité végétale et animale exceptionnelle, et comporte 12 zones protégées (Parc amazonien de Guyane, PNRG, réserves, APPB). La bande littorale présente également des milieux naturels remarquables (savanes, mangroves, marais, marécages, etc.), protégés par deux réserves, et un grand nombre d'espèces protégées.

Globalement peu intensive et très localisée, l'agriculture guyanaise n'exerce a priori que peu de pressions sur l'environnement. Certaines zones sont toutefois ciblées comme sensibles par les acteurs de la biodiversité en Guyane comme notamment les Savanes à Sinnamary. L'agriculture mécanisée à vocation marchande est située sur la bande littorale, tandis qu'une agriculture traditionnelle vivrière, qui représente 80 % des exploitations, est présente sur tout le territoire.

La Guyane étant le seul département français dans lequel la SAU augmente, l'enjeu local réside dans un développement raisonné du secteur agricole, permettant de préserver la richesse du territoire en matière de biodiversité.

Au 31/12/2016, aucune opération présentant une contribution prioritaire au DP4A n'est programmée sur le territoire, du fait du retard d'implémentation des outils comptables. Des projets sont cependant remontés voire instruits et permettent d'estimer les résultats de programmation (fourchette haute) :

- 44 demandes ont été recensées en 2016 pour la mesure 11 Agriculture biologique. Il s'agit principalement de la poursuite de contrats de conversion déjà initiés sur la programmation précédente et d'aide au maintien mais on compte cependant une petite dizaine de nouveaux demandeurs selon la DAAF. Ces projets représentent une superficie de 885 ha et 898 000 € pour 5 ans (soit 70 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020)

  Le rythme de conversion suivrait ainsi la tendance planifiée qui prévoyait environ 70 conversions sur la période 2014-2020, dans la continuité de la programmation précédente.

- 67 demandes ont été déposées en 2016 sous la mesure 10 MAEC, pour 910 000 € pour 5 ans (soit 84 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020), ce qui correspond à une surface totale de 482 ha.

  Les engagements MAEC les plus demandés sont l'enherbement et la suppression d'herbicides (entretien des vergers). On observe une bascule des agriculteurs ayant contractualisé l'engagement enherbement sous la précédente programmation vers la suppression d'herbicides et une tendance au cumul des engagements enherbement et paillage.

- Les bénéficiaires de la mesure ICHN sont estimés à 450 en 2016 (dossiers en cours de traitement).

  Le nombre de télé-déclarations PAC 2017 ayant sensiblement diminué en 2017 suite à un changement d'organisation et de gestion de ces aides, la CTG s'attend à une baisse proportionnelle du nombre de demandes ICHN en 2017 (demande faite dans le cadre de la déclaration PAC), avec un nombre de bénéficiaires estimés à environ 300.

La majorité des TO concernés de manière prioritaire s'inscrit dans la continuité de la programmation précédente et est donc bien connue des acteurs locaux, ce qui a facilité leur démarrage (AB, MAEC, ICHN). Ces mesures surfaciques ne sont pas ciblées sur des zones à enjeux particulières, ce qui ne permettra pas de maximiser les

effets sur des zones prioritaires les plus nécessiteuses :

- L'aide à la conversion en AB n'est pas priorisée à l'échelle de certains secteurs,
- Le manque de diagnostic lors de l'élaboration du PDR n'a pas permis de définir des zones d'actions prioritaires pour les MAEC (un projet agro-environnemental et climatique n'est pas non plus exigé pour s'engager),
- L'intégralité de la SAU entre dans le zonage ICHN.

D'autres mesures peuvent contribuer de manière secondaire au développement de pratiques plus respectueuses de la biodiversité (mesure 16), à la mise en œuvre de projets favorables à la protection de la biodiversité (mesures 4, 8 et 19) et à la transmission des pratiques agro-environnementales aux exploitants (mesures 1 et 2). Au 31/12/2016, il n'y a eu que peu d'opérations orientées biodiversité mises en œuvre sous ces mesures, hormis la 16:

Il n'y a pas d'opération contribuant a priori à la préservation de la biodiversité sous la mesure 1, hormis les projets de professionnalisation qui incluent des actions dédiées au développement de pratiques agro-écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA de Guyane traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.

- Les opérations mises en œuvre sous la mesure 1 ne traitent a priori pas de la biodiversité, hormis les projets de professionnalisation du CFPPA de Guyane qui incluent le sujet des pratiques agro écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.
- La mesure 2 n'est pas encore ouverte.
- En ce qui concerne la sous-mesure 4.1, les opérations contribuant au DP 4A ne sont pour l'instant pas ciblées et donc non exploitables dans ce travail d'analyse.
- Un type d'opération dédié à l'agroforesterie a été ouvert sous la mesure 8 mais n'est pas mobilisé pour le moment.
- Des opérations d'innovation agro-écologique, dont le détail n'est pas connu, ont été programmées sous la mesure 16 : projet de lutte biologique pour la protection des cultures maraîchères porté par BIO SAVANE, animation environnementale portée par l'EPLEFPA, projet lié à l'agroforesterie porté par Guyane Forest Initiative, etc.
- 2 stratégies LEADER ont été conventionnées sous la mesure 19 (5 territoires de projet au total) mais aucun projet orienté « biodiversité » n'est encore mis en œuvre. Les stratégies des GAL incluent cependant toutes une composante biodiversité, avec un accent particulier pour celles du GAL des Savanes et de l'Ouest (ex : mise en valeur des zones humides des Savanes).

Par ailleurs, des critères de modulation de la DJA ont été mis en place et contribuent à inciter les agriculteurs à évoluer vers des pratiques plus favorables à la biodiversité. Les demandeurs présentant un projet agro-écologique visant à la fois la performance économique et la performance environnementale peuvent ainsi bénéficier d'un taux d'aide plus avantageux, à condition que leur installation réponde à au moins une des démarches suivantes :

- convertir ou maintenir son exploitation en agriculture biologique ;
- contractualiser une MAEC ;
- adhérer à un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Au 31/12/2016, 6 projets d'installations concernent des productions en agriculture biologique (environ un quart des dossiers) et 14 porteurs ont prévu un projet agro-écologique appelant une modulation de l'aide accordée. 11 concernent des systèmes en polyculture végétale, 9 concernent des projets mixtes végétal-animal, 2 concernent de l'arboriculture et 1 projet du maraichage. Cela démontre un bon effet incitatif de cette modulation, qui permet de faciliter la mise en œuvre de pratiques plus favorables pour l'environnement.

Sans connaître précisément les pratiques initiales des exploitants et en l'absence de réalisations, il n'est pas possible d'évaluer si le PDR a permis plutôt un maintien de bonnes pratiques ou le développement de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité. Un fort effet d'aubaine est cependant mis en évidence sur l'agriculture biologique et une partie des MAEC (au regard des niveaux d'aides et/ou du niveau de contraintes, du plafond en AB et de la possibilité de coupler ces aides) ce qui pose la question de la pérennisation des changements de pratiques favorables à la biodiversité au-delà de la période de contractualisation.

Les données disponibles sur l'évolution des productions végétales en agriculture biologique prévoient une tendance à la hausse, avec une production d'environ 40 tonnes en 2016 et des prévisions de 50 tonnes en 2017 et 70 en 2018.

En se projetant dans la programmation, les surfaces concernées par le soutien du PDR pour la priorité 4 seront a priori faibles ce qui risque de limiter l'impact qui pourra être observé. La diversité des zones et des modes de culture implique également des liens de causalité variables entre réalisations et impacts (un même changement de pratique n'aura pas le même impact selon la zone et le système d'exploitation concerné).

De plus, le temps de retour du milieu peut être long et les opérations n'ont débuté pour la plupart qu'en 2015 voire 2016. Les pratiques soutenues devraient cependant conduire à des effets positifs pour la biodiversité : ➢ Maintien, entretien et restauration d'habitats naturels ; ➢ Limitation de la pollution des milieux abritant la biodiversité. La réponse à cette question devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important. En préalable figure également la nécessité de disposer d'un état zéro adapté pour analyser les changements observés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	**RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]**
C1 Un bon niveau global de sollicitation des mesures liées de manière prioritaire au DP 4A depuis leur ouverture, bien que les opérations n'aient pu être programmées pour l'instant du fait des retards d'implémentation des outils comptables (absence de réalisations comptabilisées).	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour programmer les dossiers en attente.
C2 La Guyane n'a pas défini de zones à enjeux pour la biodiversité, notamment dans le cadre de la mesure 10 MAEC, ce qui ne permet pas de cibler les interventions sur les zones prioritaires	**R2** Mobiliser les partenaires et en particulier la DEAL et l'office de l'eau, pour définir des zones à enjeux Biodiversité si cela apparaît pertinent : parcs naturels, zones humides, etc.
C3 Un suivi insuffisant pour évaluer de manière fiable les effets des mesures reliées au DP 4A sur la biodiversité en Guyane.	**R3** Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires). Le travail réalisé dans le cadre de la QEC 19 (cf. évaluation de mise en œuvre) pourra servir de point de départ à la mise en place d'un outil qui permettrait de systématiser l'attribution de chaque opération à un ou plusieurs DP, sur la base de critères discriminants à définir. Identifier avec les partenaires des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la biodiversité et mesurer les impacts du PDR (par exemple établir une liste ciblée d'espèces patrimoniales et un état 0 de leur présence sur le territoire / dans les sites à enjeux)
C4 Un grand nombre de conversion en AB (aide et plafond augmentés, couplage avec une MAEC, bonification de la DJA) qui pose la question de la pérennisation de ce mode de conduite au-delà du soutien.	**R4** Développer un conseil aux agriculteurs pour faciliter la transition vers des pratiques agro-écologiques pérennes.
C5 Des évolutions dans la gestion de la télé-déclaration PAC qui ont pénalisé l'ICHN en 2017.	**R5** S'assurer que les procédures et tâches à mettre en œuvre sont anticipées et les équipes mobilisées pour faciliter la télé-déclaration en 2018.
C6 Une évaluation dédiée sera nécessaire, quand la programmation aura réellement démarrée, pour répondre de manière fine au questionnement évaluatif.	**R6** Prévoir une évaluation groupée pour les priorités 4 et 5. Définir la temporalité de l'évaluation qui apparaît la plus pertinente avec les partenaires techniques concernés.

8. Réponse à la question évaluative liée au DP 4.b

Question d'évaluation commune n°9	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 4B [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M10 (SM10.1 / TO 10.1.21, TO 10.1.22, TO 10.1.23), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1, SM 11.2 / TO11.2.1), M16 (SM 16.5 / TO 16.5.1)

Tableau 3 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure	Nombre total d'opérations
SM 1.1 (TO 1.1.1)	0
SM 2.1 (TO 2.1.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM 2.3 (TO 2.3.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM10.1 (TO 10.1.21 + TO 10.1.22 + TO 10.1.23)	0
SM 11.1 (TO 11.1.1)	0
SM 11.2 (TO 11.2.1)	0
SM 16.5 (TO 16.5.1)	0
TOTAL	0

Mesures programmées dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4B :

M1 (SM 1.2 / TO 1.2.2), M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M4 (SM 4.1/ TO 4.4.1, SM 4.4 / TO 4.4.1), M6 (SM 6.4 / TO 6.4.1), M7 (SM 7.2 / To 7.2.2, TO 7.2.5), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.22, TO 10.1.24, TO 10.1.25, TO 10.1.31, TO 10.1.32), M13 (SM 13.2/TO 13.2.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
9.1 Les mesures à effets sur la qualité de l'eau ont été mises en œuvre en priorité dans les zones à enjeux	R8/T10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau
9.2 Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau		Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des pratiques favorables à la qualité de l'eau suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)

9.3 La qualité de l'eau sur les surfaces contractualisées s'est améliorée		Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la qualité de l'eau, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de programmation sous ce DP n'a pas permis de développer des méthodes permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017, en particulier l'indicateur de résultat commun R8 « Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau ».

La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur :

- L'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 1, 2, 4, 10, 11 et 16 afin de disposer d'un premier état des lieux ;
- Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 4B et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;
- Une analyse partielle des effets des TO concernés sur la qualité de l'eau : grille d'analyse des effets escomptés et observés (lorsque c'est possible, pour les opérations instruites) des TO sur plusieurs critères : effets levier, d'aubaine, fort/faible, direct/ indirect, etc.
- Un échange avec Sébastien Hoarau, agent instructeur de la DAAF de Guyane, qui a permis de recueillir des informations qualitatives sur la mise en œuvre des mesures 10, 11 et 13 (état d'avancement et projection, question de la définition de zones à enjeux, etc.).

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune programmation n'est comptabilisée sous les TO contribuant de manière prioritaire au DP 4B. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés.

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données (quantitatives et qualitatives) et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations, qui sera élaboré au second semestre 2017 dans le cadre d'une mission commanditée par la CTG. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

L'acquisition de données qualitatives sera en particulier primordiale pour la réponse à la question évaluative associée à ce DP au regard des critères de jugement identifiés. Elle devra être davantage anticipée dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données permettant de préciser les analyses sur l'évolution des pratiques favorables à la qualité de l'eau et l'évolution de la qualité de l'eau elle-même. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques (DEAL, Office de l'Eau…), et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

Il est important de noter que certaines opérations mises en œuvre et ciblées sur d'autres DP (le 2A en particulier) devraient contribuer, au regard de leur intitulé et contenu, au DP 4B. Elles ont été intégrées, dans la mesure des informations disponibles, dans la réponse à la question évaluative mais devront être mieux ciblées à l'avenir pour garantir leur prise en compte dans l'analyse lors des prochaines évaluations.

Remarques sur le calcul de l'indicateur R8 :

Le calcul de cet indicateur devra permettre d'éviter les doubles comptes entre les mesures 10 et 11 : une parcelle engagée à la fois en agriculture biologique et dans le cadre d'une MAEC ne doit être comptée qu'une fois. Il s'agit d'un point important à anticiper en Guyane, dans la mesure où de nombreux agriculteurs cumulent ces deux types d'aides. L'identifiant unique PACAGE pourra être mobilisé dans cette optique.

Remarques sur le calcul des indicateurs liés aux changements de pratiques

Le calcul de ces deux indicateurs nécessite en préalable d'identifier les pratiques favorables à la préservation/restauration de la qualité de l'eau. Il doit également permettre d'isoler les changements de pratiques imputables au PDR (analyse des facteurs externes).

Les données à exploiter et les critères à étudier devront être définis en lien avec les partenaires locaux et adaptés aux spécificités de la Guyane afin que l'analyse soit la plus réaliste et utile possible. Les défis identifiés à ce stade sont les suivants :

- Le manque de données de contexte sur l'état de la ressource en eau : les indicateurs communs de contexte liés à la qualité de l'eau sont renseignés dans le PDR à partir de valeurs nationales ou d'estimation (cf. sous-

section suivante). Un état zéro de la qualité des ressources en eau guyanaises doit être défini afin de pouvoir suivre son évolution et d'évaluer la contribution du PDR.

- L'état zéro des pratiques des exploitants agricoles aidés n'est pas non plus toujours connu (le diagnostic initial d'exploitation n'est pas systématique avant l'attribution d'une aide).
- Il paraît difficile de réunir un échantillon témoin représentatif d'exploitations en Guyane pour réaliser une analyse contrefactuelle qui ait du sens (distinguer les effets du PDR par rapport aux effets des autres outils existants).

Pour obtenir des données de contexte, la plupart des Régions françaises s'appuient sur les enquêtes structures Agreste (Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)), disponibles tous les 3 ans. Les données en question concernent la métropole, et par manque de données en Guyane, il sera difficile, voire impossible de calculer certains indicateurs. Des études de cas, focus groupes ou enquêtes bénéficiaires pourront être mis en œuvre pour obtenir des données qualitatives auprès des bénéficiaires et autres exploitants agricoles.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O4 : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi de l'autorité de gestion liées au DP 4B *[Opérations programmées à titre principal sur le DP 4B jusqu'à fin 2016]*
	O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)	0						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 (opérations affectées au DP 4B)
Indicateurs de résultat communs	R8/10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau		Donnée indisponible					Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 *[non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]*
Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau		Donnée indisponible					Zones à enjeux à définir pour la Guyane (si pertinent)
	Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir

	pratiques favorables à la qualité de l'eau suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)							
	Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la qualité de l'eau, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir
Indicateurs de contexte communs	C40 : Qualité de l'eau - Excédent potentiel d'azote sur les terres agricoles	0 kg N/ha/année						Données du PDR (valeur nationale 2008) Pas de données mises à jour
	C40 : Qualité de l'eau - Excédent potentiel de phosphore sur les terres agricoles	0 kg P/ha/année						Données du PDR (valeur nationale 2008) Pas de données mises à jour
	C40 : Qualité de l'eau - Nitrates dans l'eau douce -	Eaux superficielles: qualité élevée *: 100 % des sites faisant l'objet d'un suivi* Nitrates dans l'eau douce - Eaux						Données du PDR (valeur estimée 2011) Pas de données mises à jour

		souterraines: qualité élevée : 100 *% des sites faisant l'objet d'un suivi*						

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur le croisement de données qualitatives issues d'un entretien, et d'un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 4, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont très faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la situation de référence de la qualité de l'eau en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données à utiliser pour répondre de manière la plus pertinente possible à la question évaluative en prenant en compte les spécificités de la Guyane et les défis à relever (précisés dans la section 3 « méthodes appliquées »).

Des méthodes alternatives, basées en partie sur du recueil de données qualitatives à travers des focus groupes d'exploitants agricoles guyanais devront être déployées pour affiner et adapter les analyses.

Au-delà de ça, le temps de retour pour mesurer ou même évaluer qualitativement l'évolution de la qualité de l'eau peut être très long selon les paramètres et les ressources concernées. La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 4 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

L'état des lieux dressé en 2013 indique que l'ensemble des masses d'eaux souterraines de Guyane est en bon état qualitatif. Concernant les eaux superficielles, les cours d'eau étaient en 2013 en bon état à plus de 80 %. En termes quantitatifs, la densité du réseau hydrographique et la pluviométrie abondante au regard de la demande lèvent globalement toute tension sur la ressource.

L'agriculture mécanisée à vocation marchande est située sur la bande littorale, tandis qu'une agriculture traditionnelle vivrière, qui représente 80 % des exploitations, est présente sur tout le territoire. Globalement peu intensive et très localisée, l'agriculture guyanaise n'exerce a priori que peu de pressions sur l'environnement. Toutefois, les pressions liées aux activités agricoles sont significatives sur les masses d'eau de toutes les zones agricoles du littoral, principalement au niveau des bourgs de Cacao et Javouhey et Mana ainsi que sur la partie aval du fleuve Maroni.

La Guyane étant le seul département français dans lequel la SAU augmente, l'enjeu local réside dans un développement raisonné du secteur agricole, permettant de préserver les ressources en eau du territoire.

Au 31/12/2016, aucune opération présentant une contribution prioritaire au DP4B n'est programmée sur le territoire, du fait du retard d'implémentation des outils comptables. Des projets sont cependant remontés voire instruits et permettent d'estimer les résultats de programmation (fourchette haute) :

- 67 demandes ont été déposées en 2016 sous la mesure 10 MAEC, pour 910 000 € pour 5 ans (soit 84 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020), ce qui correspond à une surface totale de 482 ha.

  Les engagements MAEC les plus demandés sont l'enherbement et la suppression d'herbicides (entretien des vergers). On observe une bascule des agriculteurs ayant contractualisé l'engagement enherbement sous la précédente programmation vers la suppression d'herbicides et une tendance au cumul des engagements enherbement et paillage.

- 44 demandes ont été recensées en 2016 pour la mesure 11 Agriculture biologique. Il s'agit principalement de la poursuite de contrats de conversion déjà initiés sur la programmation précédente et d'aide au maintien mais on compte cependant une petite dizaine de nouveaux demandeurs selon la DAAF. Ces projets représentent une superficie de 885 ha et 898 000 € pour 5 ans (soit 70 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020)

  Le rythme de conversion suivrait ainsi la tendance planifiée qui prévoyait environ 70 conversions sur la période 2014-2020, dans la continuité de la programmation précédente.

Les mesures surfaciques concernées de manière prioritaire (AB et MAEC) s'inscrivent dans la continuité de la programmation précédente et sont donc bien connues des acteurs locaux, ce qui a facilité leur démarrage. Ces mesures ne sont pas ciblées sur des zones à enjeux particulières, ce qui ne permettra pas de maximiser les effets sur des zones prioritaires les plus nécessiteuses :

- L'aide à la conversion en AB n'est pas priorisée à l'échelle de certains secteurs,
- Le manque de diagnostic lors de l'élaboration du PDR n'a pas permis de définir des zones d'actions prioritaires pour les MAEC (un projet agro-environnemental et climatique n'est pas non plus exigé pour s'engager).

D'autres mesures peuvent contribuer de manière secondaire au développement de pratiques plus respectueuses

de la qualité de l'eau (mesure 16), à la mise en œuvre de projets favorables à la protection de la ressource en eau (mesures 4, 8 et 19) et à la transmission des pratiques agro-environnementales aux exploitants (mesures 1 et 2). Au 31/12/2016, il n'y a eu que peu d'opérations orientées qualité de l'eau mises en œuvre sous ces mesures, hormis la 7 et la 16 :

Il n'y a pas d'opération contribuant a priori à la préservation de la qualité de l'eau sous la mesure 1, hormis les projets de professionnalisation qui incluent des actions dédiées au développement de pratiques agro-écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA de Guyane traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.

- Les opérations mises en œuvre sous la mesure 1 ne traitent a priori pas de la qualité de l'eau, hormis les projets de professionnalisation du CFPPA de Guyane qui incluent le sujet des pratiques agro-écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.
- La mesure 2 n'est pas encore ouverte.
- En ce qui concerne la sous-mesure 4.1, les opérations contribuant au DP 4B ne sont pour l'instant pas ciblées et donc non exploitables dans ce travail d'analyse.
- Un type d'opération dédié à l'agroforesterie a été ouvert sous la mesure 8 mais n'est pas mobilisé pour le moment.
- 4 opérations visant à améliorer l'assainissement ont été programmées sous la mesure 7, pour près de 460 000 € de dépense publique. Les projets soutenus vont de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de Sinnamary sous le TO 711 à des travaux de renforcement et extension de réseaux de collecte des eaux usées (CACL, bourg de Maripasoula) sous le TO 722.
- Les bénéficiaires de la mesure ICHN sont estimés à 450 en 2016 (dossiers en cours de traitement).

  Le nombre de télé-déclarations PAC 2017 ayant sensiblement diminué en 2017 suite à un changement d'organisation et de gestion de ces aides, la CTG s'attend à une baisse proportionnelle du nombre de demandes ICHN en 2017 (demande faite dans le cadre de la déclaration PAC), avec un nombre de bénéficiaires estimés à environ 300.

  Il est intéressant de noter par ailleurs que l'intégralité de la SAU entre dans le zonage ICHN.
- Des opérations d'innovation agro-écologique, dont le détail n'est pas connu, ont été programmées sous la mesure 16 : projet de lutte biologique pour la protection des cultures maraîchères porté par BIO SAVANE, animation environnementale portée par l'EPLEFPA, projet lié à l'agroforesterie porté par Guyane Forest Initiative, etc.

Par ailleurs, des critères de modulation de la DJA ont été mis en place et contribuent à inciter les agriculteurs à évoluer vers des pratiques plus favorables à la ressource en eau. Les demandeurs présentant un projet agro-écologique visant à la fois la performance économique et la performance environnementale peuvent ainsi bénéficier d'un taux d'aide plus avantageux, à condition que leur installation réponde à au moins une des démarches suivantes :

- convertir ou maintenir son exploitation en agriculture biologique ;
- contractualiser une MAEC ;
- adhérer à un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Au 31/12/2016, 6 projets d'installations concernent des productions en agriculture biologique (environ un quart des dossiers) et 14 porteurs ont prévu un projet agro-écologique appelant une modulation de l'aide accordée. 11 concernent des systèmes en polyculture végétale, 9 concernent des projets mixtes végétal-animal, 2 concernent de l'arboriculture et 1 projet du maraichage. Cela démontre un bon effet incitatif de cette modulation, qui permet de faciliter la mise en œuvre de pratiques plus favorables pour l'environnement.

Sans connaître précisément les pratiques initiales des exploitants et en l'absence de réalisations, il n'est pas possible d'évaluer si le PDR a permis plutôt un maintien de bonnes pratiques ou le développement de nouvelles pratiques favorables à la qualité de l'eau. Un fort effet d'aubaine est cependant mis en évidence sur l'agriculture biologique et une partie des MAEC (au regard des niveaux d'aides et/ou du niveau de contraintes, du plafond en AB et de la possibilité de coupler ces aides) ce qui pose la question de la pérennisation des changements de pratiques favorables à la qualité de l'eau au-delà de la période de contractualisation.

Les données disponibles sur l'évolution des productions végétales en agriculture biologique prévoient une tendance à la hausse, avec une production d'environ 40 tonnes en 2016 et des prévisions de 50 tonnes en 2017 et 70 en 2018.

En se projetant dans la programmation, les surfaces concernées par le soutien du PDR pour la priorité 4 seront a priori faibles ce qui risque de limiter l'impact qui pourra être observé. La diversité des zones et des modes de culture implique également des liens de causalité variables entre réalisations et impacts (un même changement de pratique n'aura pas le même impact selon la zone et le système d'exploitation concerné). De plus, le temps de retour du milieu peut être long et les opérations n'ont débuté pour la plupart qu'en 2015 voire 2016.

Enfin, si l'agriculture biologique présente une incidence environnementale plus faible que le conventionnel, une conversion rapide de nombreuses exploitations risque de favoriser des pratiques qui pourraient s'avérer néfastes à l'environnement : utilisation trop importante d'intrants autorisés en agriculture biologique (cuivre par exemple) travail du sol accentué, etc. Ces éléments sont théoriques et ne peuvent être mesurés à ce stade, mais doivent être anticipés dès aujourd'hui pour éviter tout impact négatif d'une mesure qui doit favoriser la qualité de l'eau en région.

La réponse à cette question devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important. En préalable figure également la nécessité de disposer d'un état zéro adapté pour analyser les changements observés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un bon niveau global de sollicitation des mesures liées de manière prioritaire au DP 4B depuis leur ouverture, bien que les opérations n'aient pu être programmées pour l'instant du fait des retards d'implémentation des outils comptables (absence de réalisations comptabilisées).	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour programmer les dossiers en attente.
C2 La Guyane n'a pas défini de zones à enjeux pour la qualité de l'eau, notamment dans le cadre de la mesure 10 MAEC, ce qui ne permet pas de cibler les interventions sur les zones prioritaires	**R2** Mobiliser les partenaires, en particulier la DEAL et l'Office de l'eau, pour définir des zones à enjeux Eau si cela apparaît pertinent : bassins d'alimentation de captages, bassins versants des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état, zones soumises au ruissellement et à l'érosion, etc.
C3 Un suivi insuffisant pour évaluer de manière fiable les effets des mesures reliées au DP 4B sur la qualité de l'eau en Guyane.	**R3** Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires). Le travail réalisé dans le cadre de la QEC 19 (cf. évaluation de mise en œuvre) pourra servir de point de départ à la mise en place d'un outil qui permettrait de systématiser l'attribution de chaque opération à un ou plusieurs DP, sur la base de critères discriminants à définir. Développer un partenariat renforcé avec l'Office de l'eau pour disposer de données de suivi ciblées sur les mesures de réduction des intrants
C4 Un grand nombre de conversion en AB (aide et plafond augmentés, couplage avec une MAEC, bonification de la DJA) qui pose la question de la pérennisation de ce mode de conduite au-delà du soutien.	**R4** Développer un conseil aux agriculteurs pour faciliter la transition vers des pratiques agro-écologiques pérennes.
C5 Des évolutions dans la gestion de la télé-déclaration PAC qui ont pénalisé l'ICHN en 2017.	**R5** S'assurer que les procédures et tâches à mettre en œuvre sont anticipées et les équipes mobilisées pour faciliter la télé-déclaration en 2018.
C6 Une évaluation dédiée sera nécessaire, quand la programmation aura réellement démarrée, pour répondre de manière fine au questionnement évaluatif.	**R6** Prévoir une évaluation groupée pour les priorités 4 et 5. Définir la temporalité de l'évaluation qui apparaît la plus pertinente avec les partenaires techniques concernés.

9. Réponse à la question évaluative liée au DP 4.c

Question d'évaluation commune n°9	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 4C [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M4 (SM 4.4 / TO 4.4.1), M10 (SM10.1 / TO 10.1.22, TO 10.1.24, TO 10.1.25), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1, SM 11.2 / TO11.2.1), M16 (SM 16.5 / TO 16.5.1)

Tableau 4 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure	Nombre total d'opérations
SM 1.1 (TO 1.1.1)	0
SM 2.1 (TO 2.1.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM 2.3 (TO 2.3.1)	0 (mesure 2 non ouverte au 31/12/2016)
SM 4.4 (TO 4.4.1)	0
SM10.1 (10.1.22 + TO 10.1.24 + TO 10.1.25)	0
SM 11.1 (TO 11.1.1)	0
SM 11.2 (TO 11.2.1)	0
SM 16.5 (TO 16.5.1)	1
TOTAL	1

Mesures programmées dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4C :

M1 (SM 1.2 / TO 1.2.2), M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M4 (SM 4.1/ TO 4.4.1), M6 (SM 6.4 / TO 6.4.1), M7 (SM 7.2 / TO 7.2.2, TO 7.2.5), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.31, TO 10.1.32), M13 (SM 13.2/TO 13.2.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
10.1 Les mesures à effets sur la gestion des sols ont été mises en œuvre en priorité dans les zones à enjeux	R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou empêcher l'érosion des sols	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols et l'érosion
10.2 Les interventions du PDR ont contribué à la diffusion et au maintien de pratiques favorables à		Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des pratiques favorables à la qualité des sols suite à la souscription d'une ou plusieurs

l'amélioration de la gestion des sols		mesure(s)
10.3 La gestion des sols sur les surfaces contractualisées s'est améliorée		Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la qualité des sols, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

La très faible programmation sous ce DP n'a pas permis de développer des méthodes permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017, en particulier l'indicateur de résultat commun R10 « Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou empêcher l'érosion des sols ».

La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur :

- L'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 1, 2, 4, 10, 11 et 16 afin de disposer d'un premier état des lieux ;
- Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 4C et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;
- Une analyse partielle des effets des TO concernés sur la qualité des sols : grille d'analyse des effets escomptés et observés (lorsque c'est possible, pour les opérations instruites) des TO sur plusieurs critères : effets levier, d'aubaine, fort/faible, direct/ indirect, etc.
- Un échange avec Sébastien Hoarau, agent instructeur de la DAAF de Guyane, qui a permis de recueillir des informations qualitatives sur la mise en œuvre des mesures 10, 11 et 13 (état d'avancement et projection, question de la définition de zones à enjeux, etc.).

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune programmation n'est comptabilisée sous les TO contribuant de manière prioritaire au DP 4C. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés.

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données (quantitatives et qualitatives) et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations, qui sera élaboré au second semestre 2017 dans le cadre d'une mission commanditée par la CTG. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

L'acquisition de données qualitatives sera en particulier primordiale pour la réponse à la question évaluative associée à ce DP au regard des critères de jugement identifiés. Elle devra être davantage anticipée dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données permettant de préciser les analyses sur l'évolution des pratiques favorables à la qualité de l'eau et l'évolution de la qualité de l'eau elle-même. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques (DEAL, Office de l'Eau…), et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

Il est important de noter que certaines opérations mises en œuvre et ciblées sur d'autres DP (le 2A en particulier) devraient contribuer, au regard de leur intitulé et contenu, au DP 4C. Elles ont été intégrées, dans la mesure des informations disponibles, dans la réponse à la question évaluative mais devront être mieux ciblées à l'avenir pour garantir leur prise en compte dans l'analyse lors des prochaines évaluations.

<u>Remarques sur le calcul de l'indicateur R10 :</u>

Le calcul de cet indicateur devra permettre d'éviter les doubles comptes entre les mesures 10 et 11 : une parcelle engagée à la fois en agriculture biologique et dans le cadre d'une MAEC ne doit être comptée qu'une fois. Il s'agit d'un point important à anticiper en Guyane, dans la mesure où de nombreux agriculteurs cumulent ces deux types d'aides. L'identifiant unique PACAGE pourra être mobilisé dans cette optique.

<u>Remarques sur le calcul des indicateurs liés aux changements de pratiques</u>

Le calcul de ces deux indicateurs nécessite en préalable d'identifier les pratiques favorables à la préservation/restauration de la qualité des sols et à la lutte contre l'érosion. Il doit également permettre d'isoler les changements de pratiques imputables au PDR (analyse des facteurs externes).

Les données à exploiter et les critères à étudier devront être définis en lien avec les partenaires locaux et adaptés aux spécificités de la Guyane afin que l'analyse soit la plus réaliste et utile possible. Les défis identifiés à ce stade sont les suivants :

- Le manque de données de contexte sur l'état de la ressource en eau : les indicateurs communs de contexte liés à la qualité de l'eau sont renseignés dans le PDR à partir de valeurs nationales ou d'estimation (cf. sous-section suivante). Un état zéro de la qualité des ressources en eau guyanaises doit être défini afin de pouvoir suivre son évolution et d'évaluer la contribution du PDR.
- L'état zéro des pratiques des exploitants agricoles aidés n'est pas non plus toujours connu (le diagnostic initial d'exploitation n'est pas systématique avant l'attribution d'une aide).
- Il paraît difficile de réunir un échantillon témoin représentatif d'exploitations en Guyane pour réaliser une analyse contrefactuelle qui ait du sens (distinguer les effets du PDR par rapport aux effets des autres outils existants).

Pour obtenir des données de contexte, la plupart des Régions françaises s'appuient sur les enquêtes structures Agreste (Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)), disponibles tous les 3 ans. Les données en question concernent la métropole, et par manque de données en Guyane, il sera difficile, voire impossible de calculer certains indicateurs. Des études de cas, focus groupes ou enquêtes bénéficiaires pourront être mis en œuvre pour obtenir des données qualitatives auprès des bénéficiaires et autres exploitants agricoles.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	VALEUR BRUTE CALCULEE			VALEUR NETTE CALCULEE	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O4 : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 (opérations affectées au DP 4C)
	O6 : Surface physique bénéficiant d'un soutien (ha)	0						Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 (opérations affectées au DP 4C)
Indicateurs de résultat communs	R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou empêcher l'érosion des sols		Donnée indisponible					Données de suivi de l'autorité de gestion du PDR relatives aux mesures 10 et 11 *[non disponible fin 2016 mais à obtenir ultérieurement]*
Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols et l'érosion		Donnée indisponible					Zones à enjeux à définir pour la Guyane (si pertinent)
	Part des bénéficiaires ayant modifié leurs pratiques vers des pratiques		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir

	favorables à la qualité des sols suite à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)							
	Part des bénéficiaires ayant pu conserver certaines pratiques favorables à la qualité des sols, grâce à la souscription d'une ou plusieurs mesure(s)		Non disponible					Méthode adaptée à la Guyane à définir
Indicateurs de contexte communs	C41 : Matière organique dans le sol des terres arables - Estimation totale du stock de carbone organique	727 Mégatonnes						Estimation totale du stock de carbone organique Données du PDR (FAO 2010) Pas de données mises à jour
	C42 : Érosion des sols par l'eau	Non disponible						Données non disponibles lors de l'établissement du PDR, pas de mise à jour

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur le croisement de données qualitatives issues d'un entretien, et d'un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 4, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont très faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la situation de référence des sols en Guyane. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données à utiliser pour répondre de manière la plus pertinente possible à la question évaluative en prenant en compte les spécificités de la Guyane et les défis à relever (précisés dans la section 3 « méthodes appliquées »).

Des méthodes alternatives, basées en partie sur du recueil de données qualitatives à travers des focus groupes d'exploitants agricoles guyanais devront être déployées pour affiner et adapter les analyses.

Au-delà de ça, le temps de retour pour mesurer ou même évaluer qualitativement l'évolution de la qualité des sols est très long. La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 4 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Les sols agricoles guyanais, de type tropical, sont plutôt pauvres. Ces sols sont sujets à l'érosion et fragilisés par les cultures sur abattis. La mauvaise qualité des sols argileux, latéritiques, acides et fortement dénaturés, pénalise le travail des agriculteurs et limite les rendements. Dans les zones forestières exploitées, les sols sont soumis au tassement engendré par l'utilisation d'engins de grosse taille.

Globalement peu intensive et très localisée, l'agriculture guyanaise n'exerce a priori que peu de pressions sur l'environnement. L'agriculture mécanisée à vocation marchande est située sur la bande littorale, tandis qu'une agriculture traditionnelle vivrière, qui représente 80 % des exploitations, est présente sur tout le territoire. 33 % de la forêt est aménagée ou en cours d'aménagement en 2012.

La Guyane est le seul département français dans lequel la SAU augmente et sa forêt est en phase d'investissement, avec la création progressive du réseau de dessertes forestière. L'enjeu local réside ainsi dans un développement raisonné des secteurs agricole et forestiers, permettant de préserver les sols du territoire.

Au 31/12/2016, aucune opération présentant une contribution prioritaire au DP4C n'est programmée sur le territoire, du fait du retard d'implémentation des outils comptables. Des projets sont cependant remontés voire instruits et permettent d'estimer les résultats de programmation (fourchette haute) :

- 67 demandes ont été déposées en 2016 sous la mesure 10 MAEC, pour 910 000 € pour 5 ans (soit 84 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020), ce qui correspond à une surface totale de 482 ha.

  Les engagements MAEC les plus demandés sont l'enherbement et la suppression d'herbicides (entretien des vergers). On observe une bascule des agriculteurs ayant contractualisé l'engagement enherbement sous la précédente programmation vers la suppression d'herbicides et une tendance au cumul des engagements enherbement et paillage.
- 44 demandes ont été recensées en 2016 pour la mesure 11 Agriculture biologique. Il s'agit principalement de la poursuite de contrats de conversion déjà initiés sur la programmation précédente et d'aide au maintien mais on compte cependant une petite dizaine de nouveaux demandeurs selon la DAAF. Ces projets représentent une superficie de 885 ha et 898 000 € pour 5 ans (soit 70 % de la dépense publique totale prévue pour cette mesure pour 2014-2020)

  Le rythme de conversion suivrait ainsi la tendance planifiée qui prévoyait environ 70 conversions sur la période 2014-2020, dans la continuité de la programmation précédente.

Les mesures surfaciques concernées de manière prioritaire (AB et MAEC) s'inscrivent dans la continuité de la programmation précédente et sont donc bien connues des acteurs locaux, ce qui a facilité leur démarrage. Ces mesures ne sont pas ciblées sur des zones à enjeux particulières, ce qui ne permettra pas de maximiser les effets sur des zones prioritaires les plus nécessiteuses :

- L'aide à la conversion en AB n'est pas priorisée à l'échelle de certains secteurs,
- Le manque de diagnostic lors de l'élaboration du PDR n'a pas permis de définir des zones d'actions prioritaires pour les MAEC (un projet agro-environnemental et climatique n'est pas non plus exigé pour s'engager).

D'autres mesures peuvent contribuer de manière secondaire au développement de pratiques plus respectueuses des sols (mesure 16), à la mise en œuvre de projets favorables à la protection des sols (mesures 4, 8 et 19) et à

la transmission des pratiques agro-environnementales aux exploitants (mesures 1 et 2). Au 31/12/2016, il n'y a eu que peu d'opérations orientées qualité de l'eau mises en œuvre sous ces mesures, hormis la 7 et la 16 :

Il n'y a pas d'opération contribuant a priori à la préservation des sols sous la mesure 1, hormis les projets de professionnalisation qui incluent des actions dédiées au développement de pratiques agro-écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA de Guyane traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.

- Les opérations mises en œuvre sous la mesure 1 ne traitent a priori pas de la qualité des sols et de la lutte contre l'érosion et le tassement, hormis les projets de professionnalisation du CFPPA de Guyane qui incluent le sujet des pratiques agro-écologiques dans les itinéraires techniques : le CFPPA traite ainsi de cette thématique sur l'ensemble du territoire.
- La mesure 2 n'est pas encore ouverte.
- En ce qui concerne la sous-mesure 4.1, les opérations contribuant au DP 4C ne sont pour l'instant pas ciblées et donc non exploitables dans ce travail d'analyse.
- Un type d'opération dédié à l'agroforesterie a été ouvert sous la mesure 8 mais n'est pas mobilisé pour le moment.
- Les bénéficiaires de la mesure ICHN sont estimés à 450 en 2016 (dossiers en cours de traitement).

  Le nombre de télé-déclarations PAC 2017 ayant sensiblement diminué en 2017 suite à un changement d'organisation et de gestion de ces aides, la CTG s'attend à une baisse proportionnelle du nombre de demandes ICHN en 2017 (demande faite dans le cadre de la déclaration PAC), avec un nombre de bénéficiaires estimés à environ 300.

  Il est intéressant de noter par ailleurs que l'intégralité de la SAU entre dans le zonage ICHN.
- Des opérations d'innovation agro-écologique, dont le détail n'est pas connu, ont été programmées sous la mesure 16 : projet de lutte biologique pour la protection des cultures maraîchères porté par BIO SAVANE, animation environnementale portée par l'EPLEFPA, projet lié à l'agroforesterie porté par Guyane Forest Initiative, etc.

Par ailleurs, des critères de modulation de la DJA ont été mis en place et contribuent à inciter les agriculteurs à évoluer vers des pratiques plus favorables à la ressource en eau. Les demandeurs présentant un projet agro-écologique visant à la fois la performance économique et la performance environnementale peuvent ainsi bénéficier d'un taux d'aide plus avantageux, à condition que leur installation réponde à au moins une des démarches suivantes :

- convertir ou maintenir son exploitation en agriculture biologique ;
- contractualiser une MAEC ;
- adhérer à un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Au 31/12/2016, 6 projets d'installations concernent des productions en agriculture biologique (environ un quart des dossiers) et 14 porteurs ont prévu un projet agro-écologique appelant une modulation de l'aide accordée. 11 concernent des systèmes en polyculture végétale, 9 concernent des projets mixtes végétal-animal, 2 concernent de l'arboriculture et 1 projet du maraichage. Cela démontre un bon effet incitatif de cette modulation, qui permet de faciliter la mise en œuvre de pratiques plus favorables pour l'environnement.

Sans connaître précisément les pratiques initiales des exploitants et en l'absence de réalisations, il n'est pas possible d'évaluer si le PDR a permis plutôt un maintien de bonnes pratiques ou le développement de nouvelles pratiques favorables aux sols. Un fort effet d'aubaine est cependant mis en évidence sur l'agriculture biologique et une partie des MAEC (au regard des niveaux d'aides et/ou du niveau de contraintes, du plafond en AB et de la possibilité de coupler ces aides) ce qui pose la question de la pérennisation des changements de pratiques favorables à la qualité de l'eau au-delà de la période de contractualisation.

Les données disponibles sur l'évolution des productions végétales en agriculture biologique prévoient une tendance à la hausse, avec une production d'environ 40 tonnes en 2016 et des prévisions de 50 tonnes en 2017 et 70 en 2018.

En se projetant dans la programmation, les surfaces concernées par le soutien du PDR pour la priorité 4 seront a priori faibles ce qui risque de limiter l'impact qui pourra être observé. La diversité des zones et des modes de culture implique également des liens de causalité variables entre réalisations et impacts (un même changement de pratique n'aura pas le même impact selon la zone et le système d'exploitation concerné).

De plus, le temps de retour du milieu peut être long et les opérations n'ont débuté pour la plupart qu'en 2015 voire 2016. Les pratiques soutenues devraient cependant conduire à des effets positifs pour la gestion des sols (limitation de la pollution du sol, lutte contre l'érosion, etc.).

Enfin, si l'agriculture biologique présente une incidence environnementale plus faible que le conventionnel, une conversion rapide de nombreuses exploitations risque de favoriser des pratiques qui pourraient s'avérer néfastes à l'environnement (risque de diminution de la biodiversité du sol en cas de travail trop important par exemple). Ces

éléments sont théoriques et ne peuvent être mesurés à ce stade, mais doivent être anticipés dès aujourd'hui pour éviter tout impact négatif d'une mesure qui doit favoriser la bonne gestion des sols en région.

Le développement des dessertes forestières (4 projets portés par l'ONF sont programmés sous le TO 4.3.3 au 31/12/2016) et de l'exploitation forestière associée peut également avoir un impact négatif sur les sols (tassement, lessivage, etc.). Ce risque est bien identifié par le PDR et les études d'impacts exigées en amont du soutien ainsi que la diffusion de pratiques d'exploitation à faibles impacts devraient permettre de s'en prémunir.

La réponse à cette question devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important. En préalable figure également la nécessité de disposer d'un état zéro adapté pour analyser les changements observés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un bon niveau global de sollicitation des mesures liées de manière prioritaire au DP 4C depuis leur ouverture, bien que les opérations n'aient pu être programmées pour l'instant du fait des retards d'implémentation des outils comptables (absence de réalisations comptabilisées).	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour programmer les dossiers en attente.
C2 La Guyane n'a pas défini de zones à enjeux pour les sols, notamment dans le cadre de la mesure 10 MAEC, ce qui ne permet pas de cibler les interventions sur les zones prioritaires	**R2** Mobiliser les partenaires, et en particulier la DEAL, el BRGM et l'Office de l'eau, pour définir des zones à enjeux Sols si cela apparaît pertinent
C3 Un suivi insuffisant pour évaluer de manière fiable les effets des mesures reliées au DP 4C sur les sols en Guyane.	**R3** Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires). Le travail réalisé dans le cadre de la QEC 19 (cf. évaluation de mise en œuvre) pourra servir de point de départ à la mise en place d'un outil qui permettrait de systématiser l'attribution de chaque opération à un ou plusieurs DP, sur la base de critères discriminants à définir. Mobiliser les partenaires pour établir un état zéro puis suivre l'évolution de la qualité des sols et de l'érosion des sols agricoles et forestiers
C4 Un grand nombre de conversion en AB (aide et plafond augmentés, couplage avec une MAEC, bonification de la DJA) qui pose la question de la pérennisation de ce mode de conduite au-delà du soutien.	**R4** Développer un conseil aux agriculteurs pour faciliter la transition vers des pratiques agro-écologiques pérennes.
C5 Des évolutions dans la gestion de la télé-déclaration PAC qui ont pénalisé l'ICHN en 2017.	**R5** S'assurer que les procédures et tâches à mettre en œuvre sont anticipées et les équipes mobilisées pour faciliter la télé-déclaration en 2018.
C6 Une évaluation dédiée sera nécessaire, quand la programmation aura réellement démarrée, pour répondre de manière fine au questionnement évaluatif.	**R6** Prévoir une évaluation groupée pour les priorités 4 et 5. Définir la temporalité de l'évaluation qui apparaît la plus pertinente avec les partenaires techniques concernés.

CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES – PRIORITE 5 (MODELE SFC)

10. Réponse à la question évaluative liée au DP 5.c

Question d'évaluation commune n°13	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 5C [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M4 (SM 4.3 / TO 4.3.4), M6 (SM 6.4 / TO 6.4.1), M16 (SM 16.6 / TO 16.6.1)

Tableau 5 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations programmées
SM 4.3 (TO 4.3.4)	0
SM 6.4 (TO 6.4.1)	1
SM 16.6 (TO 16.6.1)	0
TOTAL	**1**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 5C :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 1.2 / TO 1.2.2), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2..3.1), M4 (SM 4.1 / TO 4.1.1), M8 (SM 8.6 / TO 8.6.1), M16 (SM 16.1 / TO 16.1.1, SM 16.5 / TO 16.5.1, SM 16.8 / TO 16.8.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
13.1 L'offre en énergie renouvelable a progressé	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien	
	T16 : total des investissements dans la production d'énergie renouvelable	

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 5C et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions

établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Un guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et un seul dossier est programmé sous le TO 6.4.1. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés mais aucun entretien spécifique n'a été réalisé sur cette priorité. Ce point devra être anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O3 : Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable	1						Données de suivi de l'autorité de gestion [Une seule opération *« Investissements défriches agricoles biomasse pour l'approvisionnement de la centrale Biomasse Energie Montsinéry »* programmée dans la P5 (DP 5C) fin 2016]
	O2 : Investissement total € (public et privé)	1 059 945 €						Données de suivi de l'autorité de gestion Coût total de l'opération (DP5C)
Indicateurs de résultat communs	R15 : Energie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi de l'autorité de gestion en lien avec les bénéficiaires des projets soutenus (information à demander dans le dossier de demande d'aide) *[Donnée non disponible en 2017]*
	T16 : Total des investissements dans la production d'énergie renouvelable	1 059 945 €						Données de suivi de l'autorité de gestion [Prise en compte dans cet indicateur des sous mesures 4, 6.2, 6.4, 7.2 et 8.6 – fin 2016, une seule opération programmée sous le TO

								6.4.1] [Coût total de l'opération (DP5C)]
Indicateurs de résultat supplémentaire	Total des investissements soutenus par le PDR pour l'utilisation d'énergie renouvelable	0						Données de suivi de l'autorité de gestion *[données non disponibles en 2017]*
Indicateurs de contexte communs	C43 : Production d'énergie renouvelable issue de l'agriculture et de la foresterie	*Absence de données mises à jour*						Valeurs 2009 PDR : Issue de l'agriculture : 0 ktep Issue de la foresterie : 1,1 ktep
	C44 : Utilisation d'énergie dans l'agriculture, la foresterie et l'industrie agroalimentaire	*Absence de données mises à jour*						Valeurs 2009 PDR : Agriculture et foresterie : 4,5 ktep Industrie agroalimentaire : NA

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 5. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et un seul dossier est programmé sous le TO 6.4.1. Les retards dans l'instrumentation sont en cause.

L'absence de données quantitatives ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la situation de référence de la fourniture et de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables en Guyane.

Ainsi, le RAMO 2017 (alors que le programme n'a réellement débuté qu'en 2015) ne permet que d'apporter des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 5 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

La question 13 vise à analyser les effets des mesures facilitant la fourniture et l'utilisation de diverses matières à des fins de bioéconomie. Cette bioéconomie est caractérisée par un recours à la biomasse comme matière première pour la fabrication de nombreux produits (énergie, chimie, matériaux, alimentation); et peut ainsi participer à la transition vers une dépendance moindre aux hydrocarbures. A noter qu'une bonne partie des investissements, même en milieu rural, dédié aux énergies est accompagnée par le FEDER (lignes de partages établies en début de programmation).

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 5C

1 opération a été programmée dans le DP 5C, sous le TO 6.4.1, pour un montant FEADER de 549 566,43 € (soit 14 % de la participation totale prévue sur le DP 5C pour 2014-2020).

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 5C

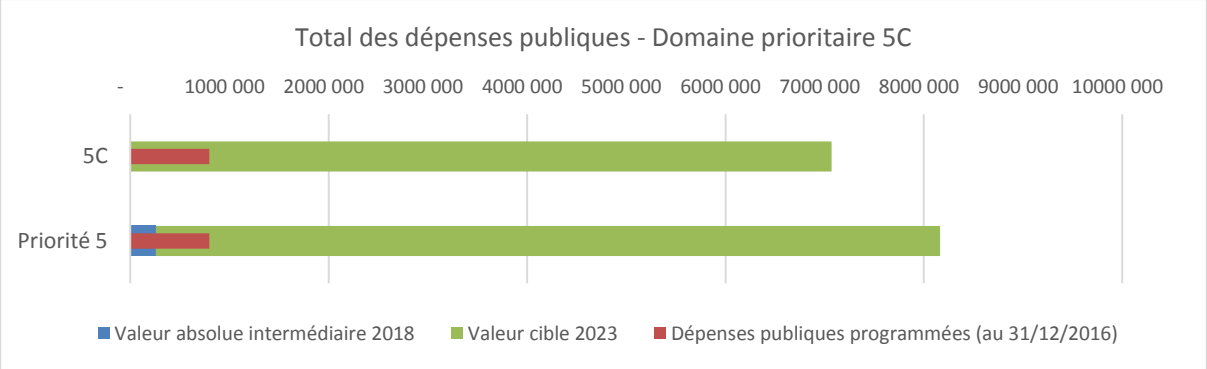

Critères de jugement 13.1 et 13.2 : L'offre en énergie renouvelable a progressé - l'utilisation d'énergie renouvelable a progressé

Au moment de l'écriture du PDR en 2014, les activités pour l'exploitation de bois à vocation de production d'énergie renouvelable ainsi que la valorisation de biomasse à vocation énergétique issue de la mise en valeur agricole n'existaient pas en Guyane, malgré le potentiel local. La nouvelle politique énergétique menée en Guyane ambitionne de soutenir la mise en place de cette filière biomasse, et laisse présager ainsi une certaine dynamique dans ce domaine.

Le projet programmé fin 2016 correspond à des investissements dans les défriches agricoles dans le but d'approvisionner la centrale de production d'électricité à partir de biomasse, créée à Montsinéry. Pour un coût total de plus d'un million d'euros, il permet d'impulser une dynamique intéressante pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire guyanais. Les données de suivi disponibles ne permettent pas de préciser les volumes de biomasse mobilisés et la quantité d'électricité fournie à partir des sous-produits issus des défriches agricoles. Cela sera à préciser dans les prochaines évaluations sur la base des réalisations effectives.

Enfin, il est trop tôt à ce stade pour juger si l'utilisation d'énergies renouvelables a progressé sur le territoire grâce au soutien du PDR. La réponse à ce critère devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important. En préalable figure également la nécessité de disposer d'un état zéro adapté au démarrage du programme pour analyser les changements observés.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]

C1 La réponse à cette question évaluative nécessite des données fiables de réalisation des projets (quantité d'énergie renouvelable produite, quantité de biomasse mobilisée, etc.).	**R1** Prévoir un suivi spécifique auprès des porteurs de projets qui ont pour vocation d'améliorer l'offre et l'utilisation des énergies renouvelables.
C2 Les énergies renouvelables sont soutenues à l'échelle de la Région Guyane et les filières se mettent tout juste en place.	**R2** Prévoir une communication ciblée sur les thématiques des énergies renouvelables dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie et l'agro-alimentaire.
C3 Une évaluation dédiée sera nécessaire, quand la programmation aura réellement démarrée, pour répondre de manière fine au questionnement évaluatif.	**R3** Prévoir une évaluation groupée pour les priorités 4 et 5. Définir la temporalité de l'évaluation qui apparaît la plus pertinente avec les partenaires techniques concernés.

11. Réponse à la question évaluative liée au DP 5.e

Question d'évaluation commune n°15	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 5E [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M4 (SM 4.4 / TO 4.4.1), M8 (SM 8.2 / TO 8.2.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.11)

Tableau 6 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations
SM 4.4 (TO 4.4.1)	0
SM 8.2 (TO 8.2.1)	0
SM 10.1 (TO 10.1.11)	0
TOTAL	**0**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 5E :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 2.1 / TO 1.2.1), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M6 (SM 6.4 / TO 6.4.1), M8 (SM 8.6 / TO 8.6.1), M10 (SM 10.1 / TO 10.1.31 et TO 10.1.32), M11 (SM 11.1 / TO 11.1.1, SM 11.2 / TO 11.2.1), M 16 (SM 16.5 / TO 16.5.1, SM 16.8 / TO 16.8.1), M19 (SM 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 / TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1 et 19.4.1)

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
15.1 Les surfaces agricoles et forestières sous contrat de gestion	R20/T19/O5 : pourcentage des terres agricoles et forestières sous	

contribuant à la séquestration du carbone ont progressé	contrats de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone	
15.2 La conservation et la séquestration du carbone en agriculture et dans la foresterie a progressé		

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées, afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 5C et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs. Ces méthodes seront développées dans un guide méthodologique dédié aux futures évaluations, qui devrait être élaboré au second semestre 2017. Ce guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation ni programmation n'est comptabilisée, en raison du retard de mise en place des outils OSIRIS et ISIS. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés mais aucun entretien spécifique n'a été réalisé sur cette priorité. Ce point devra être anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, et les bénéficiaires des aides concernées par la priorité.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de réalisation communs	O5 : Superficie totale des terres agricoles et forestière sous contrats de gestion visant à favoriser la séquestration ou la conservation du Carbone au titre du PDR (forêt, suivant un système agroforestier, sous MAEC)	0						Données de suivi de l'autorité de gestion [Prise en compte des surfaces dédiées à la séquestration/conservation du Carbone au titre des sous-mesures 8.2 et 10.1 dans le cas du PDR de Guyane en faisant attention aux doubles comptes].
Indicateurs de résultat communs	R20/T19/O5: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone		0 %					Données de suivi de l'autorité de gestion sur les contractualisations MAEC 10.1.11 dédiée à l'augmentation du pouvoir de séquestration du carbone par les prairies et du TO 8.2.1. [Aucune MAEC ou opération d'agroforesterie programmée à fin 2016].
Indicateurs de contexte communs	C33 : Intensité de l'agriculture	*Absence de données mises à jour*						Valeur 2010 PDR (en % SAU totale) : Faible intensité : 0 % Intensité moyenne : 47,6 % Haute intensité : 0 % Pâturages : 0 %

	C41 : Matière organique dans le sol des terres arables	*Absence de données mises à jour*						Valeur 2010 PDR : Estimation totale du stock de carbone organique : 727 Mégatonnes *[Selon les guidelines, à détailler suivant : Concentration du carbone dans le sol, Carbone organique total, Concentration de carbone organique dans la biomasse]*

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 5. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune programmation ni réalisation n'est comptabilisée fin 2016, en raison des retards importants d'instrumentation des différents TO.

L'absence de données quantitatives ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés de l'évolution de la situation de référence de la conservation / séquestration du carbone dans l'agriculture et la foresterie en Guyane.

Ainsi, le RAMO 2017 (alors que le programme n'a réellement débuté que fin 2015) ne permet que d'apporter des réponses génériques et de faire des projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 5 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

Enfin, le temps de retour pour mesurer ou même évaluer quantitativement et qualitativement l'évolution de la séquestration du carbone est très long et peut s'avérer compliqué à réaliser.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 5E

La conservation de la séquestration du carbone est une thématique nouvellement abordée dans le PDR de Guyane. Les réalisations prévues tout au long de la programmation sont prudentes, tenant compte d'un nécessaire temps d'appropriation auprès des acteurs du monde rural.

Ce sujet est appréhendé dans le PDRG à travers plusieurs types d'opérations (contribution prioritaire) comme précisé précédemment :

- TO 8.2.1, qui a pour objectif de développer la mise en place de l'agroforesterie. Les systèmes agro forestiers contribueront d'une part à la production de bois d'œuvre et de bois énergie en Guyane tout en améliorant les performances économiques et environnementales des exploitations agricoles. Les actions sylvicoles particulièrement favorables à l'atténuation du carbone atmosphérique sont celles encourageant des volumes à l'hectare moyens élevés (meilleure séquestration en forêt) et la production de bois d'œuvre (meilleur stockage dans les produits bois et substitution à des matériaux énergivores). L'accompagnement des itinéraires sylvicoles favorisant un stockage additionnel de carbone contribue donc à cet objectif transversal.
- TO 4.4.1 vise le soutien d'actions visant à atténuer ou à s'adapter aux changements climatiques en lien avec la mise en œuvre de MAEC.
- TO 10.1.11, qui est une MAEC nouvellement créée en Guyane, visant l'augmentation du pouvoir de séquestration du carbone dans les pairies par l'introduction de légumineuses. En effet, il a été proposé de mettre en place cette MAEC en s'appuyant sur des résultats du projet de recherche dans le cadre du projet CARPAG (Carbone des pâturages de Guyane et Gaz à effet de serre), co-financé par le fonds Européen de développement régional (PO FEDER 2007-2013) et le CIRAD. Ils mettent en évidence le fait que la diversification de la flore prairiale, notamment avec l'introduction de légumineuses entraîne une meilleure efficience de stockage du carbone dans le sol. Le processus de conservation de carbone s'observe sur le moyen terme (deux décennies après la déforestation), mettant en évidence l'intérêt de conserver les prairies suffisamment longtemps sous des conditions d'implantation et de gestion favorables à cette pérennité.

Aucune opération n'a pour l'instant été programmée dans le domaine prioritaire 5E.

D'autres sous mesures du PDR permettent indirectement de participer à l'atteinte de l'objectif de meilleure séquestration/conservation du carbone. On peut citer en particulier :

- Le soutien aux dessertes forestières bois d'œuvre qui permet d'accroitre la mobilisation du bois (T0 4.3.3).
- Les MAEC relatives à l'entretien et l'implantation d'éléments de continuités et de paysages avec la mise en place de haie susceptibles de capter du carbone.
- Les formations et actions de conseil en lien avec cette thématique (mesures 1 et 2), qui peuvent garantir de meilleures pratiques et une appropriation sur du long terme, le sujet étant encore peu connu en Guyane.

Critère de jugement 15.1 : Les surfaces agricoles et forestières sous contrat de gestion contribuant à la séquestration du carbone ont progressé

Fin 2016, aucune surface agricole sous contrat de gestion contribuant à la séquestration du carbone n'a été contractualisée. En effet, les problèmes d'instrumentation des mesures concernées n'ont pas permis d'assurer l'engagement des dépenses.

Sans présager à ce stade du niveau de mobilisation de ces mesures, il est à noter qu'à terme, ces mesures devraient concerner des surfaces limitées à l'échelle de la Guyane au regard de l'enveloppe prévisionnelle allouée. Le conseil et la diffusion de bonnes pratiques seront essentiels pour la compréhension et l'appropriation des pratiques à mettre en place.

Critère de jugement 15.2 : La conservation et la séquestration du carbone en agriculture et dans la foresterie a progressé Il n'est pas possible d'apporter une réponse à ce critère sans avoir de données de réalisation à étudier.	
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	**RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]**
C1 Aucune surface contractualisée fin 2016.	**R1** Assurer le plus rapidement possible l'engagement des demandes en MAEC (dont celle relative à la séquestration de carbone) et en agroforesterie.
C2 La thématique de séquestration / conservation du carbone est récente et nouvellement mise en place dans le PDR de Guyane.	**R2** Prévoir une communication ciblée sur cette thématique pour les agriculteurs/forestiers souhaitant s'engager. Prévoir une intervention des partenaires techniques pertinents pour apporter l'expertise nécessaire.

CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES – PRIORITE 6 (MODELE SFC)

12. Réponse à la question évaluative liée au DP 6.b

Question d'évaluation commune n°17	*Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales ?*

1. LISTE DES MESURES CONTRIBUANT AU DP 6B [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Mesure/sous-mesures programmées à titre principal :

M7 (SM 7.1/TO 7.1.1, SM 7.2/TO 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4, 7.2.5 et 7.2.6) et M19 (SM 19.1/TO 19.1.1, SM 19.2/TO 19.2.1, SM 19.3/TO 19.3.1 et SM 19.4/TO 19.4.1).

Tableau 7 : Niveau d'utilisation par mesures programmées à titre principal (jusqu'à fin 2016)

Sous-mesure / type d'opération	Nombre total d'opérations programmées
SM 7.1 (TO 7.1.1)	3
SM 7.2 (TO 7.2.1 + TO 7.2.2 + TO 7.2.3 + TO 7.2.4 + TO 7.2.5 + TO 7.2.6)	11 (3 + 4 + 0 + 4 + 0 + 0)
SM 19.1 (TO 19.1.1)	5
SM 19.2 (TO 19.2.1)	0 (stratégies des GAL non encore conventionnées au 31/12/2016)
SM 19.3 (TO 19.3.1)	0 (stratégies des GAL non encore conventionnées au 31/12/2016)
SM 19.4 (TO 19.4.1)	0 (stratégies des GAL non encore conventionnées au 31/12/2016)
TOTAL	**19**

Mesures, sous mesures et types d'opérations programmés dans le cadre des autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 6B :

M1 (SM 1.1 / TO 1.1.1, SM 1.2 / TO 1.2.2), M2 (SM 2.1 / TO 2.1.1, SM 2.2 / TO 2.2.1, SM 2.3 / TO 2.3.1), M3 (SM 3.1 / TO 3.1.1), M4 (SM 4.3 / TO 4.3.2 et TO 4.3.3), M6 (SM 6.1 / TO 6.1.1, SM 6.3 / TO 6.3.1), M13 (SM 13.2 / TO 13.2.1), M 16 (SM 16.4 / TO 16.4.1, SM 16.6 / TO 16.6.1).

L'identification des contributions secondaires aux DP pour chaque opération n'a pas encore été faite, il n'est donc pour l'instant pas possible de déterminer le niveau d'utilisation par mesure programmée à titre secondaire.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION, LES INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]

17.1 L'accès aux services et aux infrastructures locales ont progressé dans les zones rurales	R23 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/ infrastructures	
17.2. Des opportunités d'emploi ont été créées via les Stratégies de Développement Local (SLD)	R24 : emplois créés dans des projets bénéficiant d'un soutien	Pourcentage des dépenses du PDR associées à la mesure LEADER sur la dépense totale du PDRR
		Nombre de projets/ initiatives générateurs d'emplois soutenus par les Stratégies de Développement Local
17.3. Le territoire rural et la population couverte par les GAL a augmenté	R22 : pourcentage de la population rurale concernée par les Stratégies de Développement Local	

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

L'absence de données quantitatives fiables et la faible avancée de la programmation n'ont pas permis de développer des méthodes de calcul permettant de calculer les indicateurs concernés pour 2017. La réponse à la question évaluative en 2017 s'est donc appuyée principalement sur l'analyse du bilan objectif des opérations programmées sur les mesures 7 et 19 (LEADER) afin de disposer d'un premier état des lieux.

Une analyse de la logique d'intervention des TO contribuant directement au DP 6B et de leur niveau de contribution théorique à la réponse aux besoins locaux a également été utilisée : les logiques d'interventions établies dans le cadre de l'élaboration du PDR et de son évaluation ex-ante ont été réinterrogées au regard des premières programmations/réalisations lorsqu'elles existent ;

Les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes de collecte des données et de calcul des indicateurs (R23 et R24. Un guide précisera notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives (de type entretiens, focus groupes, visites de terrain, etc.), méthode de calcul des indicateurs, calcul de ratios, analyses cartographiques, etc.

Cette priorité n'a pas fait l'objet d'évaluation spécifique en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, aucune réalisation n'est comptabilisée et quelques dossiers seulement sont programmés. En particulier, les stratégies LEADER des 5 GAL de Guyane n'étaient pas encore conventionnées fin 2016. L'évaluation de mise en œuvre commanditée en 2017 par la CTG a toutefois permis de mettre en évidence certains facteurs explicatifs des retards observés. Des échanges avec les services instructeurs du PAE et de la DAAF et certains animateurs LEADER ont permis de recueillir un certain nombre de données complémentaires concernant les stratégies LEADER et les indicateurs de suivi développés.

Ce point devra être davantage anticipé dans les prochaines évaluations pour s'assurer de disposer de données qualitatives permettant de consolider les analyses évaluatives en particulier sur l'emploi et les infrastructures / services améliorés en zone rurale. Les personnes à rencontrer sont les services de l'autorité de gestion, les principaux partenaires administratifs et techniques, les animateurs des 5 GAL de Guyane, les porteurs de projets LEADER et, si possible, les bénéficiaires finaux des aides.

Des outils de recueil de données qualitatives pourront être proposés tels que l'organisation de focus groupes dédiés à la thématique de l'emploi en zone rural et la plus-value apportée par LEADER, etc. Une approche multi GAL pourrait être adoptée en raison des similitudes existantes au sein des 5 stratégies des GAL.

Remarques sur le calcul de l'indicateur R23 :

Le calcul de cet indicateur prendra en compte les réalisations liées aux sous mesures 7.1 et 7.2 dans le cas de la Guyane.

La méthode développée devra permettre d'éviter le risque de double compte (si différentes opérations sont réalisées sur le même territoire, la population ne devrait être comptée qu'une seule fois).

Remarques sur le calcul de l'indicateur R24 :

Cet indicateur concerne le nombre d'emplois créés en équivalent temps plein (ETP) des projets bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'une stratégie de développement local LEADER, au titre du PDR. Au niveau national, il est proposé de raisonner de la manière suivante pour le calcul des ETP :

- Un contrat à temps partiel à 50 % doit être équivalent à 0.5 (de la même manière, 0.8 pour un contrat à 80 %). De même, le contrat doit être de plus d'un an. En cas de CDD de moins d'un an le même type de prorata doit être appliqué. Les deux types variables pouvant être combinées = CDD de 6 mois à 80 % équivalent à 0.4

ETP (=0.5*0.8) ;

- Seuls les emplois directs créés sont retenus pour le calcul de cet indicateur. En sont donc exclus : les emplois maintenus, les emplois de réalisation (non pérennes car uniquement liés à la mise en œuvre de l'opération, par exemple BTP, gestionnaire de projet, etc.) et les emplois induits (fournisseur, sous-traitant, etc.).

  L'analyse qualitative qui accompagne la réponse à la question évaluative commune n°17 pourra toutefois évoquer ce type d'emplois qui participe somme toute au dynamisme de l'économie locale.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES								
INDICATEUR		**VALEUR ABSOLUE**	**VALEUR DE RATIO**	**VALEUR BRUTE CALCULEE**			**VALEUR NETTE CALCULEE**	**SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION**
				Contribution primaires	Contributions secondaires (dont LEADER/ DLAL)	Valeur totale		
Indicateurs de résultat communs	R23 : Pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/ infrastructures		*Donnée indisponible*					Données de suivi de l'autorité de gestion relatives à la mesure 7. *[Donnée non disponible à ce stade de la programmation]*
	R24 : emplois créés dans des projets bénéficiant d'un soutien	0						Données de suivi des animateurs des GAL guyanais et du PAE (services instructeurs et pilotage) sur les sous mesures 19 .2, 19.3 et 19.4 *[Conventionnement des GAL non achevé sur l'ensemble du territoire. SLD très récentes et pas encore de projets réalisés via LEADER fin 2016.]*
	R22 : Pourcentage de la population rurale concernée par les Stratégies de Développement Local		*100 %*					Donnée d'entrée du PDR – conventionnement sur l'ensemble de l'espace rural via 5 GAL – prise en compte de nouveaux territoires par rapport à 2007-2013
Indicateurs de résultats supplémentaires	Pourcentage des dépenses du PDR associées à la mesure LEADER sur la dépense totale du PDR		*1,00%*					Données de suivi de l'autorité de gestion et des GAL relatives à LEADER *[279 510,47€ (dépenses publiques totales) sur la*

								mesure 19 (LEADER), sur 27 988 562,65€ de dépenses publiques totales pour le PDR (soit 1%)]
	Nombre de projets/ initiatives générateurs d'emplois soutenus par les Stratégies de Développement Local	0						Données de suivi des animateurs des GAL guyanais et du PAE (services instructeurs et pilotage) *[Conventionnement des GAL non achevé sur l'ensemble du territoire. SLD très récentes et pas encore de projets réalisés via LEADER fin 2016]*
Indicateurs de réalisation supplémentaires	Nombre de partenariats créés à travers LEADER	0						Données de suivi des animateurs des GAL guyanais et du PAE (services instructeurs et pilotage) *[L'indicateur est intéressant mais le terme « partenariat mérite d'être précisé]*
	O3 : Nombre d'opérations soutenues	19						Données de suivi de l'autorité de gestion relatives aux mesures 7 et 19
	O4 : Nombre de bénéficiaires	10						Données de suivi de l'autorité de gestion relatives aux mesures 7 et 19 *[10 bénéficiaires différents pour les 19 opérations soutenues jusqu'à fin 2016 (certains bénéficient de plusieurs opérations)]*
	O15 : Population bénéficiant de services	*Donnée indisponible*						Données de suivi de l'autorité de gestion relatives

	améliorés							à la mesure 7 *[Donnée non disponible à ce stade de la programmation]*
Indicateurs de contexte communs	C1 : Population	239 450						Valeur 2012 PDR *[239 450 habitants dont 35.3% en zone rurale]*
	C8 : PIB par habitant	*53*						Valeur 2010 PDR *[53 Indice PPA (UE - 27 = 100)]*

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

Les conclusions de l'évaluateur pour le RAMO 2017 s'appuient uniquement sur un bilan objectif du contexte et de l'état d'avancement des mesures reliées à la priorité 6, sur la base des données de suivi interne des services de la CTG et de la DAAF. Aucune action d'évaluation spécifique n'a été menée sur cette priorité en 2017 en raison de son niveau d'avancement. En effet, les réalisations sont faibles fin 2016, notamment du fait de retards dans l'instrumentation.

L'absence de données quantitatives à ce stade de la programmation ne permet pas de donner des éléments précis chiffrés sur le développement local dans les zones rurales en Guyane (infrastructures et services soutenus et améliorés, nombre d'emplois créés, etc. En particulier, les futures évaluations devront s'interroger sur les données à utiliser pour répondre de manière la plus pertinente possible à la question évaluative en prenant en compte les spécificités de la Guyane. Pour affiner les analyses, il sera nécessaire de :

- Réaliser des entretiens et focus groupes thématiques avec l'autorité de gestion, les animateurs des GAL, certains bénéficiaires LEADER et de la mesure 7 ;
- Elaborer une méthode adaptée de collecte de données quantitatives et qualitatives auprès des bénéficiaires pour prendre du recul sur les actions mises en place ;
- Etablir une typologie de réalisations en lien avec le développement local : services de base / investissements liés aux patrimoines naturel et culturel / infrastructures de loisirs et récréatives / etc.

Les principaux facteurs influençant la fiabilité des données qui seront établies sont les suivants :

- Certaines données quantitatives reposeront sur des données déclaratives de porteurs de projets (nombre d'emplois créés par exemple) ;
- La difficulté d'estimer précisément la population touchée par l'amélioration d'infrastructures ou de services de base dans les zones rurales (exemple de la réhabilitation d'un carbet dans un village qui peut a priori bénéficier à tous, mais il peut être judicieux de réduire la population concernée aux utilisateurs les plus fréquents (de type associations qui y réalisent des activités), si ces données sont accessibles.

La programmation n'ayant réellement débuté qu'en 2015, le RAMO 2017 ne permet d'apporter que des réponses génériques et de faire des premières projections pour les prochaines années. Ces projections offrent un regard intéressant sur l'évolution probable de la priorité 2 et seront à confirmer (ou infirmer) dans les prochaines évaluations.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Le DP 6B se focalise sur l'analyse des effets attendus des mesures du PDR favorables au développement local en zone rurale. C'est le DP le plus doté du PDR de Guyane en comptabilisant :

- des TO très consommateurs avec le soutien d'investissements « lourds » (sous mesures 7.1 et 7.2 pour la Guyane) : plans et schémas de développement des zones rurales / adduction en eau potable (AEP) / assainissement / voiries rurales / électrification / gestion des déchets / équipements sociaux et médico-sociaux.
- Les TO relatifs à la démarche LEADER avec le soutien de 5 GAL.

En effet, le besoin en infrastructures et services de base est très prégnant en Guyane sur toutes les zones rurales et, en particulier, sur les plus reculées (besoin de désenclavement physique, développement de l'accès à l'eau potable, maîtrise de la production et du stockage des déchets, etc.).

Synthèse sur l'état d'avancement des mesures contribuant au domaine prioritaire 6B

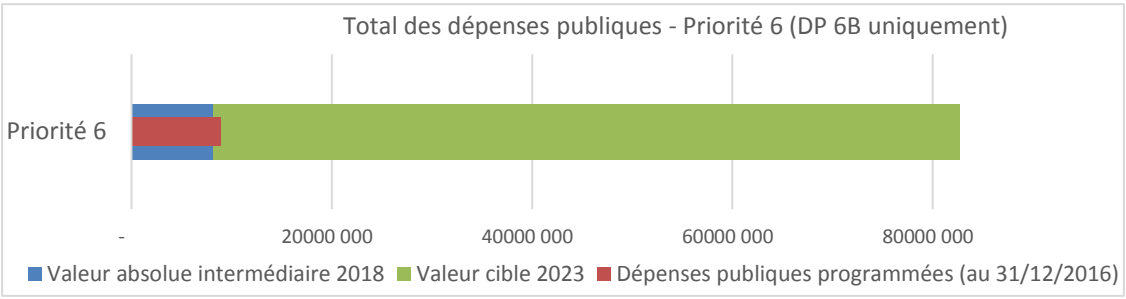

19 dossiers ont été programmés fin 2016 sur le DP 6B, pour un montant total de 10 028 120,73 € (FEADER + cofinancement + autofinancement + top-up), dont 5 195 829,24 € de FEADER.

La répartition des opérations programmées sur le DP 6B est la suivante :

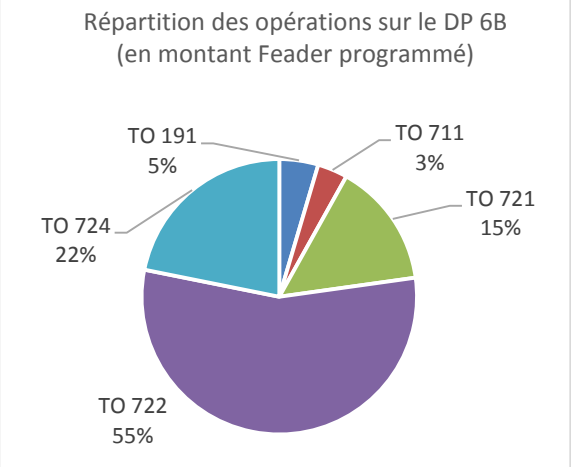

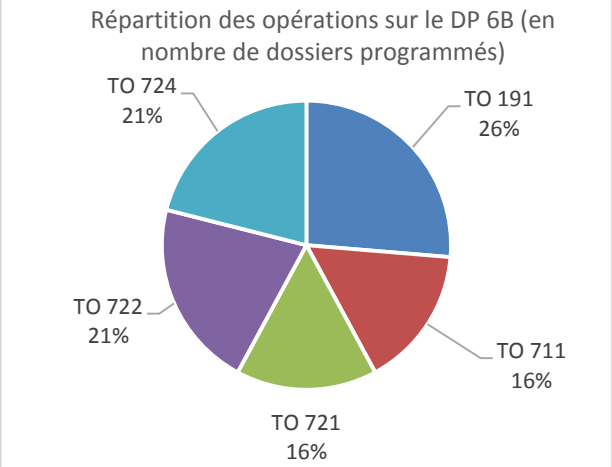

On note que l'opération programmée dans le TO 722 représente un volume plus important en FEADER qu'en nombre d'opérations par rapport aux autres opérations de la priorité 6 (opérations unitaires plus onéreuses), au contraire des TO 191 et 711.

Réponse au critère de jugement 17.1 : L'accès aux services et aux infrastructures locales ont progressé dans les zones rurales

Le soutien au développement des infrastructures et services de base en zone rurale s'est concentré jusqu'à fin 2016 sur l'AEP, l'assainissement et l'électrification dans les villages, pour un montant total de projets programmés s'élevant à 9,7 millions d'euros :

- Pour le TO 7.1.1 : l'élaboration de 3 schémas de développement a été soutenue (schéma directeur AEP de Grand Santi, actualisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Sinnamary, phase 1 du schéma directeur AEP de la commune de Saint Georges).
- Pour le TO 7.2.1 : 3 projets d'alimentation en eau potable ont été soutenus sur des zones reculées (Grand Santi, écarts Nord New Kampoe à Apatou notamment).
- Pour le TO 7.2.2 : 4 projets relatifs à l'amélioration des équipements d'assainissement (renforcement et extension de réseaux, aménagements divers).
- Pour le TO 7.2.4 : 4 projets relatifs à l'électrification de villages.

La répartition géographique des aides en montant programmé et en nombre de dossiers est présentée aux figures suivantes :

En nombre total d'opérations pour la mesure 7

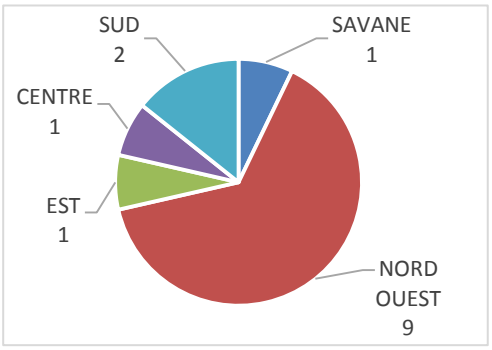

En % de montant Feader total sur la mesure 7

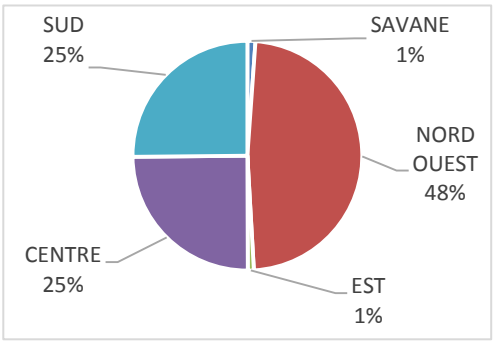

Les projets concernent en grande majorité la région Nord-Ouest (Commune d'Apatou (4 dossiers), Commune de Grand-Santi (2 dossiers) et CCOG (3 dossiers)) et dans une moindre mesure le Sud avec notamment un projet de 2 millions d'euros pour l'extension des réseaux de collecte des eaux usées sur le bourg de Maripasoula.

Aucun projet n'est programmé fin 2016 sur la gestion des déchets, les équipements sociaux et médico sociaux ainsi que sur les dessertes en zone rurale, malgré les forts besoins locaux.

Les taux d'avancement des programmations des TO 711, 721, 722 et 724 sont à peu près conformes aux valeurs intermédiaires prévues pour 2018, que ce soit en termes de dépenses publiques ou de nombre d'opérations soutenues, comme l'illustrent les deux figures suivantes :

Total des dépenses publiques

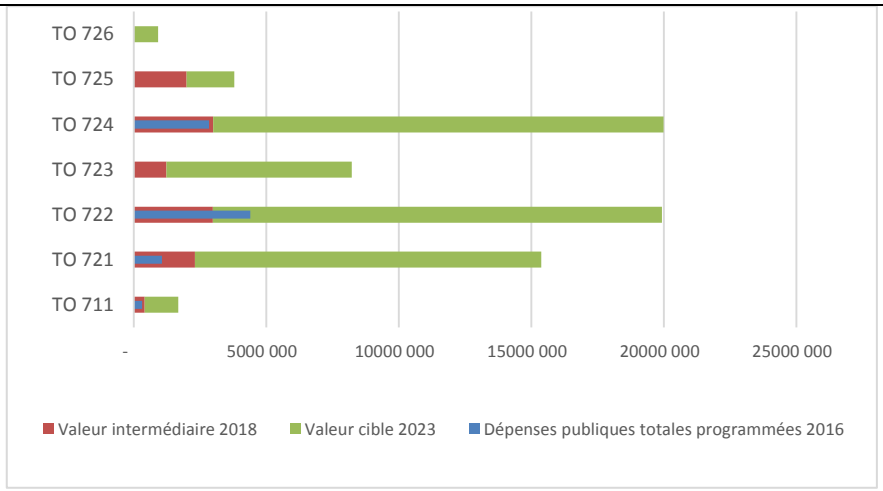

Nombre d'opérations soutenues par le TO

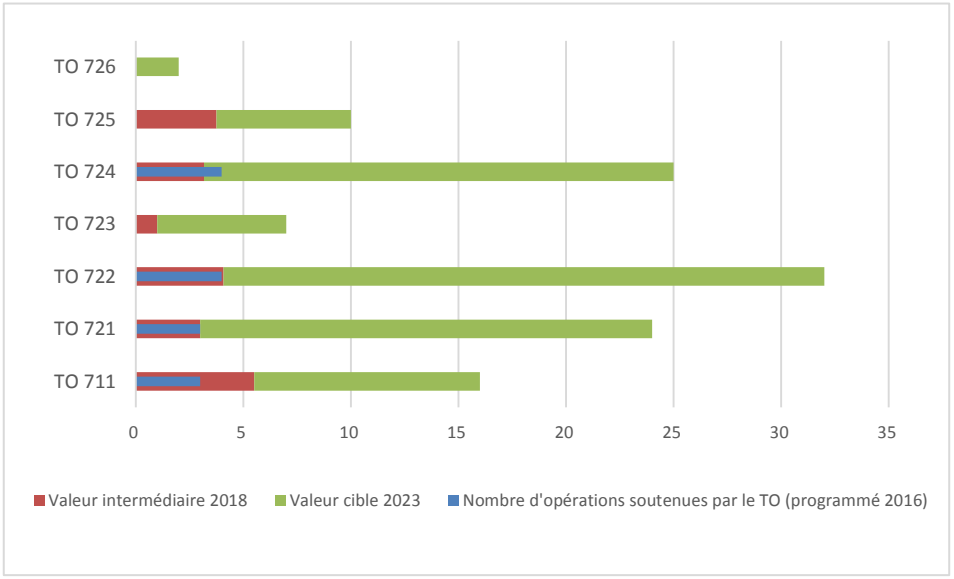

Un des objectifs du PDR de Guyane pour 2014-2020 est que 50 % des ressources du programme soient utilisées pour améliorer les services et infrastructures dans les zones rurales (69 928 411,76 € de dépenses publiques affectés au titre de la mesure 7). Fin 2016, 8 623 606,30 € étaient programmés sur la mesure 7, soit 12,3 % de l'enveloppe envisagée.

Ces premiers éléments permettent d'affirmer que le PDR commence à soutenir de manière significative certaines zones rurales pour l'équipement en infrastructures de base sur l'AEP, l'assainissement et l'électrification. L'Est, le Centre et les Savanes n'ont pas vu beaucoup de dossiers programmés fin 2016.

Réponse au critère de jugement 17.2 : Des opportunités d'emplois ont été créées via les SLD

5 GAL ont été retenus à l'échelle de la Guyane, incluant toutes les zones rurales de la Région. Les stratégies de développement local des GAL présentent de fortes similitudes en raison de besoins très proches à l'échelle de toute la Guyane. Elles couvrent principalement les thématiques suivantes :

- Production locale (approvisionnement de la population en produits alimentaires issus de l'agriculture locale, soutien aux filières traditionnelles et informelles) ;
- Tourisme (consolidation des offres touristiques, diversification des activités et création d'hébergements) ;
- Soutien aux activités économiques et animation locale (développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée, développement de services de proximité, animations et manifestations locales) ;
- Patrimoine naturel et culturel (préservation et valorisation des richesses naturelles culturelles et patrimoniales des territoires ruraux, création de dynamiques touristiques / attractivité autour de ces richesses, création de lien entre les communautés et les générations – intégration des populations au système français et maintien

d'une identité culturelle).

- Formations adaptées aux besoins de professionnalisation (pour le cas de l'Est et du Sud en particulier).

Toutes ces thématiques sont porteuses de probables créations d'emplois directs en fonction des projets qui seront soutenus. Pour exemples au moment de l'élaboration des candidatures en réponse à l'appel à projets LEADER lancé par la CTG (données cibles sur l'emploi susceptibles d'évoluer) :

- le GAL des Savanes prévoyait de soutenir la création de 18 emplois dans les domaines du développement économique local, de la valorisation des savoir et savoir-faire et de l'augmentation de l'offre touristique (activité et hébergement, etc.).
- le GAL de l'Est quant à lui prévoyait le soutien de 13 emplois (création et modernisation d'entreprises, transmission des patrimoines naturel et culturel, diversification de l'offre touristique).

Il sera possible d'apporter une réponse précise et exhaustive à ce critère une fois les stratégies conventionnées et les différentes SLD mises en œuvre.

Début 2017, les premiers projets déposés au PAE sous la sous mesure 19.2 par le GAL de l'Ouest guyanais concernaient : l'appui à la filière d'agro-transformation de l'Ouest, le soutien à des résidences d'artistes au centre d'art et de recherche de Mana et un projet de Gîte nature sur crique rouge.

Réponse au critère de jugement 17.3 : Le territoire rural et la population couverte par les GAL a augmenté

Le pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement des GAL est de 100 %, en augmentation par rapport à la précédente programmation. En effet, le périmètre des 5 GAL guyanais retenus suite à leur réponse à l'appel à projet LEADER 2014-2020 couvre l'ensemble de la zone rurale en Guyane. Ils excluent les zones urbaines de l'île de Cayenne, de Rémire-Montjoly, de Matoury (GAL Centre), du centre-ville de Kourou (GAL des Savanes) et du centre-ville de Saint-Laurent du Maroni (GAL de l'Ouest).

De manière plus précise, les GAL regroupent au total près de 83 000 habitants :

- Le GAL de l'Est : environ 6 700 habitants, sur 4 communes,
- Le GAL de l'Ouest : environ 34 206 habitants sur 5 communes,
- Le GAL des Savanes : environ 7000 habitants, sur 4 communes,
- Le GAL du Sud : environ 16 218 habitants, sur 3 communes,
- Le GAL du centre : environ 18 589 habitants, sur 4 communes.

Cette population est susceptible de bénéficier d'actions mises en place grâce aux programmes LEADER.

La réponse à ces critères devra être affinée dans les prochaines évaluations, notamment l'évaluation ex-post qui permettra de disposer d'un recul plus important sur les emplois créés et la population bénéficiant des améliorations apportées aux zones rurales guyanaises.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C1 Un niveau de sollicitation de certains TO inégal et relativement faible sur le démarrage de la programmation en raison de la complexité des dossiers et des retards de paiements qui peuvent freiner les bénéficiaires.	**R1** Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente
C2 Manques identifiés et fragilité du système de suivi-évaluation existant sur LEADER et les TO de la mesure 7.	**R2** Intégrer les indicateurs de suivi de la DAAF dans le système de suivi des indicateurs car ils comportent des données de réalisation précieuse en lien avec l'amélioration des infrastructures et services de base dans les villages Prévoir **éventuellement** des systèmes d'enquête de satisfaction ou de système d'auto-suivi/évaluation par les bénéficiaires des aides LEADER ou de la mesure 7, orchestrées par l'autorité de gestion et les animateurs de GAL afin de bénéficier d'un retour qualitatif fin sur les actions menées. Prévoir des réunions sur le suivi évaluation LEADER. Il

	est recommandé de regrouper tous les animateurs de GAL ensemble afin de mutualiser les possibilités et bonnes pratiques/idées de suivi étant donné que certaines données à recueillir sont communes à toutes les stratégies des GAL (emplois créés en particulier).
C3 Des stratégies de GAL guyanais présentant des similitudes importantes (besoins et thématiques d'intervention), opportunité intéressante de mutualisation pour « aller plus loin » dans les analyses.	**R3** Réaliser une évaluation LEADER mutualisée entre les GAL pour aborder à la fois une évaluation spécifique à chaque stratégie et une évaluation commune relative aux critères de de jugement du DP 6B pour aller plus loin sur les effets constatés sur les territoires.
C4 Un taux de programmation relativement faible sur la mesure 7 avec des zones rurales encore peu concernées par les aides fin 2016 et certains TO qui n'enregistrent pas de programmation (déchets, dessertes, équipement sociaux et médico-sociaux).	**R4** Prévoir une réflexion spécifique sur les TO de la mesure 7 et les zones sans programmation avec les services métiers de la CTG, le PAE et les communes/ communautés de communes guyanaises (recueil des besoins, phasage des projets dans le temps, etc.)

REPONSE À LA QUESTION EVALUATIVE N°19

Question d'évaluation commune n°19	*Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR ?*

1. SYNERGIES ET EFFETS TRANSVERSAUX [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Cette question nécessite d'être reformulée pour pouvoir y répondre de manière pertinente.

Elle vise à éclairer de quelle manière le PDR, tel que l'a élaboré la Guyane, permet de contribuer à l'atteinte des objectifs liés aux différents domaines prioritaires de l'Union Européenne en matière de développement rural.

Ainsi, au-delà de l'efficacité, il s'agit préciser dans quelle mesure la logique du programme et son architecture ont permis d'induire les effets attendus sur le territoire. La réponse à cette question passe donc par une analyse théorique de la cohérence interne du programme, en s'appuyant sur sa logique d'intervention, pour montrer les complémentarités existantes.

Les deux figures ci-dessous permettent de mettre en évidence les effets transversaux identifiés au sein du PDR de Guyane :

- La première présente la contribution attendue (directe et indirecte) des différentes mesures du programme à l'atteinte des objectifs des différents DP.
- La deuxième figure synthétise les effets transversaux positifs, ou synergies, entre les DP.

[Insérer ici les deux matrices de croisement]

En préambule, il est important de rappeler que les opérations soutenues dans le cadre du PDR rentrent dans un cadre imposé par l'Union Européenne à travers :

- des mesures et sous-mesures qui peuvent recouvrir des types d'opérations très variés (exemple pour la mesure 7 où sont soutenus des investissements sur la gestion des déchets mais aussi des équipements médico-sociaux en passant par des investissements pour l'eau potable). Le PDR de Guyane a retenu 12 mesures sur les 19 existant dans le règlement européen, et donc susceptibles d'être mobilisées par les États membres de l'Union Européenne ;
- un rattachement aux priorités du développement rural de l'Union Européenne et domaines prioritaires associés. Le PDR de Guyane a choisi de retenir 13 domaines prioritaires sur les 18 existants (et en a ajouté un pour correspondre aux enjeux locaux en lien avec le développement du secteur forestier – le DP 2C+), en cohérence avec sa stratégie locale et les besoins associés.

Ce cadre imposé contraint de fait la structuration et l'architecture de tous les PDR. Ainsi, le fait de retracer du lien entre les différents domaines prioritaires est quelque peu artificiel et fait perdre de vue la globalité du PDR et la stratégie locale initiale du territoire.

2. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

(a) Méthodes quantitatives :

- *Raisons de l'utilisation de cette méthode*

  La réponse à cette question doit être abordée de manière qualitative dans le RAMO 2017. En effet, aucun indicateur commun de résultat n'est identifié pour y répondre. De plus à ce stade de la programmation, il n'est pas pertinent de déterminer des indicateurs quantitatifs en raison du faible taux d'engagement.

  Cela pourra être fait dans les futures évaluations afin de déterminer de manière plus précise le degré de contribution secondaire des différentes opérations soutenues aux domaines prioritaires, pour qualifier de manière plus fine les synergies existantes.

- *Description des méthodes de calcul des ratios, des valeurs brutes ou nettes (le cas échéant) des indicateurs de résultat communs et supplémentaires, ou des autres indicateurs utilisés (indicateurs de réalisation, indicateurs communs de contexte)*

  Non concerné

- *Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées*

  Non concerné

(b) Méthodes qualitatives :

- *Raisons de l'utilisation de cette méthode*

  Aucun indicateur commun de résultat n'est identifié pour répondre à cette question évaluative. Celle-ci suppose de réinterroger la logique d'intervention du PDR de Guyane. Elle demande une approche prospective qualitative basée sur l'identification des effets attendus des mesures mises en œuvre à l'échelle de la Guyane sur les priorités et domaines prioritaires du développement rural.

- *Description des méthodes utilisées*

  La logique d'intervention du PDR de Guyane est retranscrite à travers deux matrices de croisement pour identifier les effets transversaux entre les mesures et les priorités et domaines prioritaires de développement rural :

  - Une matrice d'analyse qui permet d'identifier les effets attendus de chacune des mesures retenues dans le PDR sur les différents domaines prioritaires et priorités de développement rural. Elle permet d'identifier les effets positifs primaires (ou directs) et les effets positifs secondaires (ou indirects) de chaque mesure.
  - Une matrice de synthèse des effets transversaux positifs entre les différents domaines prioritaires. On parle de « synergies » entre domaines prioritaires.

  Les données d'entrée utilisées sont issues :

  - des sections du PDR qui décrivent le choix de la combinaison de mesures pour répondre aux priorités de développement rural et à la description de chaque mesure et type d'opération retenus en Guyane. Cela a permis de synthétiser les contributions directes et indirectes déterminées dans le programme.
  - d'un travail réalisé par l'autorité de gestion au moment de l'élaboration du PDR de Guyane qui livre une première analyse des contributions attendues des opérations à certains domaines prioritaires.

  La logique d'intervention a été retracée à dire d'expert, sur la base des réalisations attendues et en fonction des premières opérations programmées. Ainsi, des contributions indirectes de certaines mesures aux domaines prioritaires ont été ajoutées par rapport à ce qui a été inscrit dans le PDR par l'évaluateur.

- *Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées*

  A ce stade de la programmation, il n'est pas apparu pertinent de déterminer des niveaux ou degrés de synergies, car le niveau de réalisation du programme est faible. Cela pourra cependant être réalisé dans les prochaines évaluations (cf. cadre ci-après). De même, pour d'éventuels effets contradictoires entre opérations pour l'atteinte des objectifs attendus au sein des différents DP, un suivi qualitatif pourra être engagé.

3. RESULTATS QUANTITATIFS BASES SUR LE CALCUL DES CONTRIBUTIONS SECONDAIRES DES OPERATIONS AUX DOMAINES PRIORITAIRES

Cette section sera pertinente pour les évaluations 2019 et ex post. En effet, les prochaines évaluations devront anticiper deux points : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives, et le temps nécessaire à la mise en place des méthodes (mission annexe à l'évaluation de mise en œuvre commanditée par la CTG). Cela permettra de préciser notamment des points tels que : calendrier, méthode et organisation de la collecte de données quantitatives et qualitatives nécessaire à la réponse à la question, identification d'effets contradictoires.

4. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION [MAXI. 1 750 CARACTERES = ENV. 0,5 PAGES]

Au stade de l'évaluation, les réalisations du programme sont très disparates. Seules quelques mesures comptent des opérations programmées (mesures 1, 4, 6, 7, 8 et 16) et peu de montants sont engagés en raison des retards de paramétrage et d'implémentation des outils de gestion du PDR.

Ainsi, comme rappelé précédemment, l'analyse proposée au moment de l'évaluation s'appuie uniquement sur une approche prospective qualitative basée sur l'identification des effets attendus des mesures. Elle permet d'évaluer le niveau de cohérence interne théorique du PDR.

Dans les futures évaluations de 2019 et ex-post, au-delà de l'analyse théorique des synergies, la réponse à la question s'appuiera sur les réalisations réelles du programme, pour constater si des synergies ont effectivement eu lieu et si de nouveaux effets sont apparus (potentiels effets contradictoires, effets inattendus, nouveaux effets positifs non identifiés en théorie, etc.).

5. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Les matrices de croisement montrent une très bonne cohérence interne théorique du PDR avec de nombreuses synergies entre les mesures et domaines prioritaires.

Les besoins identifiés en Guyane sont très nombreux et les mesures proposées dans le PDR peuvent apporter des réponses cohérentes présentant une forte synergie entre elles.

Une lecture horizontale de la première matrice montre à la fois :

- la grande transversalité de plusieurs mesures, qui contribuent quasiment à tous les DP, de manière directe et

indirecte :

- les mesures 1 et 2 soutiennent les actions de formation, d'information et de conseil/encadrement technico-économique. Elles peuvent donc concerner des secteurs d'activité variés (agriculture, forêt, agro-alimentaire) et des domaines thématiques variés (aspects techniques, marketing, administratifs, économiques, environnementaux). Ces mesures à large spectre apportent des réponses à près de la moitié des besoins identifiés dans la stratégie du PDR (17) ce qui explique leur transversalité. D'autre part, ces mesures sont porteuses d'effets multiplicateurs et à long terme sur le territoire en augmentant les compétences des acteurs du monde rural en Guyane.
- la mesure 4 couvre les investissements productifs et des aménagements (dessertes, foncier) d'une part et non productifs d'autre part, couvrant ainsi la majorité des DP ;
- la mesure 16 concerne les actions de coopération aux thématiques d'intervention très variées : innovation, animation et structuration de filières, animation environnementale, mise en œuvre de plans de gestion forestière, etc.
- la mesure 19, LEADER, concerne les stratégies locales de développement des GAL qui peuvent recouvrir des actions très diverses (dynamiques touristiques, valorisation de la culture et des savoir-faire locaux, soutenir l'artisanat local, soutien à l'entreprenariat local, développement des services de proximité, etc.).

➢ A l'inverse, la spécificité de certaines mesures, centrées sur la réponse de 1 à 3 DP :

- La mesure 3 sur les systèmes de qualité qui répond directement au DP dédié à l'intégration dans la chaîne agroalimentaire des producteurs et indirectement à d'autre DP, notamment liés à l'innovation et la protection de l'environnement.
- La mesure 7 sur les services de base en milieu rural, centrale pour le développement de la Guyane, rattachée directement au DP 6B sur la promotion du développement local.
- Les mesures à « caractère environnemental » : MAEC (mesure 10), agriculture biologique (11) et ICHN (13) sont-elles logiquement reliées à la priorité 4 pour la préservation, la restauration et l'entretien des écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie. L'ICHN compte également une contribution indirecte significative sur le DP 2A lié à l'amélioration des résultats économiques des exploitations dans la mesure où elle permet de maintenir de l'activité dans des conditions économiques raisonnables.

Une lecture verticale de la première matrice met en évidence les constats suivants :

➢ La priorité 4 est concernée de manière plus ou moins directe par toutes les mesures du PDR, soit à travers :

- des actions à portée environnementale directe (exemple dans les systèmes en agriculture biologique qui induisent une diminution de l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires) ;
- des actions de formations, d'information, de conseil, de coopération en faveur de l'agroenvironnement ;
- des investissements non productifs en agriculture pour favoriser la biodiversité (mise en défens de milieux sensibles par exemple) ;
- des modalités de bonification des aides par exemple pour un jeune agriculteur qui souhaiterait s'installer avec un système d'exploitation respectant les principes de l'agro-écologie.

Le même constat est observé pour la priorité 5, mais dans une moindre mesure. Les effets des réalisations du PDR sont à considérer à long terme sur ces priorités et ne pourront peut être pas être évalués dans au cours de la programmation (temps de retour des milieux et de la biodiversité, effet sur la séquestration de carbone, etc.)

➢ La priorité 1 a été identifiée comme « horizontale » à l'échelle des PDR lors de leur élaboration. Les mesures qui s'y rattachent, en particulier les mesures 1, 2 et 16, y sont liées de manière indirecte, mais très significative.

➢ Le DP 6B est couvert directement par l'ensemble des types d'opération de la mesure 7 et par LEADER, mesures qui couvrent à elles deux un champ large d'intervention sur le développement local. De nombreuses autres mesures interviennent en complémentarité en participant à une vie locale rurale dynamique et vivante qui est un enjeu majeur en Guyane (actions d'innovations, secteurs d'activité agricole, forestière et agro-alimentaire compétitif, soutien aux zones soumises à des contraintes naturelles, coopération, etc.).

Enfin, il est à noter des possibles effets transversaux négatifs, que les évaluateurs préfèrent nommer « points de vigilance » au sein du PDR. Ce constat est d'ailleurs généralisé à l'échelle de tous les PDR en Europe. En effet, certaines opérations liées au développement de la compétitivité des exploitations (sous la mesure 4 en particulier) peuvent avoir des effets contradictoires avec l'atteinte des objectifs couverts par les priorités 4 et 5 de développement rural liées à l'environnement au sens large. Le PDR, renforcé par son évaluation stratégique environnementale, anticipe ces éventuels effets en prévoyant, comme le recommandent les règlements européens, des études environnementales nécessaires au respect des écosystèmes et des conditions d'éligibilité et bonifications pour les opérations qui respectent les principes horizontaux, soutiennent des projets agro-écologiques, (cas pour la DJA par exemple), etc.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	
CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	**RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]**

C.1 La réponse à la question évaluative implique pour les évaluations futures d'analyser les réalisations financières du programme pour confronter la cohérence interne théorique du programme (mise en évidence en 2017) avec la cohérence interne réelle du programme. Cette dernière doit s'appuyer sur les réalisations effectives du programme.	**R.1** Mettre en place un système de suivi pour permettre de systématiser les contributions prioritaires/secondaires d'une opération réalisée sur différents domaines prioritaires. L'objectif est d'analyser plus finement : ➢ le niveau de contribution secondaire des mesures aux domaines prioritaires par le biais de données quantitatives de réalisations (exemple : dépenses prévues, nombre d'opérations concernées, surfaces concernées) ; ➢ le niveau de synergie entre domaines prioritaires.
C.2 Des nombreuses synergies sont identifiées au sein du PDR de Guyane permettant de conduire aux effets attendus sur le territoire. A priori, aucun effet négatif n'est relevé à ce stade de la programmation, mais des points de vigilance sont levés sur d'éventuels effets contradictoires entre compétitivité et environnement (intrinsèque au PDR).	**R.2** Il est recommandé d'assurer un suivi spécifique des éventuels effets contradictoires qui pourraient apparaître au cours de la programmation. L'objectif de ce suivi sera de proposer des ajustements des conditions d'éligibilité ou de sélection des projets en lien avec l'environnement si nécessaire en fonction des effets observés.

Code Mesure d'après le Règ.(UE) N°808/2014, annexe 1, partie 5	Priorité 1			Priorité 2			Priorité 3	Priorité 4			Priorité 5		Priorité 6
	Effets transversaux positifs entre les domaines prioritaires et leurs effets sur les priorités												
	DP1A	DP1B	DP1C	DP2A	DP2B	DP2C+	DP3A	DP4A	DP4B	DP4C	DP5C	DP5E	PD6B
1				X		X	X	X	X	X			
2				X	X	X	X	X	X	X			
3							X						
4				X	X	X	X	X	*X?*	X	X	X	
6				X	X						X		
7													X
8						X						X	
10								X	X	X		X	
11								X	X	X			
13								X	*X?*	*X?*			
16				X		X	X	X	*X?*	X	X		
19													X

X : contribution directe

: Contribution indirecte

Tableau : Contribution attendue (directe et indirecte) des différentes mesures du programme à l'atteinte des objectifs des différents domaines prioritaires

	DP1A	DP1B	DP1C	DP2A	DP2B	DP2C+	DP3A	DP4A	DP4B	DP4C	DP5C	DP5E	PD6B
DP1A				+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
DP1B				+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
DP1C				+	+	+	+	+	+	+	+		+
DP2A	+	+	+		++	++	++	++	++	++	++	++	+
DP2B	+	+	+	++		++	++	++	++	++	++	++	+
DP2C+	+	+	+	++	++		++	++	++	++	++	++	+
DP3A	+	+	+	++	++	++		++	++	++	++	++	+
DP4A	+	+	+	++	++	++	++		++	++	++	++	+
DP4B	+	+	+	++	++	++	++	++		++	?	++	+
DP4C	+	+	+	++	++	++	++	++	++		++	++	+
DP5C	+	+	+	++	++	++	++	++	?	++		++	+
DP5E	+	+		++	++	++	++	++	++	++	++		+
PD6B	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	

Synergies entre deux contributions indirectes

\+ Synergie entre une contribution directe et une contribution indirecte

++ Synergies entre deux contributions directes

Tableau : Récapitulatif des effets transversaux positifs entre les domaines prioritaire

REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE N°20

Question d'évaluation commune n°20	*Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59 du règlement UE n°1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2 du règlement (UE) n°1305/2013 ?*

1. SOUTIEN A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME (AUTRE QUE RESEAU RURAL NATIONAL) [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Contexte général de mise en œuvre

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est la nouvelle autorité de gestion de fonds européens pour 2014-2020. Cette Collectivité est jeune, créée le 18 décembre 2015, peu après l'approbation du PDR par l'Union Européenne.

Le pilotage, la gestion, l'instruction, le contrôle, les actions de suivi-évaluation, d'animation et de communication du PDR et des autres fonds européens sont confiées à une direction de la CTG nouvellement créée, le « Pôle Affaires Européennes » (PAE). Il représente le pôle administratif des fonds européens. Le pôle technique et d'animation (participation aux groupes techniques, animation du Réseau Rural de Guyane, animation du dispositif d'appui au développement territorial soutenu par le FEDER, etc.) est confié à d'autres services à la CTG, services historiques du Conseil Régional de Guyane en charge de l'aménagement, de l'agriculture, de la forêt, de l'équipement et de la formation.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), autorité de gestion déléguée du PDR 2007-2013, a conservé un rôle d'instruction fort du programme 2014-2020 avec en charge les mesures 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13. Le service Mission Pilotage Stratégique de la DAAF assure la coordination avec le PAE.

La CTG est actuellement face à un défi d'organisation de ses services en tant que nouvelle autorité de gestion et issue de la fusion des ex conseil régional et conseil départemental. Cette situation implique une restructuration en profondeur de la Collectivité, la prise en charge de nouvelles compétences et de nouvelles manières de travailler pour les agents et les services. Le PAE et les services historiques de la CTG finalisent la mise en place leurs procédures d'échange. La Collectivité se retrouve confrontée par ailleurs à des difficultés financières importantes qui nécessitent d'arbitrer les choix en matière de développement économique.

L'année 2017, après les récents mouvements sociaux qui ont paralysé la Guyane en avril 2017, devrait donc représenter la réelle première année de mise en œuvre en matière d'animation de la vie rurale avec le début de programmation des projets LEADER, le lancement en tant que tel de l'animation du RRG et le dispositif d'appui au développement territorial.

La CTG a commandité une étude d'évaluation de la mise en œuvre du PDRG en février 2017. Une mission sur place a été réalisée par les évaluateurs en mars et a permis de rencontrer tous les services de la CTG et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme (cf. méthode). Un appui sera également apporté pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation adapté au programme et à ses spécificités.

Avancée du programme au 31 décembre 2016

Fin 2016, le programme comptait 131 projets programmés, mais seulement très peu d'engagements, à hauteur de 0,6 % de la maquette prévisionnelle. Les figures ci-dessous permettent d'illustrer le niveau de programmation du programme selon les mesures et selon les domaines prioritaires retenus en Guyane.

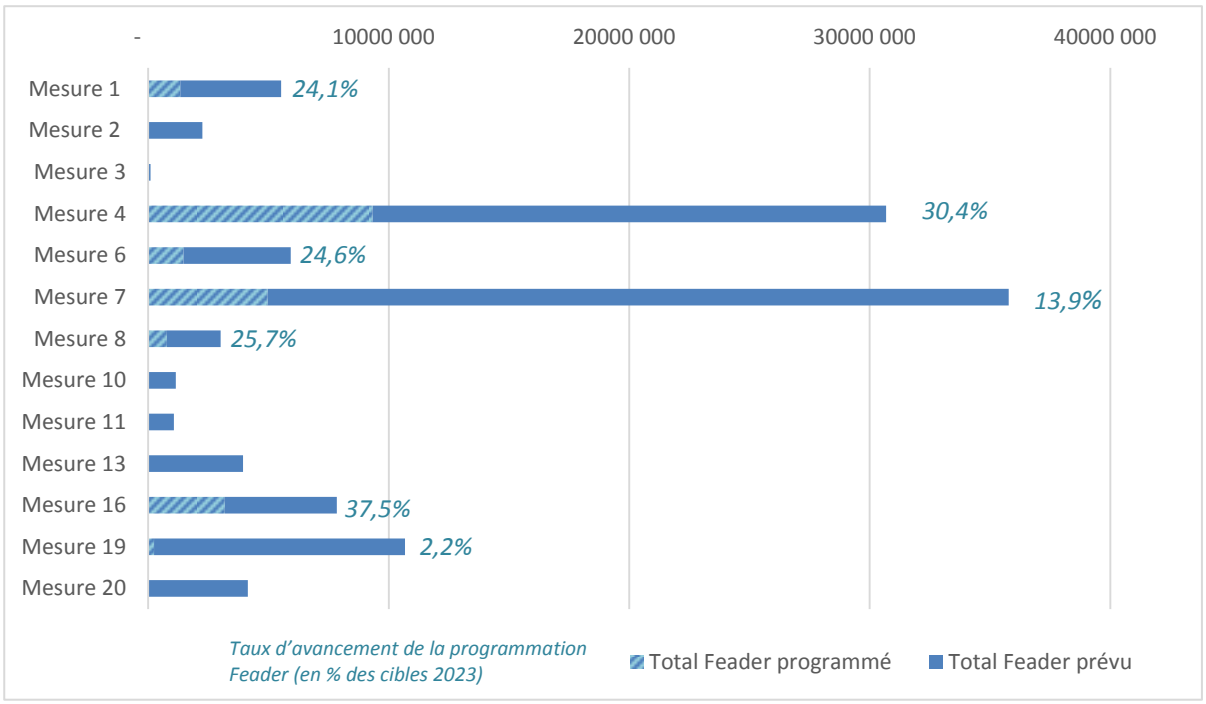

Figure : Aperçu de l'avancement de la programmation des mesures fin 2016 (montant Feader en €, avancement en % par rapport au montant Feader engagé prévu)

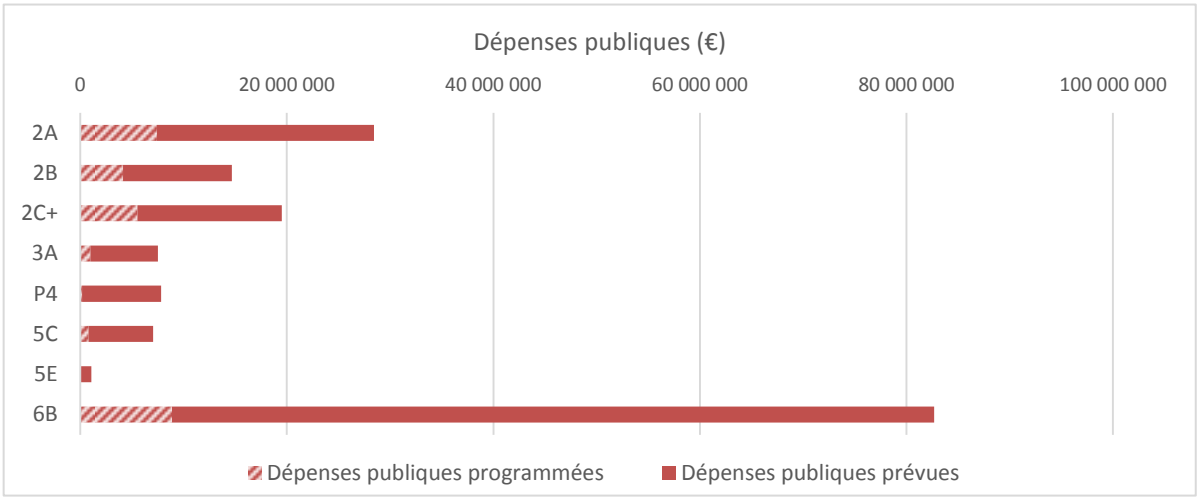

Figure : Etat d'avancement des dépenses publiques (€) du PDRG au 31 décembre 2016 et *taux d'avancement de la programmation par rapport aux prévisions*, par domaine prioritaire

Ce retard s'explique principalement par le retard accusé au niveau de l'ASP nationale pour le paramétrage des outils OSIRIS et les nombreuses erreurs conduisant à des blocages importants, parfois de l'ordre de plus de 6 mois. Le début de l'année 2017 était encore dédié en grande partie à la rédaction des Documents De Mise en Œuvre (DDMO) pour les services instructeurs et les services gestion du Pôles Affaires Européennes de la CTG et les services instructeurs de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION ET LES INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
Les capacités institutionnelles et administratives pour	Effectif et niveau de formation du personnel impliqué

une gestion efficace du PDR ont été renforcées	dans la gestion du PDR
Les capacités des partenaires au sens de l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) no1303/2013 ont été renforcées	Nombre et types de sessions d'informations
Le public a été informé du PDR et l'information a été diffusée	Nombre d'actions et d'outils de communication et diffusion du PDR (hors actions du Réseau Rural Guyanais)
	Nombre de personnes ayant reçu des informations sur le PDR
Le suivi du programme a été amélioré	
Les méthodes d'évaluation se sont améliorées et ont fourni des résultats d'évaluation solides.	
Des échanges d'information sur les pratiques d'évaluation ont eu lieu	Nombre de sessions d'information sur la nouvelle approche de suivi-évaluation du PDRG en 2014-2020
La mise en œuvre du PDR s'est améliorée	Délai constaté entre la demande de soutien du bénéficiaire et l'obtention de sa convention Délai constaté entre la demande de soutien du bénéficiaire et son paiement effectif
La charge administrative pour les bénéficiaires s'est réduite	

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

(a) Méthodes quantitatives

- Raisons de l'utilisation de cette méthode

  La réponse à cette question évaluative ne s'appuie sur aucun indicateur commun de résultat. Des critères de jugement ont toutefois été déterminés à partir :

  - des informations fournies par le Helpdesk (et adaptés au cas de la Guyane),
  - des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du PDR de Guyane sollicitée par l'autorité de gestion du programme début 2017.

  Pour y répondre, des indicateurs de résultats supplémentaires ont été déterminés.

- Description des méthodes de calcul des ratios, des valeurs brutes ou nettes (le cas échéant) des indicateurs de résultat communs et supplémentaires, ou des autres indicateurs utilisés (indicateurs de réalisation, indicateurs communs de contexte)

  Le calcul des indicateurs supplémentaires proposés est basé sur le recueil de données auprès des différents services de la CTG et de leurs partenaires en charge de la mise en œuvre du PDR (Agence de services et paiements, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

  Pour précision, les effectifs impliqués dans la gestion du PDR sont indiqués en nombre d'équivalents temps plein (ETP). Sont compatibilités les ETP du PAE et les ETP de la DAAF.

- Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées

  Pour certains indicateurs supplémentaires, un suivi spécifique devra être mis en place pour anticiper les données à recueillir en amont. Il s'agit des indicateurs relatifs :

  - Aux délais de mise en œuvre (traitement des dossiers jusqu'au conventionnement des aides et au paiement) ;
  - Au nombre de personnes ayant reçu des informations du PDR.

  En effet, en 2017, ces données de sont pas disponibles. Ainsi, les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points avec l'appui de l'animateur/trice du RRG et le service pilotage du PAE : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives et l'anticipation du suivi à réaliser auprès des bénéficiaires.

(b) Méthodes qualitatives :

- Raisons de l'utilisation de cette méthode

Pour compléter les données quantitatives disponibles pour répondre à cette question, des données qualitatives sont utilisées. La source de donnée exploitable repose sur le recueil de données, issues d'entretiens avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du PDR, ainsi qu'avec des bénéficiaires.

Ces données permettent d'apporter des nuances précieuses à l'analyse évaluative.

➢ Description des méthodes utilisées

Pour collecter les données valorisées dans la réponse à la question évaluative, plusieurs méthodes ont été mobilisées :

- Analyse du contexte territorial dans lequel s'inscrit la mise en œuvre du PDR,
- Entretiens avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, son suivi et son évaluation : Pôle Affaires Européennes (PAE) et services métiers (agriculture, formation, Forêt, développement territorial) de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), Agence de services et Paiements (ASP), le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) en tant que cofinanceur.
- Analyse critique des outils, systèmes techniques et informatiques, et procédures utilisés par l'autorité de gestion et ses partenaires pour la mise en œuvre du programme, son suivi et son évaluation

Tableau : synthèse des entretiens menés dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°20

Structure - Service	Sujets abordés
Directrice du PAE	➢ Historique des choix de structuration du Pôle Affaires Européennes ➢ Organisation des services et du partenariat pour la mise en œuvre des fonds européens et du FEADR en particulier
Service pilotage et suivi-évaluation du PAE de la CTG	➢ Organisation des services au sein de la CTG et du PAE ➢ État d'avancement des types d'opération du PDR ➢ Mise en œuvre générale du programme, outils et circuit d'instruction et de gestion ➢ Animation réalisée auprès des porteurs de projets
Service Gestion du PAE de la CTG	➢ Procédure et outils de gestion –délais de traitement des dossiers ➢ Avancée des paramétrages d'outils
Service animation et communication du PAE de la CTG	➢ Stratégie de communication interfonds et FEADER ➢ Outils et rencontres organisés dans le cadre de l'information sur le PDR ➢ Lien avec les autres partenaires pouvant assurer un relai de communication sur le territoire guyanais
Services instructeurs à la DAAF de Guyane et au PAE	➢ Circuits d'instruction ➢ Procédure et outils de gestion –délais de traitement des dossiers ➢ Frein et opportunités dans la mise en œuvre du programme ➢ Lien avec les bénéficiaires
Services métiers de la CTG	➢ Stratégies régionales en lien avec le développement rural ➢ Restructuration générale de la CTG ➢ Cofinancement de projets du PDR ➢ Lancement du RRG
Direction Générale des Services de la CTG	➢ Contexte socio-économique local ➢ Orientations stratégiques de la CTG en matière de développement économique, agriculture et développement rural ➢ Réorganisation et restructuration des services de la CTG
Agence de Services et de Paiements	➢ Rôle et missions de l'ASP ➢ Outils de gestion et problèmes de paramétrage rencontrés
CNES	➢ Cofinancement du programme

	➢ Stratégie de financement ➢ Suivi des projets
Chargée de mission lancement du RRG	➢ Démarche participative mise en place pour élaborer le plan d'actions du RRG ➢ Retour sur la mobilisation des acteurs et les outils de communication et de diffusion de l'information développés ➢ Identification des besoins en matière d'animation du monde rural ➢ Identification des freins et leviers pour assurer un fonctionnement efficace du RRG
Animateurs de Groupe d'Action Locale	➢ Stratégies LEADER et premières actions en cours ➢ Besoins du monde rural et besoins vis-à-vis du RRG ➢ Animation locale
CFPPA de Guyane	➢ Retour d'expérience sur le processus de demande de subvention : mesures 1 et 2 ➢ Thématiques de formation et diffusion de connaissances abordées ➢ Contexte guyanais sur les besoins de formation et les freins identifiés

➢ Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées

Lors de la mission d'évaluation de mise en œuvre du PDR en mars 2017, les évaluateurs n'ont pas pu rencontrer de porteurs de projets en raison des grèves qui ont paralysé la Région pendant 1 mois. Il était prévu de rencontrer les GAL, les représentants des jeunes agriculteurs et un organisme de formation pour évoquer la mise en œuvre de leur point du vue à travers les premières programmations sur les mesures 1, 6 et 19, sur lesquelles portent une grande partie des programmations. Des entretiens téléphoniques complémentaires ont pu être menés pour bénéficier du retour d'expérience de ces bénéficiaires et compléter les analyses.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES

INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
Indicateurs de résultats supplémentaires	Effectif du personnel impliqué dans la gestion du PDR	21,2		Données de l'autorité de gestion et de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Unité : équivalents temps plein *[Sont comptabilisés, les ETP du PAE (9,7) et de la DAAF (11,5)]*
	Nombre et types de sessions d'informations à destination des partenaires	1 session d'information et de sensibilisation au stage 21h		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la communication et de l'information sur le PDR (décembre 2016 : session d'information au lycée agricole Matiti : présentation PDR, cycle de vie d'un dossier, détail des mesures et sensibilisation au stage 21h pour obtention statut d'agriculteur)
	Nombre d'actions et d'outils de communication et diffusion du PDR (hors actions du Réseau Rural Guyanais)	15		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la communication et de l'information sur le PDR (1 flyer, 13 post facebook, 1 spot audio)
	Nombre de personnes ayant reçu des	188		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la communication et de l'information et du

	informations sur le PDR			pilotage du PDR Rappel : les données de présence aux actions du RRG ne sont pas comptabilisées ici, mais sous la QEC 21.
	Nombre de sessions d'information sur la nouvelle approche de suivi-évaluation du PDRG en 2014-2020	1		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge du pilotage et du suivi évaluation *[session réalisée avec les acteurs de la DAAF pour discuter des indicateurs utilisables pour le suivi-évaluation]*
	Délai constaté entre la demande de soutien du bénéficiaire et l'obtention de sa convention	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion (instruction et pilotage) Les données ne sont pas disponibles sur un échantillon représentatif de dossiers au moment de l'évaluation. Un dispositif de suivi spécifique sera mis en place pour capitaliser ces informations.
	Délai constaté entre la demande de soutien du bénéficiaire et son paiement effectif	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion (instruction et pilotage) Les données ne sont pas disponibles sur un échantillon représentatif de dossiers au moment de l'évaluation. Un dispositif de suivi spécifique sera mis en place pour capitaliser ces informations.

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

La réponse apportée à cette question pour le RAMO 2017 s'appuie sur les données disponibles fin 2016, lorsque le rythme de croisière de mise en œuvre du PDRG n'est pas encore totalement atteint (croisement de données qualitatives issues d'entretiens et d'un bilan objectif des premières actions menées par les services de la CTG et de ses partenaires).

Certaines données chiffrées seront à compléter lors des prochaines évaluations et des données qualitatives complémentaires de résultats permettront d'apporter des éclairages plus précis sur l'amélioration de la mise en œuvre du PDR.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Critère de jugement : Les capacités institutionnelles et administratives pour une gestion efficace du PDR ont été renforcées

Le changement d'autorité de gestion des fonds européens en France, avec une volonté de régionalisation, a nécessité une modification importante de l'organisation des services en charge de leur mise en œuvre dans toutes les régions de France (transfert de personnels de l'Etat aux Régions, nouvelles compétences à intégrer, etc.). La Guyane a fait le choix de créer une Direction dédiée aux fonds européens, le PAE afin de regrouper au sein d'un même service les agents en charge de leur mise en œuvre administrative (pilotage, gestion, instruction, communication). Le PAE compte 56 agents pour la gestion de 5 fonds européens dont le FEADER. Il regroupe environ un tiers de personnel de l'ex Conseil régional, un tiers de personnel de l'ex Conseil général et un tiers de personnel transféré des services de l'Etat (SGAR, DAAF, préfecture), dont certains avaient travaillé spécifiquement sur le PDR 2007-2013 et l'élaboration du PDRD 2014-2020.

9,7 ETP sont dédiés à la mise en œuvre du PDR et 6 agents travaillent uniquement sur le FEADER, dont 2 qui travaillaient à la DAAF lors de l'élaboration du PDR 2014-2020 et qui possèdent donc une bonne « mémoire » de la logique d'intervention du PDR. 5 agents possèdent des formations agricoles (ingénieur agronome, DESS d'économie agricole, etc.) et 5 agents qui travaillent uniquement sur le FEADER possèdent un niveau de formation BAC+5.

Le pôle « technique » est prévu au sein des services métiers historique de l'ex Conseil Régional, en lien avec les grandes orientations de développement de la CTG. Leur fonctionnement est encore hétérogène et inégal au moment de l'évaluation en raison d'une profonde restructuration de tous les services de la CTG. Ainsi, les

passerelles entre le PAE et les services métiers de la CTG ne sont pas encore toutes fonctionnelles, excepté dans le cas du service agriculture. L'animation du Réseau Rural de Guyane (RRG) et du RITA est également confiée aux services métiers. L'objectif recherché est de maximiser les synergies en matière d'animation du territoire avec le dispositif d'appui au développement territorial soutenu par le FEDER et le RRG soutenu par le FEADER.

Si cette organisation se justifie, l'expérience du lancement du RRG fin 2016-début 2017 fait ressortir un manque important de lien entre la cellule RRG et le PAE (locaux différents, peu de contacts avec le service pilotage du PDR du PAE, etc.). Cette situation apparait péjorante pour une mise en œuvre efficace du programme (échange sur les préoccupations des porteurs de projets, adaptation des appels à projets en fonction des besoins du monde rural, alerte sur les niveaux de réalisation du programme, orientation de la communication et des projets du RRG en fonction des besoins du PDR, etc.).

La DAAF, autorité de gestion déléguée pour le PDR en 2007-2013 reste très impliquée dans la mise en œuvre également avec une délégation d'instruction pour un grand nombre de mesures. Elle compte environ 11,5 ETP, dont 6 agents instructeurs et des agents en lien de la coordination avec le PAE. Les profils des agents sont très variés.

Le schéma suivant présente les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du PDR.

[Insérer schéma acteurs mise en œuvre]

Le retard d'engagement du programme s'explique par des retards dans la programmation des outils de gestion par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) nationale, qui s'est retrouvée avec une charge de travail importante pour les Régions de France. Les services étaient sous-dimensionnés pour assurer un fonctionnement efficace et fin 2016, seuls quelques outils seulement étaient ouverts (dont la mesure 1 avec les trois types d'opérations (TO) associés, le TO 6.1.1 avec la dotation jeunes agriculteurs et 3 outils simplifiés pour les TO 16.2.1, 4.1.1, 4.2.1 et 7.2). Les évaluateurs notent qu'il n'y a pas de référents DOM-TOM ou Guyane dédié pour répondre aux sollicitations de la CTG, ce qui pourtant, permettrait un traitement plus efficace des demandes et des incidents.

Critère de jugement : Les capacités des partenaires au sens de l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) no1303/2013 ont été renforcées

Le principal partenaire de la CTG impliqué dans la mise en œuvre du PDR est la DAAF, en charge de l'instruction de la majorité des mesures du PDR. Les agents de la DAAF disposent d'une bonne connaissance du fonctionnement du FEADER pour avoir été autorité de gestion déléguée pour ce fonds pendant 2007-2013 et mettent leur expérience à disposition de la mise en œuvre du programme.

1 réunion d'information a été menée en décembre 2016 au lycée agricole de Matiti. Menée par les services métiers de la CTG en collaboration avec les agents du PAE, elle avait pour objectif de présenter le PDR, sensibiliser au cycle de vie d'un dossier et à la démarche de stage 21h permettant l'obtention d'une attestation et de bénéficier d'une DJA.

Les liens avec les co-financeurs sont renforcés, avec la participation de ces derniers aux comités techniques organisés en amont des comités de programmation et lors de ces comités de programmation. Le CNES en particulier bénéficie de l'appui d'un agent du PAE à mi-temps pour gérer les dossiers de financement européen.

Critère de jugement : Le public a été informé du PDR et l'information a été diffusée

Le PAE a mis en place une stratégie de communication inter-fonds depuis le lancement des programmes, comme proposé dans le PDR. L'objectif est de communiquer le plus largement possible pour « démystifier » les fonds européens avec les objectifs suivants : adopter une démarche très pédagogique, rendre plus accessibles les fonds européens, accroître l'interactivité entre le PAE et les bénéficiaires, communiquer vers le grand public.

Pour les acteurs du monde rural et les agriculteurs, 4 guichets d'information sont identifiés : le PAE (dont le Réseau Rural) ; la DAAF ; le Point Information Installation ; les GAL. Ces 4 guichets sont susceptibles de diffuser des informations sur le PDR.

Les actions de communication menées jusqu'à présent concernent des thématiques inter-fonds et le FEDER-FSE en priorité. Une stratégie spécifique au FEADER va être mise en place en 2017 une fois tous les outils stabilisés et les GAL conventionnés afin de favoriser les synergies des circuits d'information et délivrer des informations précises aux potentiels bénéficiaires. Les services travaillent notamment sur un guide de dépose d'aide PDR, un livret FEADER et des livrets simplifiés pour présenter chaque GAL guyanais.

Des actions et outils de communication et diffusion du PDR ont été mises en place jusqu'à fin 2016 :

- flyers spécifique au PDR de Guyane et édition de panneaux dont certains sur LEADER,
- Communiqué de presse du lancement officiel du PDR 2014-2020,
- Emission de Radio pour présenter le FEADER et spots audio sur les stratégies LEADER,
- Posts Facebook sur l'actualité du FEADER, de LEADER et du Réseau Rural de Guyane,
- Diffusion des appels à projets assortis de communiqués de presses,
- Présentation du PDR lors du stage 21 heure au CFPPA-lycée agricole de Matiti,

- Visite de terrain sur les exploitations agricoles (équipements ruraux et LEADER) dans le sud,
- Présentation du TO dédié aux jeunes agriculteurs dans l'ouest.

Le service animation communication réalise des réunions d'informations sur le PDR tous les 2 mois sur le territoire guyanais. D'une manière générale, ils relèvent de fortes attentes sur des aspects techniques des projets. Le manque d'animation technique agricole constatée sur le territoire (période de transition difficile entre les deux programmations, non ouverture fin 2016 de la mesure 2, RRG en phase de lancement) apparaît problématique pour les bénéficiaires. Les acteurs assurant la mise en œuvre administrative ont eu peu de temps en 2016 pour pallier ce manque en raison de la charge de travail liée à la mise en place des outils de gestion.

La base de contacts du Réseau Rural de Guyane (RRG) représente une source d'information très importante sur le monde rural. La personne en charge du lancement du Réseau a remis à jour cette base qui comprend plus de 700 personnes, qui sont susceptibles d'avoir reçu au moins une information en lien avec le PDR depuis le début de la programmation. 85 personnes se sont déplacées au séminaire de lancement du Réseau organisé en février 2017 au cours duquel une présentation des possibilités d'intervention du RRG et du PDR a été présentée.

L'évaluation a conseillé de mettre en place des outils adaptés au monde rural guyanais et qui ont fait leur preuve récemment en matière de vecteur d'information : il s'agit de WhatsApp, des campagnes d'information SMS, de la mise à jour de la page Europe en Guyane.

160 personnes auraient directement reçu des informations sur le PDR en 2016 (lancement du programme à la CTG) et 28 autres durant la session d'information dédiée au PDR (décembre 2016 – lycée agricole Matiti)

Critère de jugement : Le suivi du programme a été amélioré - Les méthodes d'évaluation se sont améliorées et ont fourni des résultats d'évaluation solides

Une réunion a été organisée en 2016 par la cellule suivi-évaluation du PAE avec la DAAF pour déterminer une batterie d'indicateurs intéressante à valoriser dans le système de suivi-évaluation du PDR 2014-2020. Les agents de la DAAF ont fait remonter les indicateurs qui permettent de mieux caractériser les réalisations du programme. Un certain nombre de ces indicateurs sont issus du système de suivi déjà existant en 2007-2013.

L'étude d'évaluation de la mise en œuvre du programme comporte une phase dédiée à la mise en place d'un système de suivi-évaluation adapté au cadre européen 2014-2020, lié aux priorités et domaines prioritaires pour le développement rural. Il précisera les modalités de recueil et d'agrégation des données. Cette phase aura lieu au second semestre 2017 et s'appuiera sur le travail déjà réalisé par les chargées de suivi-évaluation en partenariat avec la DAAF. D'autres partenaires et bénéficiaires seront également sollicités afin de disposer d'une vue d'ensemble des données fiables disponibles pour améliorer l'opérationnalité et la fiabilité du suivi du programme.

Critère de jugement : Des échanges d'information sur les pratiques d'évaluation ont eu lieu

Les chargées de mission suivi-évaluation des programmes européens au PAE participent chaque année (au moins une fois par an) à des groupes de travail sur le suivi-évaluation (GTSE) FEADER organisés au niveau national. L'éloignement géographique de la métropole ne leur permet toutefois pas d'assister à toutes les réunions physiques organisées, mais des visioconférences ou conférences téléphoniques sont réalisées pour pallier ce manque. Des guides techniques sur le suivi-évaluation ont également été édités au niveau européen et national mais l'appropriation et d'adaptation de ces documents au cas de la Guyane n'est pas évident et le bénéfice de ces outils n'est pas garanti à l'heure actuelle.

Une session d'information a été réalisée par la cellule suivi-évaluation du PAE pour expliquer la nouvelle approche de suivi-évaluation du PDRG en 2014-2020 aux services instructeurs de la DAAF. La nouvelle logique du PDR est difficilement compréhensible par les agents, habitués au fonctionnement de la programmation européenne précédente. Des sessions d'information supplémentaires sont prévues dans le cadre de la mission d'évaluation de mise en œuvre au second semestre 2017, pendant laquelle les partenaires seront fortement impliqués.

Enfin, le PAE a édité une plaquette de communication grand public sur les indicateurs du programme pour expliquer le contexte, leur intérêt, les implications du pilotage par la performance, l'implication des différents acteurs dans le renseignement des indicateurs, etc.

Critère de jugement : La mise en œuvre du PDR s'est améliorée

Le rythme « de croisière » de mise en œuvre du programme n'a pas été atteint fin 2016, comme rappelé précédemment. Ainsi, il est trop tôt pour apporter un jugement complet sur ce critère d'appréciation. Des urgences ont dû être traitées, impliquant des charges de travail importantes pour les services et des répartitions de tâches non définitives. Ainsi, l'année 2017 devra prévoir de re-clarifier les rôles de chacun pour assurer une mise en œuvre efficace et des échanges les plus fluides possibles entre les services.

Fin 2016, le manuel de procédures propre au FEADER n'est pas encore finalisé. Le guide de procédures FEDER-FSE est toutefois réalisé est sert de base de travail pour celui du FEADER, à adapter à ses spécificités. La CTG a commandité depuis fin 2016 une mission d'assistance technique pour appuyer l'équipe gestion afin de rédiger le manuel de procédures FEADER et les documents afférents. Une personne devrait être recrutée mi 2017 pour réaliser ce travail en concertation avec les agents concernés. Une réflexion vis-à-vis des bénéficiaires pourrait également être engagée en vue de réduire la charge administrative qui porte sur eux (lien avec le dernier critère de

jugement).

Les délais théoriques auxquels s'engagent les acteurs en charge de la mise en œuvre des fonds européens sont indiqués dans le guide de procédures pour le FEDER-FSE. Les délais pour le FEADER doivent encore être affinés en se basant sur l'expérience du PDR 2007-2013.

Fin 2016, les délais concernant les paiements ne sont pas disponibles, mais l'absence d'outils de paiement pour la grande majorité des mesures les rallongent de fait. Toutefois, il est possible d'avoir une première idée des délais entre le dépôt d'un dossier et son passage en Comité de Programmation Europe (calcul réalisé sur la base d'un échantillon aléatoire de 20 dossiers). Ils sont en moyenne de 6 mois, avec des écarts importants allant de moins de 2 mois à environ 15 mois. Les dossiers de demande de dotation jeunes agriculteurs sont traités de manière plus rapide, en moyenne en moins de 4 mois.

Plus précisément, il se passe environ 1 mois entre le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA) et le Comité de Pilotage et de Synthèse (CPS) et 1 à 2 semaines entre le CPS et le Comité de Programmation Europe (CPE). L'évaluation a mis en évidence des délais d'obtention des conventions très longs, de l'ordre de plusieurs mois. Cette phase fait apparaître un processus d'échange lourd et fastidieux pour les services gestion et instruction. Les délais d'instruction sont également souvent rallongés en raison de dépôts de dossiers incomplets, nécessitant de nombreuses relances des services du PAE et de la DAAF.

Les problématiques rencontrées avec le PDR en Guyane (blocages des outils de gestion, retards de paiement conséquents, manque d'adaptation de certaines aides aux réalités de la Guyane, etc.) ont participé à l'émergence des mouvements sociaux de mars-avril 2017. Les services soulignent la lassitude et la crise de confiance des agriculteurs vis-à-vis du PDR et des institutions et craignent que les bénéficiaires s'en détournent de plus en plus.

Critère de jugement : La charge administrative pour les bénéficiaires s'est réduite

Les évaluations menées sur le PDRG 2007-2013 ont relevé la complexité et la lourdeur des procédures administratives, identifiées comme des points de blocage, tous révélateurs de la méfiance et du désintérêt que certains bénéficiaires peuvent ressentir face à ces aides.

A priori, en ce début de programmation, la charge administrative des bénéficiaires ne s'est pas réduite ou simplifiée. Les quelques acteurs interrogés notent certes un accompagnement précieux des services instructeurs pour répondre à leurs questions et l'organisation de cessions d'information systématiques pour expliciter les attentes des appels à projets lancés, mais soulignent en même temps la complexité du montage des dossiers, comme pour 207-2013. Le PAE va s'engager également courant 2017 à respecter des délais de gestion des demandes de subventions pour éviter des attentes trop longues avant paiement, ce qui est actuellement le cas.

Le défaut d'animation du monde rural constaté au début 2017 (réseau rural en suspens, retard d'ouverture de la mesure 2, diminution des effectifs dans les groupements de producteurs, etc.) laisse présager une situation encore plus difficile pour les bénéficiaires.

D'une manière générale, l'ouverture des mesures du PDR « au compte-goutte » a amené certaines structures à scinder des projets généraux en plusieurs sous-projets (exemple avec la mesure 1 ouverte en 2016 et la mesure 2 dont l'appel à projets a été lancé en juin 2017), ajoutant une charge administrative supplémentaire aux bénéficiaires et impliquant une certaine perte de logique/cohérence des actions menées. Cette situation devrait rentrer dans l'ordre dans le courant de l'année 2017, une fois toutes les mesures ouvertes.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C.1 Un niveau de programmation correct malgré le démarrage tardif du programme en Guyane mais un retard très important constaté sur le niveau d'engagement des dossiers de demande de subvention (dû à une adoption tardive du programme et des retards conséquents dans le paramétrage des outils de gestion OSIRIS). Une charge de travail très importante en début de programmation qui porte sur un nombre restreint de personnes.	**R.1** Finaliser le plus rapidement possible les formulaires de gestion (DDMO, formulaires, conventions) pour ouvrir les dernières mesures et réaliser l'engagement des dossiers Recruter un ETP au service Gestion du PAE, dédié au FEADER pour mettre en place le guide des procédures FEADER Recruter un agent pour renforcer le lien entre le suivi-évaluation et le pilotage du programme Prévoir si nécessaire et en fonction des moyens disponibles des recrutements temporaires à la DAAF et à la CTG pour assurer l'instruction des dossiers en attente et assurer un conseil technique au montage de dossiers auprès des acteurs en demande
C.2 Des procédures de gestion qui existent à l'échelle du FEDER-FSE mais pas à l'échelle	**R.2** Mettre en place le plus rapidement possible les procédures de gestion opérationnelles et simplifiées (dont fiches guide), pour

du PDR à l'heure actuelle.	une prise en main efficace des services. La CTG a engagé un marché d'assistance technique début 2017 pour bénéficier d'un renfort sur 1 an. Coupler la mise en place de ces outils à des réunions de travail et d'informations avec les agents et services impliqués pour une bonne appropriation des outils et procédures développées. L'implication des retours d'expérience des bénéficiaires est à étudier pour évaluer les marges de manœuvre existantes pour réduire la charge administrative qui porte sur eux et diminuer la durée de certaines phases « goulet d'étranglement ».
C3 Un contexte local de mise en œuvre très particulier : régionalisation de la gestion des fonds UE, profonde restructuration des services suite à la fusion, mobilité importante entre services, nouvelles compétences et manières de travailler. Un certain cloisonnement entre les différents services de la CTG.	**R3** Organiser davantage d'échange entre les services métiers de la CTG et le PAE pour garantir un fonctionnement plus fluide et une meilleure appropriation du programme Prévoir des réunions de travail mensuelles RRG – PAE pour faire remonter les besoins communs et trouver des solutions adaptées
C4 Un pilotage effectif du programme compliqué par les urgences à traiter en début de programmation : paramétrage des outils, mise en place des manuels de procédures, etc.	**R4** Clarifier les rôles des différents intervenants dans la mise en œuvre du PDR une fois le rythme de croisière atteint. Mettre en place un planning de réunions adapté en fonction des besoins du programme (lien instruction et pilotage – lien animation et pilotage – lien animation et instruction – lien pilotage et suivi-évaluation)
C5 Un manque d'appropriation de la nouvelle démarche de suivi-évaluation du PDR de Guyane 2014-2020 et des outils de suivi-évaluation non stabilisés	**R5** Réaliser des réunions d 'information entre services pour expliquer le fonctionnement du système de suivi-évaluation en 2014-2020. La deuxième phase de l'évaluation de mise en œuvre commanditée par la CTG sera dédiée à clarifier les attentes, développer un système de suivi-évaluation adapté et impliquer les acteurs concernés dans la démarche. Prévoir une méthode et un système de suivi-évaluation systématisés pour assurer les évaluations à venir et les RAMOS 2019 et ex post. Affiner le plan d'évaluation du FEADER afin de lancer les prochaines évaluations qui semblent les plus pertinentes.
C6 Un manque d'animation technique sur le territoire à destination des acteurs du monde rural qui les fait se détourner du PDR	**R6** Ouvrir au plus vite la mesure 2 sur le conseil (Appel à projet lancé début juin 2017) Débuter le plus rapidement possible la mission d'animation et la réalisation des actions du RRG pour poursuivre la dynamique entamée fin 2016-début 2017 sur le lancement du RRG et la mise en place de son plan d'actions. Le recrutement équivalent à 1,5 ETP est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des actions du Réseau Rural (dont animation du RITA). Assurer une animation dynamique commune et un lien étroit entre l'animation du RRG, l'animation délivrée par le PAE et la DAAF, le dispositif de développement territorial financé via le FEDER et l'animation des animateurs des GAL afin de maximiser et pérenniser l'effet de cette animation sur le territoire guyanais.

C.7 Une stratégie de communication pluri-fonds lancée dès le début de la programmation européenne et des actions spécifique FEADER entamées mais pas de stratégie de communication dédiée au FEADER	**R.7** Etablir la stratégie de communication dédiée au FEADER, sur les bases des premières actions réussies, dont les réunions d'informations par territoire. Prolonger les réunions d'informations territoriales engagées par le PAE tous les 2 mois en renforçant les partenariats techniques pour mieux répondre aux attentes des participants aux réunions. Un rythme mensuel pourrait être adopté. Utiliser de manière privilégiée les vecteurs d'information les plus adaptés au monde rural, agricole et aux attentes de la société guyanaise (exemples : campagnes d'informations SMS, utilisation des réseaux sociaux et de WhatsApp, mise en jour de la page internet et mise à disposition d'une foire aux questions)
C8 Un éloignement de la métropole qui rend difficile la participation aux groupes de travail sur le suivi-évaluation du PDR et le lien avec l'ASP	**R8** Demander la création d'un groupe de travail « DOM-TOM », suivi par un représentant de l'Union Européenne et/ou du Ministère pour mutualiser les problématiques communes à ces Régions Ultrapériphériques (RUP). Ce groupe de travail pourrait utilement être mobilisé pour adapter davantage le futur PDR (post 2020) aux spécificités des RUP. Demander de disposer d'un référent « DOM-TOM » à l'ASP pour achever le paramétrage des outils plus rapidement.
C9 Des données quantitatives non disponibles en 2017 pour éclairer la réponse à la question évaluative n°20	**R9** Pour certains indicateurs supplémentaires, un suivi spécifique doit être mis en place pour anticiper les données à recueillir pour compléter la réponse à la question évaluative. Il s'agit des indicateurs relatifs : ♦ Aux délais de mise en œuvre (traitement des dossiers jusqu'au conventionnement des aides et au paiement) ; ♦ Au nombre de personnes ayant reçu des informations du PDR (données à recueillir à partir du site internet de la CTG, des feuilles d'émargement aux sessions d'information remplies par les participants, des registres de suivi du PAE et de la DAAF qui recense l'origine/la source de l'information reçue par le bénéficiaire, etc.)

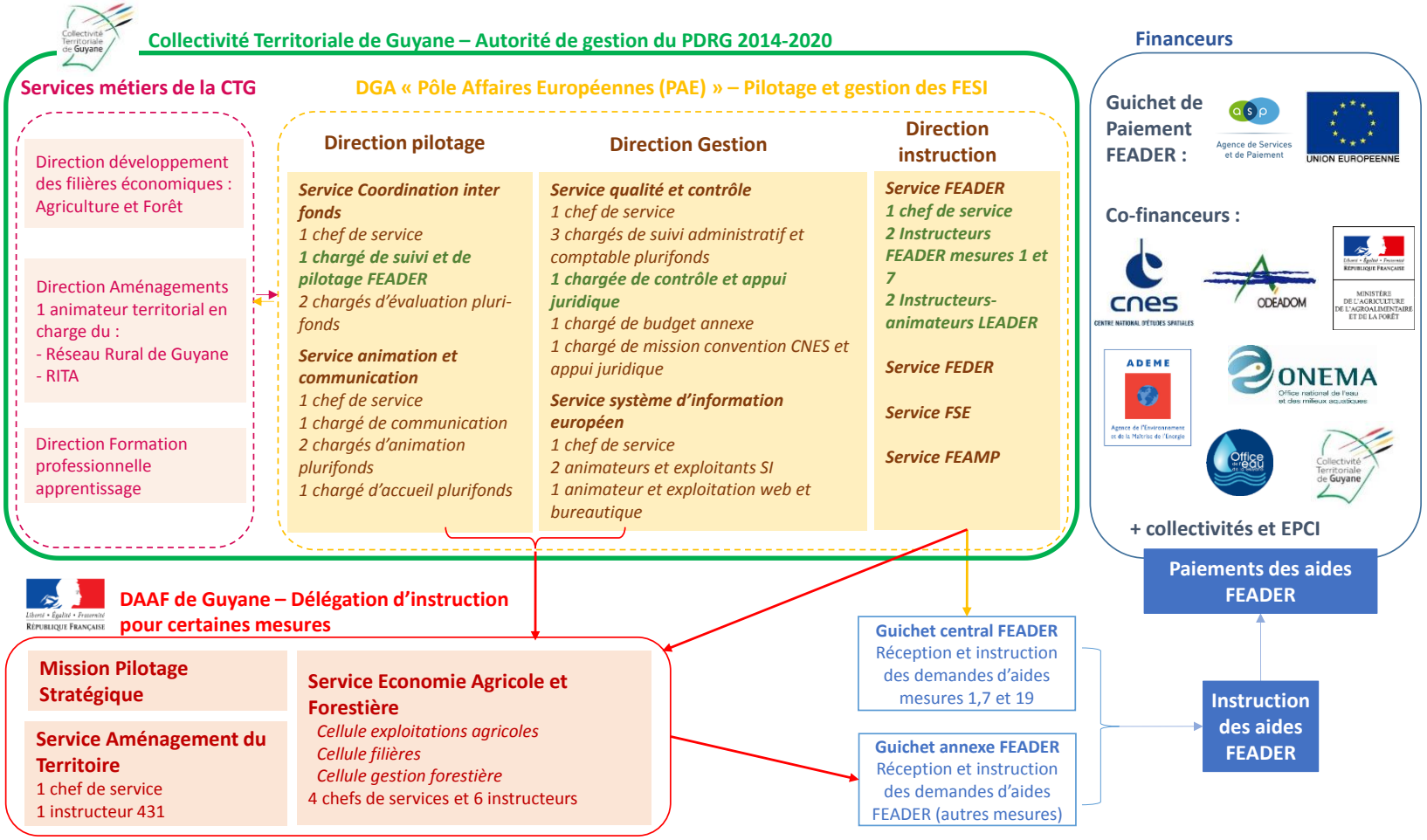

Figure : instances impliquées dans la mise en œuvre du PDR 2014-2020

REPONSE A LA QUESTION EVALUATIVE N°21

Cette question traite des actions du Réseau Rural National. Le helpdesk a précisé dans ses réponses envoyées aux questions de la France en 2016 que cette question doit trouver une réponse au niveau régional pour les PDR régionalisés.

Ainsi, les critères d'appréciation et les indicateurs ont été remaniés et ajustés pour éclairer de manière plus pertinente la réponse à cette question évaluative en Guyane.

Question d'évaluation commune n°21	*Dans quelle mesure le Réseau Rural National a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n°1305/2013 ?*

1. LOGIQUE D'INTERVENTION DU RESEAU RURAL NATIONAL [MAXI. 1000 CARACTERES = ENV ¼ PAGE]

Le réseau rural de Guyane (RRG) fait partie du Réseau rural français qui est constitué d'un réseau rural national, autour duquel s'articulent les 27 réseaux ruraux régionaux.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), nouvelle autorité de gestion de fonds européens pour 2014-2020 a lancé une mission d'assistance technique mi 2016 pour assurer rapidement le lancement d'un nouveau plan d'actions du RRG. Cette mission a débuté par l'évaluation du RRG 2007-2013, afin de bénéficier de retours d'expérience sur les écueils à éviter et les bonnes pratiques à prolonger.

Le RRG pour 2014-2020 va concentrer son intervention autour de 4 actions principales, après un travail concerté avec les acteurs du monde rural guyanais :

- Action de mise à disposition d'un annuaire de l'accompagnement et des services à disposition des acteurs
- Action de communication, d'information et de formation pour le suivi des porteurs de projet et le développement de l'entreprenariat
- Action sur l'accompagnement des acteurs du monde rural à la mise en œuvre de projets d'échanges et de coopération
- Action d'animation du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA).

La logique d'intervention du RRG est retracée ci-dessous. *[Figure sous le tableau à insérer en image sous SFC]* Celle-ci met en évidence que le plan d'actions tel que proposé permet de de répondre à la fois, aux besoins évoqués par les acteurs ruraux locaux interrogés au moment de l'élaboration du plan d'actions et aux objectifs du Réseau Rural National. Le fonctionnement du RRG prévoit également une veille pour couvrir davantage de thématiques, en fonction des nouveaux besoins qui pourraient apparaitre localement.

De manière plus générale, l'existence même d'un réseau rural en Guyane permet de répondre à un enjeu majeur qui est la mise en réseau des acteurs et le partage d'informations, comme l'a souligné l'évaluation du RRG 2007-2013.

2. LIEN ENTRE LES CRITERES D'APPRECIATION ET LES INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES UTILISES POUR REPONDRE A LA QEC

CRITERES D'APPRECIATION [MAXI. 255 CARACTERES]	INDICATEURS DE RESULTAT SUPPLEMENTAIRES [MAXI. 255 CARACTERES]
21.1 Le nombre d'opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du PDR et leur représentativité au sein du RRG a augmenté	Nombre d'opérateurs (par type) participant à la mise en œuvre du PDR en lien avec les activités du RR de Guyane (incluant ceux pour les GAL)
21.2 La politique de développement rural et les opportunités de financement sont connues auprès d'un public et de bénéficiaires potentiels plus larges grâce aux actions du RRG	Nombre d'actions de diffusion et de promotion sur la politique de développement rural effectuées par le RRG ciblant le public et les bénéficiaires potentiels
21.3 La compétence des bénéficiaires du PDR s'est améliorée et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la foresterie et les zones rurales s'est renforcée grâce au RRG	Nombre d'innovations / de pratiques innovantes mises en place en Guyane faisant suite à un transfert du RRG

21.4 La mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce à l'activité du RRG	

3. METHODES APPLIQUEES [MAXI. 7000 CARACTERES = ENV. 2 PAGES]

(a) Méthodes quantitatives

- Raisons de l'utilisation de cette méthode

La réponse à cette question évaluative ne s'appuie sur aucun indicateur commun de résultat. Des critères de jugement ont toutefois été déterminés à partir des informations fournies par le Helpdesk (et adaptés au cas spécifique du RRG) et de l'évaluation de la mise en œuvre du PDR lancée par l'autorité de gestion début 2017. Pour y répondre, des indicateurs supplémentaires ont été déterminés.

- Description des méthodes de calcul des ratios, des valeurs brutes ou nettes (le cas échéant) des indicateurs de résultat communs et supplémentaires, ou des autres indicateurs utilisés (indicateurs de réalisation, indicateurs communs de contexte)

Le calcul des indicateurs supplémentaires proposés est basé sur le recueil de données auprès du service de la CTG en charge de la mise en œuvre du RRG.

- Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées

Pour certains indicateurs supplémentaires, un suivi plus poussé des bénéficiaires des actions du RRG sera nécessaire pour estimer avec plus de précision dans quelle mesure les compétences et l'innovation dans les zones rurales ont été améliorées et dans quelle mesure la mise en œuvre du PDR s'est améliorée.

Ainsi, les prochaines évaluations (2019 et ex-post) devront anticiper deux points avec l'appui de l'animateur/trice du RRG et le service pilotage du PAE : un renseignement sécurisé et pertinent des données quantitatives et l'anticipation du suivi à réaliser auprès des bénéficiaires.

(b) Méthodes qualitatives :

- Raisons de l'utilisation de cette méthode

Pour compléter les données quantitatives, des données qualitatives sont valorisés. Elles permettent d'apporter des réponses adaptées au questionnement évaluatif à partir de l'analyse de la logique d'intervention du RRG, des premières réalisations et d'entretiens avec les services en charge avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du PDR, ainsi qu'avec des bénéficiaires.

- Description des méthodes utilisées

Pour collecter les données valorisées dans la réponse à la question évaluative, plusieurs méthodes ont été mobilisées :

- Analyse de la logique d'intervention du RRG à partir des besoins identifiés localement et des objectifs du RRN et du plan d'actions proposé pour y répondre.
- Analyse du contexte territorial.
- Analyse critique des outils, systèmes techniques et informatiques, et procédures utilisés par l'autorité de gestion et ses partenaires pour la mise en œuvre du programme, son suivi et son évaluation.
- Entretiens avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, son pilotage, son suivi et son évaluation et en particulier, le service de la CTG en charge de la mission RRG et certains animateurs de GAL LEADER. L'animatrice en charge du lancement du RRG a également été enquêtée.

Tableau : synthèse des entretiens menés dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°21

Structure - Service	Sujets abordés
Entretien service pilotage et suivi-évaluation du Pôle Affaires Européennes de la CTG	➢ Organisation des services au sein de la CTG et du PAE ➢ État d'avancement des types d'opération du PDR ➢ Mise en œuvre générale du programme, outils et circuit d'instruction et de gestion ➢ Animation réalisée auprès des porteurs de projets
Chargée de mission lancement du RRG	➢ Démarche participative mise en place pour élaborer le plan d'actions du RRG ➢ Retour sur la mobilisation des acteurs et les outils de communication et de diffusion de l'information développés ➢ Identification des besoins en matière d'animation du monde rural ➢ Identification des freins et leviers pour assurer un fonctionnement efficace du RRG

Services métiers de la CTG	➢ Stratégies régionales en lien avec le développement rural ➢ Restructuration générale de la CTG ➢ Cofinancement de projets du PDR ➢ Lancement du RRG
Direction Générale des Services de la CTG	➢ Contexte socio-économique local ➢ Orientations stratégiques de la CTG en matière de développement économique, agriculture et développement rural ➢ Réorganisation et restructuration des services de la CTG
Animateurs de Groupe d'Action Locale	➢ Stratégies LEADER ➢ Animation locale ➢ Besoins du monde rural et besoins vis-à-vis du RRG

➢ Défis dans l'application des méthodes décrites et solutions trouvées

Lors de la mission d'évaluation de mise en œuvre en mars 2017, les évaluateurs n'ont pas pu rencontrer de porteurs de projets en raison des grèves qui ont paralysé la Région pendant 1 mois. Il était prévu de rencontrer les GAL, les représentants des jeunes agriculteurs et un organisme de formation pour pouvoir évoquer la mise en œuvre du PDR de leur point du vue et l'appui porté par le réseau rural en ce début de programmation. Des échanges avec la chargée de mission du lancement du réseau rural guyanais et un échange téléphonique avec des animateurs de GAL ont toutefois permis de prendre du recul quant aux actions menées.

4. VALEURS QUANTITATIVES DES INDICATEURS ET SOURCES DE DONNEES

INDICATEUR		VALEUR ABSOLUE	VALEUR DE RATIO	SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATION
Indicateurs de résultats supplémentaires	Nombre d'opérateurs (par type) participant à la mise en œuvre du PDR en lien avec les activités du RRG (incluant ceux pour les GAL).	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la mise en œuvre du RRG *[Données incomplètes. À calculer lorsque l'animation sera en place sur la base du nombre de participants effectif au Réseau dans les différentes instances.]*
	Nombre d'actions de diffusion et de promotion sur la politique de développement rural effectuées par le RRG ciblant le public et les bénéficiaires potentiels	12		Données de l'autorité de gestion issues de la mission de lancement du RRG *[10 ateliers de concertation, 1 séminaire du réseau, 1 assemblée générale du réseau]*
	Nombre d'innovations / de pratiques innovantes mises en place en Guyane faisant suite à un transfert du RRG	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la mise en œuvre du RRG
Indicateurs de réalisation supplémentaires	Nombre d'outils de communication du RRG à destination des acteurs du monde rural	16		Données de l'autorité de gestion issues de la mission de lancement du RRG *[articles, page internet, affiches, dépliants]*
	Nombre d'actions de diffusion et promotion permettant la valorisation de bonnes pratiques	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la mise en œuvre du

	nationales ou européennes			RRG
	Nombre d'actions de diffusion et promotion permettant la valorisation de bonnes pratiques guyanaises	0		Données de suivi des services de l'autorité de gestion en charge de la mise en œuvre du RRG
Indicateurs de réalisation communs	*Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN – O24*	*0*		*Données non disponible à l'échelle régionale*
	Nombre d'outils de communication du RRN – O25	*0*		
	Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé - O26	*0*		

5. PROBLEMES RENCONTRES INFLUENÇANT LA VALIDITE ET LA FIABILITE DES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

La réponse apportée à cette question pour le RAMO 2017 s'appuie sur les données disponibles fin 2016 (croisement de données qualitatives issues d'entretiens et d'un bilan objectif des premières actions menées par le RRG). Elle tient compte uniquement des résultats observés au stade du lancement du RRG et non de la phase d'animation en tant que telle qui n'a pas encore débuté. Cette phase de lancement est essentielle pour mobiliser les acteurs du monde rural et a été particulièrement bien conduite, sur la base d'un travail concerté avec un grand nombre d'acteurs. Elle constitue donc un prérequis indispensable à la bonne marche du Réseau qui est valorisé dans cette évaluation.

Certaines données chiffrées seront à compléter lors des prochaines évaluations et des données qualitatives complémentaires de résultats permettront d'apporter des éclairages plus précis sur l'amélioration de la mise en œuvre du PDR et l'amélioration des compétences et de l'innovation en zone rurale.

6. REPONSE A LA QUESTION D'EVALUATION [MAXI. 10 500 CARACTERES = ENV. 3 PAGES]

Le pilotage du RRG a été transféré à la CTG en tant que nouvelle autorité de gestion à partir de janvier 2016. Le financement du Réseau est assuré dans le cadre du PDRG, sur la mesure d'assistance technique.

Le pilotage, la gestion, l'instruction et le suivi-évaluation du PDRG est confiée à une direction de la CTG nouvellement créée, le « Pôle Affaires Européennes » (PAE). L'animation du RRG est quant à elle confiée aux services métiers de la CTG, services historiques du Conseil Régional de Guyane en charge de l'aménagement, de l'agriculture, de la forêt, de l'équipement et de la formation. L'objectif recherché est de maximiser les synergies en matière d'animation du territoire avec le dispositif d'appui au développement territorial soutenu par le FEDER et le RRG soutenu par le FEADER.

La CTG est actuellement face à un défi d'organisation de ses services en tant que nouvelle autorité de gestion des fonds européens et issue de la fusion des ex conseil régional et conseil départemental. Cette situation implique une restructuration en profondeur de la Collectivité et de nouvelles manières de travailler pour les agents et les services. La Collectivité se retrouve confrontée par ailleurs à des difficultés financières importantes qui nécessitent d'arbitrer les choix en matière de développement économique.

L'année 2017, après les récents mouvements sociaux qui ont paralysé la Guyane en avril 2017, devrait donc représenter la réelle première année de mise en œuvre en matière d'animation de la vie rurale avec le début de programmation des projets LEADER, le lancement en tant que tel de l'animation du RRG et le dispositif d'appui au développement territorial.

21.1 Le nombre d'opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du PDR et leur représentativité au sein du RRG a augmenté

Les actions du RRG sur la période 2007-2013 se sont essoufflées à partir de fin 2014, en fin de programmation précédente. La CTG a souhaité relancer la dynamique avec la mise en place d'un nouveau plan d'actions pour le RRG 2014-2020, élaboré de manière participative entre septembre 2016 et février 2017 afin de relancer la mobilisation des acteurs du monde rural.

Cette démarche a été bien accueillie en Guyane comme le démontre le fort taux de mobilisation de ces acteurs aux réunions d'information (85 personnes présentes au séminaire de lancement du RRG par exemple). Les attentes vis-à-vis du RRG sont fortes en Guyane, où la mise en réseau, le partage et l'animation locale sont de réels défis.

De nouvelles propositions pour le fonctionnement du RRG par rapport à 2007-2013 permettent par ailleurs d'assurer une meilleure participation et représentativité du monde rural guyanais :

- L'élargissement du comité du RRG (instance consultative, organe de démocratie participative) aux acteurs clé des secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de la forêt et de l'aménagement du territoire, et du tourisme, développement économique en milieu rural. Ses membres sont répartis en 9 collèges : collectivités locales et territoriales, état et organismes publics, chambres consulaires, enseignement et formation agricole, recherche et experts, organisations professionnelles agricoles, représentants des professionnels de l'agriculture et de la forêt, organismes du monde de l'environnement et du patrimoine, acteurs socio-économiques, associations représentant la société civile.
- La création de groupes de travail thématiques pour animer les thèmes de référence du RRG. Des chefs de files locaux désignés au sein de chaque groupe seront des relais d'animation locale ;
- Le changement de format de la rencontre annuelle des acteurs du Réseau : l'assemblée générale, instance politique consultative, est remplacée par un séminaire du Réseau, instance de débat et de partage d'expériences.

Ainsi, en ce début de programmation, le RRG a permis d'accroître significativement la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural pour 2014-2020. À ce stade, les acteurs du monde rural sont bien informés de la politique de développement rural et des opportunités d'intervention du PDRG grâce à un fort processus de mobilisation pour le lancement du RRG. Certains acteurs souhaitent s'impliquer davantage en participant aux groupes de travail thématiques du Réseau, (le nombre définitif n'est pas connu au moment de l'évaluation. Il est par ailleurs variable selon les thématiques concernées).

21.2 La politique de développement rural et les opportunités de financement sont connues auprès d'un public et de bénéficiaires potentiels plus larges grâce aux actions du RRG

Un des objectifs du réseau rural est d'informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement. Ainsi, le lancement des activités du RRG au second semestre 2016 a donné lieu à :

- de nombreuses actions de diffusion d'information sur tout le territoire guyanais :
  - 10 réunions d'information sous forme d'ateliers territoriaux délocalisés sur tous les territoires des GAL pour informer sur les possibilités d'intervention du PDR de Guyane, identifier les besoins en matière de développement rural et proposer des pistes d'actions pertinentes pour le RRG en lien avec ces besoins.
  - 1 assemblée générale du RRG qui a permis de structurer le réseau et de travailler sur les actions à développer au cours de la programmation. Elle a regroupé 57 participants, preuve d'une forte mobilisation à l'échelle de la Guyane.
  - 1 séminaire du RRG, pour présenter le plan d'actions retenu et informer sur l'intervention du FEADER en Région. Ce séminaire a regroupé 85 participants.
- L'élaboration de plusieurs outils de communication du RRG :
  - Des outils physiques pour présenter l'action du réseau à l'échelle de la Guyane : 1 encart sur le site internet « Europe en Guyane » de la Collectivité Territoriale de Guyane, 2 affiches, 1 kakémono et 1 dépliant.
  - 4 articles parus dans le journal « France Guyane », vecteur de communication incontournable en Guyane.
  - 5 articles sur le site du Réseau Rural National pour présenter les temps forts du lancement RRG (réunions de concertation, assemblée générale de lancement, premier comité du réseau, séminaire de présentation du plan d'actions) et mettre à disposition les documents produits.

La diffusion de l'information, la mobilisation des acteurs et l'animation de proximité représentent un défi de taille en Guyane de par sa géographie et l'isolement de nombreux sites, en particulier dans l'Est, le Sud et l'Ouest de la Région. Ainsi, le RRG s'est doté d'outils performants permettant d'optimiser la prise de contact des acteurs du monde rural, prérequis indispensable au bon fonctionnement des actions du RRG et à la diffusion de la culture du PDR pendant la période de programmation :

- Mise au point d'un annuaire de contacts du RRG. Il recense environ 1 000 acteurs du développement rural guyanais. Il sera prolongé au cours de l'année à venir par un annuaire des services et de l'accompagnement en zone rurale (action 1 du plan d'actions du RRG, à mettre en place à court terme).
- 1 campagne « test » d'information par SMS pour prévenir les acteurs de la tenue du séminaire du RRG (73 % de réussite, soit 446 contacts atteints sur 607 contacts téléphoniques répertoriés). Cet outil sera valorisé tout au long de la programmation puisqu'il a été accueilli avec succès par les acteurs ruraux.

Ainsi, les actions menées dans le cadre du lancement du RRG ont permis de délivrer une information générale aux acteurs du monde rural sur les interventions du PDRG, les actions du RRG, les outils d'ingénierie financière et d'accompagnement existant en Guyane pour aider les bénéficiaires à mieux préparer leurs projets. La détermination du plan d'actions du RRG s'est par ailleurs faite en étroite collaboration avec les animateurs des GAL. Ces derniers seront des relais d'animation privilégiés pendant toute la période de programmation pour diffuser l'information.

21.3 La compétence des bénéficiaires du PDR s'est améliorée et l'innovation dans les secteurs de

l'agriculture, l'agroalimentaire, la foresterie et les zones rurales s'est renforcée grâce au RRG

Fin 2016, le plan d'actions du RRG n'est pas encore mis en œuvre. Il a été présenté aux acteurs du monde rural lors d'un séminaire en février 2017 et l'animation en tant que telle n'a pas débuté. L'animation du dispositif d'appui au développement territorial soutenu par le FEDER n'a pas débuté non plus. La réorganisation générale de la Collectivité Territoriale de Guyane étant encore en cours début 2017,

Ainsi, le manque de recul sur le démarrage des activités du RRG ne permet pas de juger efficacement si les compétences des bénéficiaires et si l'innovation dans les domaines agricole, l'agroalimentaire, la foresterie et les zones rurales ses sont améliorées.

Le RRG prévoit de réunir régulièrement des groupes thématiques pour développer un continu des propositions d'actions qui répondent au plus proche des préoccupations des acteurs du monde rural guyanais.

21.4 La mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce à l'activité du RRG

Il est également un peu trop tôt pour savoir si l'activité du RRG a pu bénéficier à la mise en œuvre du PDRG. En effet :

- Le démarrage du programme a en effet été tardif. Le taux de programmation est correct fin décembre 2016 (21 261 189,55 euros de FEADER sont programmés, soit 19 % du montant total FEADER alloué à la Guyane) mais le taux d'engagement est lui très faible.
- La mise en place et le paramétrage des outils est une étape contraignante qui a entrainé dans toutes les régions françaises des retards importants dans l'engagement des dossiers déposés par les porteurs de projets. Ainsi, les équipes ont été fortement mobilisées sur ces sujets en début de programmation, pour répondre au plus urgent.
- Les services métiers de la CTG étant en pleine restructuration, les équipes sont difficilement mobilisables sur ce nouveau sujet. L'animation du RRG en tant que telle n'a pas encore débuté, mais un plan d'actions partagé a été élaboré.

Sur la base de ces constats, la mission d'évaluation de mise en œuvre conduite début 2017 a noté un certain manque de fluidité et d'échanges entre le PAE et les services métier en charge de l'animation du RRG. Cette situation ne permet pas pour le moment de favoriser un travail partenarial efficace pour faire en sorte que les actions du RRG participent à l'amélioration de la mise en œuvre du PDRG.

Enfin, à l'heure actuelle, on ne peut pas encore juger efficacement de la participation du RRG au réseau national et international.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION [ENV. 1000 CARACTERES]	RECOMMANDATION [ENV. 1000 CARACTERES]
C.1 Un lancement du RRG 2014-2020 réussi avec une bonne mobilisation des acteurs du monde rural sur tous les territoires de Guyane et une bonne représentativité des acteurs. Mais un risque d'essoufflement de cette dynamique si le plan d'actions et les rencontres proposés ne sont pas mis en œuvre rapidement.	**R.1** Débuter le plus rapidement possible la mission d'animation et la réalisation des actions du RRG pour poursuivre la dynamique entamée fin 2016-début 2017 sur le lancement du RRG et la mise en place de son plan d'actions. Le recrutement équivalent à 1,5 ETP est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des actions du Réseau Rural (dont animation du RITA).
C.2 La Guyane est un territoire où l'éloignement et l'isolement rend l'animation locale et la mise en réseau particulièrement compliquée. Plus les synergies seront développées à l'échelle régionale entre tous les dispositifs d'animation du monde rural, plus les actions conduites seront pérennisées localement.	**R.2** Assurer une animation commune et un lien étroit entre l'animation du RRG, le dispositif d'appui au développement territorial financé via le FEDER et l'animation délivrée par les animateurs des GAL afin de maximiser et pérenniser l'effet de cette animation sur tout le territoire guyanais.
	R.2 BIS Établir une stratégie de communication adaptée aux spécificités du territoire pour ancrer le RRG dans le paysage rural guyanais (délocalisation des lieux de rencontre, adaptation des formats de rencontre (plus interactifs comme ateliers, tables rondes, etc.) réseaux sociaux, campagne SMS à prolonger)

C.3 Un besoin de suivi qualitatif des actions de diffusion et de promotion du RRG, en particulier, sur l'amélioration des compétences des bénéficiaires, le transfert de pratiques innovantes et la mise en œuvre du PDRG.	**R.3** Prévoir un suivi qualitatif des actions menées par le RRG et en particulier un suivi dédié : ➢ aux acteurs ayant entamé la mise en place de pratiques innovantes dans leur activité ; ➢ à l'amélioration de la mise en œuvre du PDR ; ➢ à l'amélioration de la compétence des bénéficiaires.
C.4 Les échanges entre les actions de pilotage et de suivi-évaluation du PDRG et les actions d'animation du RRG sont trop peu nombreux et peu formalisés.	**R.4** Afin de garantir une bonne réciprocité d'information entre les services de la CTG en charge du PDR, il est recommandé de prévoir des réunions d'échange mensuelles (et plus fréquentes si nécessaire en fonction de l'état d'avancement de la programmation) entre les services pilotage et instruction du PAE et l'animateur/trice du RRG. L'objectif est d'identifier de manière conjointe et au fil de la programmation les besoins d'amélioration de mise en œuvre du PDR (exemple : définir un niveau d'alerte pour les types d'opération du PDR qui ne fonctionnent pas bien ou ne sont pas bien connus et pourquoi pour estimer le besoin d'une accentuation des actions du RRG sur ces thématiques, etc.)

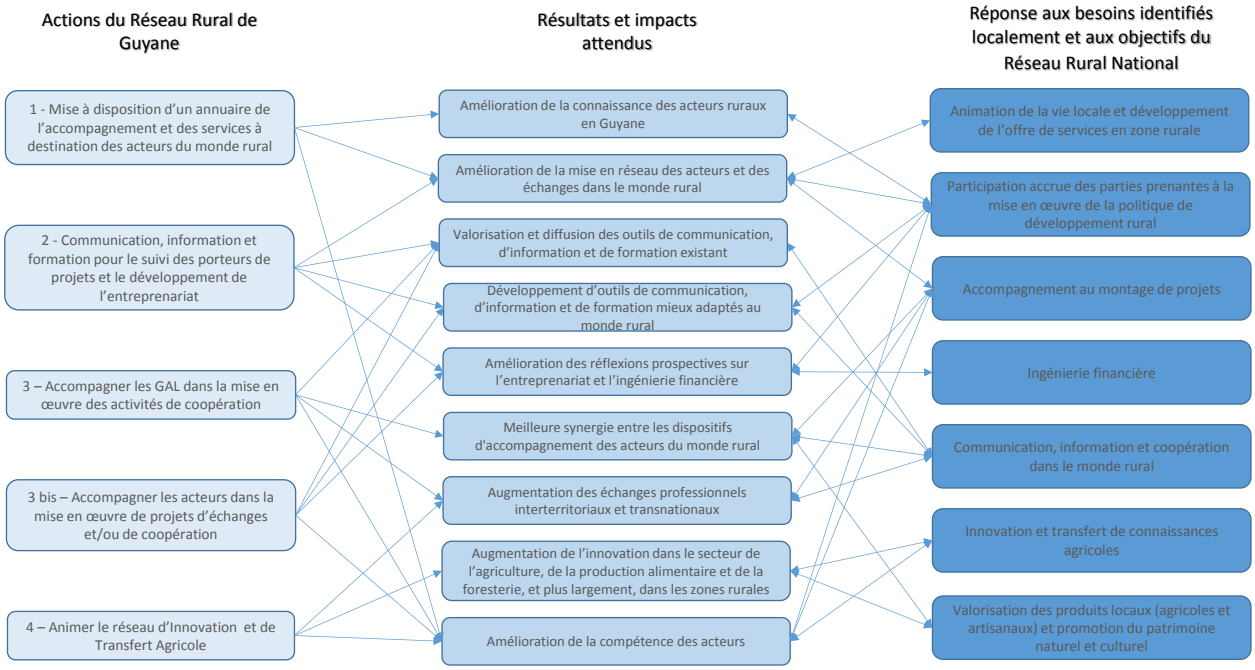

Figure : logique d'intervention du Réseau Rural de Guyane

Structure - Service	Sujets abordés
Entretien service pilotage et suivi-évaluation du Pôle Affaires	Organisation des services au sein de la CTG et du PAE
	État d'avancement des types d'opération du PDR
	Mise en œuvre générale du programme, outils et circuit d'instruction et de gestion
	Animation réalisée auprès des porteurs de projets
Chargée de mission lancement du RRG	Démarche participative mise en place pour élaborer le plan d'actions du RRG
	Retour sur la mobilisation des acteurs et les outils de communication et de diffusion de l'information développés
	Identification des besoins en matière d'animation du monde rural
	Identification des freins et leviers pour assurer un fonctionnement efficace du RRG
Services métiers de la CTG	Stratégies régionales en lien avec le développement rural
	Restructuration générale de la CTG
	Cofinancement de projets du PDR
	Lancement du RRG
Animateurs de Groupe d'Action Locale	Stratégies LEADER
	Animation locale
	Besoins du monde rural et besoins vis-à-vis du RRG